

Université de Montréal

Communautés locales et implantation / intégration d'un parc national :
le cas de la réserve de l'Archipel-de-Mingan

présenté par
Jacinthe David

Département de géographie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade M.Sc.
en Géographie

avril, 2002

©, Jacinthe David, 2002



E

59

N54

2002

n. 010

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Communautés locales et implantation / intégration d'un parc national :
le cas de la réserve de l'Archipel-de-Mingan

présenté par:
Jacinthe David

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Jean-Pierre Thouez
président rapporteur

Pierre André
directeur de recherche

Gilles Seutin
co-directeur

Christopher R. Bryant
membre du jury

Résumé français

Les parcs nationaux ont souvent été implantés sur des territoires valorisés par les populations locales. Dans ce contexte, le partage d'un même lieu entre les divers intérêts peut engendrer des conflits. Pour cohabiter sur un seul territoire, les communautés et gestionnaires de l'espace protégé doivent réussir à s'entendre sur sa gestion.

L'acceptation d'un parc national par les communautés locales est nécessaire pour assurer la protection du territoire, c'est pour cette raison que l'intégration d'un parc dans la région d'accueil est objet d'intérêt. Cependant, cette intégration peut devenir un défi, compte tenu de la conciliation nécessaire entre les intérêts locaux, régionaux et nationaux.

Cette recherche vise à étudier les relations qu'entretiennent les acteurs de communautés locales avec un territoire protégé, la réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan (RPNAM) et son gestionnaire, en l'occurrence Parcs Canada. Ces relations, influencées par des facteurs tels la culture de la communauté, le contexte historique et socio-économique, s'inscrivent dans une perspective d'intégration au milieu. Nous ciblons la communauté de Havre-Saint-Pierre, d'origine acadienne. Les représentations des acteurs locaux et la dynamique locale de la communauté seront utilisés pour comprendre les relations étudiées, ainsi que le contexte social. Nous nous pencherons sur les pratiques dans l'espace protégé, considérant que certaines activités affectent l'intégrité écologique des écosystèmes (réf. schéma conceptuel).

La recherche révèle que la communauté d'étude a des représentations très positives du territoire des îles, mais très négatives à l'égard de Parcs Canada. Parmi les éléments qui peuvent expliquer cette perception, deux prévalent : l'absence d'intégration du parc national au milieu humain environnant et l'insuffisance de communication entre l'organisation et la communauté.

Mots clés

Parc national, conflit, intégration, réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, représentations, dynamique locale, communauté locale, impacts socio-économiques, utilisation du territoire.

Abstract

National parks have often been established on land valued by local communities. In this context, unless all the actors have the same view of its management, the space sharing between them can generate conflicts. The local community acceptance of the national park is necessary for achieving conservation goals. It explains why the park's integration within its surroundings, including people, is a challenge in itself because of conciliation needs amongst local, regional and national interests.

This research seeks to study the relations of a community with a protected area and its administrator, Parks Canada. These relations are an output of the parks integration. We will focus on the Mingan Archipelago National Park Reserve in Quebec and the community of Havre-Saint-Pierre. A few factors were considered such as local culture, historical context and socio-economic aspects, in regard of their influence on the relations. Representations and local dynamic patterns were used for analysing the social context. In addition to a press review, interviews with local actors were conducted. It is believed (ref. conceptual schema) that the social context influences land claims and community practices, which in turn may have an impact on the park's ecological integrity.

Our results have revealed that Havre-Saint-Pierre community has positive representations of the park's islands area but negative representations of Parks Canada organisation. The community current perception of Parks Canada could be caused by a lack of integration and of efficient communication.

Keywords

National park, conflict, integration, Mingan Archipelago National Park Reserve, Havre-Saint-Pierre, representations, local dynamic, local community, socio-economic impacts, land use.

Table des matières

RÉSUMÉ FRANÇAIS	II
ABSTRACT	III
TABLE DES MATIÈRES	IV
Liste des tableaux	VII
Liste des figures.....	VIII
Liste des sigles et des abréviations utilisés.....	IX
REMERCIEMENTS.....	XI
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION.....	1
1.1 ESPACE, TERRITOIRE ET VOCATIONS.	1
1.2 CHAMP DE RECHERCHE : L'ESPACE DE RELATION DANS UN CONTEXTE DE TERRITOIRE PROTÉGÉ.....	2
1.3 IMPACT SOCIAL DE LA PRÉSENCE DU PARC.....	2
1.4 PARCS CANADA ET LA GESTION DU TERRITOIRE	4
1.5 PERSPECTIVE D'ÉTUDE	5
1.6 OBJECTIF DE LA RECHERCHE	7
CHAPITRE 2 : ÉLÉMENTS THÉORIQUES ET CONCEPTUELS	8
2.1 SCHÉMA CONCEPTUEL	8
2.2 REVUE DE LITTÉRATURE.....	9
2.2.1 <i>Acteurs locaux</i>	9
2.2.2 <i>Dimension multi-échelle de la dynamique locale</i>	10
2.2.3 <i>Nature de l'étude des acteurs</i>	11
2.2.4 <i>Cadre pour l'analyse de la transformation de la communauté</i>	12
2.2.5 <i>Représentations des acteurs par rapport au territoire</i>	13
2.2.6 <i>Espaces, territoire et représentations</i>	15
2.2.7 <i>Dynamique du territoire</i>	16
2.3 RÉALITÉS DE GESTION ET D'ÉTAT DES TERRITOIRES PROTÉGÉS	16
2.3.1 <i>Intégrité écologique du territoire</i>	17

2.3.2 État de la question de l'intégration régionale	19
CHAPITRE 3 : LA RÉSERVE DE PARC NATIONAL DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN ...	27
3.1 LES DEUX VISAGES DU TERRITOIRE DE LA RPNAM.....	27
3.1.1 Territoire physique.....	27
3.1.2 Territoire humain.....	29
3.2 PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE ACTUEL DE LA RÉGION D'ÉTUDE.....	31
3.3 LES ÉVÉNEMENTS, LES CAYENS, PARCS CANADA ET L'ARCHIPEL.....	33
3.3.1 Deux gouvernements, un archipel.....	34
3.3.2 Développement touristique versus conservation; la compréhension du projet par les populations.....	35
3.3.3 La nouvelle réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan	36
3.3.4 Des préoccupations qui justifient l'action.....	37
3.4 GESTION DU TERRITOIRE DE LA RPNAM.....	38
3.4.1 Quelques outils.....	38
3.4.2 Fréquentation et impacts de la fréquentation	39
CHAPITRE 4 : MÉTHODOLOGIE	42
4.1. PRÉ-ANALYSE DE LA DYNAMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ D'ÉTUDE.....	42
4.2. UNE ENQUÊTE POUR ÉTUDIER LA DYNAMIQUE DES COMMUNAUTÉS ET LES REPRÉSENTATIONS DES PRINCIPAUX ACTEURS VIS-À-VIS DU PARC.....	43
4.2.1 Définition de la population cible	43
4.2.2 Enquête	44
4.2.3 Questionnaire.....	45
4.3 ANALYSE DES ENTREVUES.....	46
4.3.1 Dynamique locale	47
4.4 DÉFIS DE L'ÉTUDE.....	47
CHAPITRE 5 : ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE	49
5.1 LA DYNAMIQUE LOCALE.....	50
5.1.1 Principaux acteurs locaux	51
5.1.2 Rencontre du local et du national sur un même territoire.....	52
5.2 LE CONSTRUIT SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE; RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE.	52
5.3 UNE HISTOIRE DE RELATIONS ET DE PERCEPTIONS.....	57

5.3.1 Représentations environnementales.....	58
5.3.2 Représentations sociales.....	62
5.4 LA COMMUNAUTÉ, LES ÎLES ET PARCS CANADA.....	66
5.4.1 Les pratiques.....	68
5.4.2 Les représentations de la population.....	70
5.4.3 Les pratiques actuelles sur l'archipel.....	82
5.4.4 Autres éléments d'intérêts.....	83
5.4.5 Conséquences du conflit en d'autres sphères.....	88
5.4.6 Attentes et perspectives de l'évolution de la situation entre la communauté locale et Parcs Canada.....	91
5.5 DISCUSSION.....	93
5.5.1 Le stress sur le milieu et l'état du territoire.....	93
5.5.2 Réactions aux pressions de la communauté et à l'état du territoire.....	96
CONCLUSION.....	97
BIBLIOGRAPHIE.....	100
ANNEXE 1: PRÉ-ANALYSE, EXTRAITS D'ACTEURS ET ÉVÉNEMENTS; LE CAS DE LA RPNAM, DAVID (2001).....	I
ANNEXE 2: RÉSUMÉ DES MÉMOIRES DES AUDIENCES PUBLIQUES (1984-1986)..	XLI
ANNEXE 3: LISTE DES MOTS IDENTIFIÉS PAR LES RÉPONDANTS.....	XLVI

Liste des tableaux

TABLEAU I : LES PARCS NATIONAUX AU CANADA.....	5
TABLEAU II: DÉFINITION DES PLANS DE PARCS CANADA (SOURCE, COMMISSION SUR L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE (2000).....	17
TABLEAU III: LE CAS DE KOUCHIBOUGUAC.....	23
TABLEAU IV: INTÉGRATION RÉGIONALE EN ONTARIO, RÉSULTATS DE RECHERCHE.....	25
TABLEAU V: PRINCIPES SUR LES DIMENSIONS HUMAINES DES TERRITOIRES PROTÉGÉS	26
TABLEAU VI : STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES COMMUNAUTÉS D'ÉTUDES, COMPARÉES AUX STATISTIQUES RÉGIONALES ET PROVINCIALES. SOURCE STATISTIQUES CANADA, 1996.....	31
TABLEAU VII : STATISTIQUES SUR LA SCOLARITÉ DES COMMUNAUTÉS D'ÉTUDES, COMPARÉES AUX STATISTIQUES RÉGIONALES ET PROVINCIALES. SOURCE STATISTIQUES CANADA 1996.....	32
TABLEAU VIII: STATISTIQUES SUR LE TRAVAIL ET LE REVENU DES COMMUNAUTÉS D'ÉTUDES, COMPARÉES AUX STATISTIQUES RÉGIONALES ET PROVINCIALES. STATISTIQUES CANADA, 1996	33
TABLEAU IX: PROFIL GÉNÉRAL DES RÉPONDANTS	44
TABLEAU X: FRÉQUENCE DE MENTIONS D'ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ (SANS IDENTIFICATION).....	53
TABLEAU XI: INTÉRÊTS ET OBJECTIF ATTENDU DES ACTEURS, EN REGARD DE LA RPNAM.....	55
TABLEAU XII: LIEUX DE RENCONTRE SOCIAUX (DÉNOMBREMENT PAR MENTIONS DANS RÉPONSES).	59
TABLEAU XIII A : SYNTHÈSE DES MOTS PAR THÈME (TROIS PREMIERS).....	59
TABLEAU XIII B: LISTE DES MOTS DONNÉS PAR LES RÉPONDANTS SUR LA CÔTE ET LES VILLAGES	61
TABLEAU XIV : RENSEIGNEMENTS SUR LA QUANTITÉ ET LA LONGUEUR (RELATIVE) DES ÉNONCÉS	62
TABLEAU XV : REPRÉSENTATIONS SUR LA VIE EN COMMUNAUTÉ ÉLOIGNÉE.....	63
TABLEAU XVI : REPRÉSENTATIONS SUR LA PARENTÉ ET LE VOISINAGE.....	65
TABLEAU XVII : ÉVOLUTION DES PRATIQUES SUR LES ÎLES ET DES REPRÉSENTATIONS DU TERRITOIRE ET DE SON GESTIONNAIRE	67
TABLEAU XVIII: RÔLE DES GARDES DE PARC.....	74
TABLEAU XIX : REPRÉSENTATIONS DES ACTEURS	84
TABLEAU XX : PRÉOCCUPATIONS FACE AU PROJET ZICO	88
TABLEAU XXI : REPRÉSENTATIONS DU FUTUR PAR LES ACTEURS LOCAUX.....	91

Liste des figures

FIGURE 1 : SCHÉMA CONCEPTUEL	8
FIGURE 2 : CADRE POUR L'ANALYSE DE LA TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ.....	13
FIGURE 3: CARTE DE LOCALISATION	28
FIGURE 4: RELATIONS ENTRE LES PRINCIPAUX ACTEURS DE HAVRE-SAINT-PIERRE	54

Liste des sigles et des abréviations utilisés

ACP : Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre

ATRD: Association touristique régionale de Duplessis

CARE: Conférence administrative régionale

CBM: Conseil de bande de Mingan

CC : Comité de citoyens

HSP : Havre-Saint-Pierre

LP: Longue-Pointe

MACQ: Ministère des affaires culturelles du Québec

MLCP: Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche

MRC: Municipalité régionale de comté

OPD : Office de planification et de développement du Québec

PC: Parcs Canada

QIT: Quebec Iron and Titanium (Fer et Titane)

RPNAM: réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan

UQCN : Union québécoise pour la conservation de la nature

ZICO: Zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux

NB: Certaines appellations de ministères peuvent ne plus être existantes mais nous avons gardé les mêmes que celles utilisées aux époques étudiées (notamment en annexe 1).

« On veut être capable de revenir ici dans 10 ou 15 ans et de ne pas se faire pointer du doigt comme étant ceux qui sont venus nous chanter un paquet d'histoires et qui ont sacré leur camp après. On a appris nos leçons d'après les erreurs qui ont été faites ailleurs ... ».

**Réponse d'un intervenant de Parcs Canada à un participant lors de l'audience publique de
Havre-Saint-Pierre, en février 1984.**

Remerciements

Une bonne pensée pour Monique, Michel et Patrick qui m'ont toujours supporté dans mes études, Pierre André, Gilles Seutin et Christopher Bryant qui m'ont dirigé et conseillé en différents temps, aux gens de Havre-Saint-Pierre pour m'avoir donné de leur temps, tout comme à certains employés de Parcs Canada, sans oublier Solange, Nelson, Françoise, Yves, Josée et tous ces autres qui m'ont aussi aidé.

Merci au département de géographie de l'Université de Montréal, pour la bourse d'entrée, et au Fonds d'action québécois pour le développement durable, pour la bourse de scolarité.

Chapitre 1 : Introduction

Ce projet de recherche touche la question de l'implantation et de l'intégration d'un territoire protégé dans une communauté locale. Par une étude de cas, nous élaborerons sur une réalité géographique incontournable, soit la notion d'espace commun. Nous chercherons à comprendre comment peuvent cohabiter différents intérêts sur un même territoire, en l'occurrence un parc national. La création d'une telle entité implique des changements importants pour les communautés locales. Intrinsèquement, l'analyse de ce projet structurant et permanent nous guidera vers plus d'un axe de réflexion.

1.1 Espace, territoire et vocations.

L'espace a plus d'une dimension. Le géographe s'interroge depuis longtemps sur celles-ci. Entre autres, sur l'espace en tant que support de relations. Brunet et al., (1992) définissent l'espace de relations comme un produit social organisé comportant des acteurs, des lois et des règles d'organisation et de différenciation. On y trouve une structure d'organisation qui peut varier en fonction des temps et des cultures. Cette structure d'organisation peut être interprétée différemment, selon les considérations variées portées à l'individu en vertu de l'approche en géographie sociale. Par exemple, alors que la géographie humaniste place l'individu au centre de l'action, la géographie radicale met plutôt l'accent sur les structures.

À l'échelle des individus et des groupes, les relations quotidiennes à l'espace sont de l'ordre du vécu. Les relations sous-tendent les pratiques spatiales qui sont liées aux représentations de l'individu. Ensemble, représentations et pratiques spatiales définissent le territoire parce qu'elles sont des traces, abstraites et concrètes, laissées par la présence des individus. Or, un territoire est aussi un espace commun, que se partagent individus et groupes sociaux. On y désigne une vocation officielle, mais on en trouve plus d'une en réalité. Dans la diversité des intérêts, la cohabitation sur le territoire peut être plus ou moins satisfaisante pour les partis. Cependant, puisque le territoire n'est pas statique, de nouvelles vocations sont données au fil du temps, suite à la volonté d'acteurs. Et puis, ces statuts déterminent l'admissibilité des pratiques des acteurs sur le territoire.

1.2 Champ de recherche : l'espace de relation dans un contexte de territoire protégé

Lorsqu'un territoire obtient un statut de conservation, on peut anticiper des changements dans l'utilisation du territoire. Les parcs nationaux¹ en sont un exemple, avec l'application de restrictions ayant pour objet la protection des écosystèmes représentés. Conséquemment, ce nouveau statut modifie les relations, physiques et mentales, des individus en lien avec le territoire. Dans ce cas précis, les communautés locales peuvent trouver difficile la cohabitation entre leurs intérêts et les nouveaux impératifs de conservation. Ce sont elles qui subiront les impacts, car elles vivent à proximité des parcs et leurs usages les plus courants risquent d'être affectés. L'implantation d'un parc national est un projet qui va structurer d'une toute nouvelle manière la dynamique d'une communauté.

1.3 Impact social de la présence du parc

L'implantation d'un parc a indiscutablement un impact social sur les communautés locales. Avec les visiteurs que le parc accueille, une industrie de services et de tourisme s'arrime aux vocations actuelles des villages. Le visage des lieux est métamorphosé par la présence de nouvelles infrastructures, mais aussi par les flux de visiteurs durant la courte saison touristique. Toutefois, aux bénéfices tirés par les populations peuvent s'ajouter certains inconvénients car le parc est aussi synonyme d'une nouvelle dynamique entre les gens et le territoire, en plus d'interactions entre gens et autorité responsable du territoire protégé.

Suite à la transformation d'un territoire en parc national, les activités et les utilisations de ressources par les communautés ne sont plus nécessairement appropriées ou admissibles. Selon les définitions de ces activités (Commission sur l'intégrité écologique, 2000), une activité non admissible contrevient à la loi et aux règlements des parcs nationaux tandis qu'une activité non appropriée contrevient aux politiques de Parcs Canada. Suivant l'application de la loi, on observe donc une modification des pratiques des populations. Les pratiques des acteurs des communautés, qu'elles soient économiques, culturelles, traditionnelles ou autres, doivent dorénavant, légalement, s'orienter sur la protection des valeurs écologiques du territoire. Dans le cas où les individus n'acceptent pas la présence du parc, la situation pourrait alors engendrer des conflits. Mc Neely (1995) soulève le fait que les conflits avec les populations locales sont fréquents à cause des

¹ Définition (Commission sur l'intégrité écologique, 2000 inspiré de UICN): Aire naturelle ou marine désignée pour (1) protéger l'intégrité écologique d'un ou de plusieurs écosystèmes pour le bénéfice des générations actuelles et futures, (2) exclure l'exploitation et l'occupation défavorables pour des raisons de désignation des aires, (3) fournir des fondations pour des opportunités spirituelles, scientifiques, éducationnelles, récréatives, touristiques qui doivent être compatibles avec l'environnement et la culture.

restrictions à l'usage du territoire, notamment à cause d'une insuffisance d'attention portée aux gens pour leur apprendre à tirer des bénéfices des programmes de conservation ou de l'absence d'alternative proposée pour remplacer les besoins des communautés.

L'impact social est bien réel, mais il dépend aussi beaucoup de la manière dont le parc est perçu. Harper (1979) le met en évidence avec l'exemple des provinces de l'Atlantique et du Québec. Dans la première région, Parcs Canada a eu des problèmes avec la création de parcs nationaux, par exemple à Gros Morne (Terre-Neuve), Kouchibouguac (Nouveau-Brunswick) ou encore de projets non mis sur pied dont Ship Harbour (Nouvelle-Écosse) et d'expansion de Fundy (Nouveau-Brunswick). Pour lui, un des facteurs de la faible adhérence au concept de parc national est sa perception du point de vue des acteurs; par exemple, on trouve souvent des différences entre les représentations d'un membre d'une chambre de commerce, des fonctionnaires gouvernementaux et des résidents locaux d'un territoire protégé.

Cette perception est aussi influencée par le contexte régional. Dans les provinces atlantiques, les gens ont traditionnellement vécu de la terre et de la mer pour leur survie, ce qui explique en partie la présence de multiples peuplements en zone côtière et le fort sentiment d'appartenance à la terre. Toute interférence avec les droits d'utilisation des terres a un impact sur la perception de la population. De plus, on trouve peu de territoire appartenant au gouvernement fédéral, en comparaison avec l'Ouest en termes de tenure des terres. Harper (1979) identifie aussi l'importance du gouvernement dans le développement des communautés basées sur l'exploitation des ressources. Avec la création d'un parc, les gens pensent au développement touristique et aux nouvelles infrastructures nécessaires pour développer cette industrie, telles des routes et des égouts. Dans ces communautés peu développées, généralement l'intérêt primaire est axé sur le développement économique et les bénéfices afférents. Mais les préoccupations des communautés dépassent le potentiel économique, elles incluent la perte d'usages traditionnels, l'expropriation, la peur d'un impact du développement du parc sur les autres industries basées sur les ressources, l'inquiétude face à l'arrivée de touristes qui pourraient perturber le rythme de vie connu. Ces préoccupations, aux yeux des communautés locales, demeurent des perceptions. L'intégration d'un parc national au sein de communautés passe nécessairement par une compréhension de ces différentes perceptions, afin que la décision soit acceptable non seulement pour les responsables de la conservation mais aussi pour les autres acteurs. Nous reviendrons plus tard sur ces éléments d'interactions. Auparavant nous décrirons la manière dont les parcs nationaux sont gérés au Canada, afin de voir quels sont leurs impératifs de conservation.

1.4 Parcs Canada et la gestion du territoire

Foncièrement, le territoire d'un parc national peut appartenir au gouvernement fédéral ou bien être loué des provinces et d'autres propriétaires. La gestion du territoire, sous la responsabilité de l'agence fédérale de Parcs Canada, s'éclaire des Principes directeurs et des politiques de gestion de Parcs Canada (1994). La question de conservation de ces territoires protégés est appuyée légalement par une politique et une loi nationale. La loi peut, en certains cas, être amendée pour inclure des dispositions spéciales afin de prendre en considération le contexte local particulier de chaque parc. Tout parc a donc ses particularités de gestion.

La prise en considération des populations a beaucoup évolué au fil des années; les ententes avec ces dernières lors de la création du parc sont maintenant plus courantes. En effet, les négociations initiales revêtent un aspect important car elles permettent souvent de trouver un terrain d'entente, entre communautés locales et les autorités responsables pour l'implantation du parc. Ce qui n'exclut toutefois pas de futurs conflits ou tensions s'il n'y a pas d'intégration du parc à la région d'accueil. Légalement, lors de la mise sur pied du territoire protégé, et de démarches de planification subséquentes (ex : plan de gestion), chaque parc doit tenir des consultations publiques pour informer du projet, répondre aux questions et écouter les souhaits ou revendications des populations. Les activités permises dans un parc peuvent être influencées par ces consultations publiques, par exemple dans le cas d'activités traditionnelles reconnues.

Les parcs nationaux (voir tableau I) ont été implantés à différentes époques dans des contextes variés. Malgré certaines constantes, chaque parc a sa propre histoire d'implantation et d'intégration. Un parc étant un territoire circonscrit dans un ensemble régional, la nécessité de prendre en considération le milieu adjacent est impérative. La concertation sur la gestion du territoire entre le parc et le territoire adjacent s'impose, afin d'augmenter les compatibilités avec les objectifs de gestion de conservation. Cela doit nécessairement impliquer les communautés locales dans la gestion du territoire protégé. D'abord parce qu'elles sont responsables en partie de la viabilité du projet de protection du territoire, puisque leurs pratiques et représentations peuvent avoir un impact sur le milieu, mais aussi parce que l'Homme fait partie de cet environnement depuis plusieurs siècles. L'intégration régionale dépasse largement la signification d'harmonisation de procédures de gestion, comme la mise sur pied de mesures relatives au support de la capacité d'accueil touristique, de services et d'activités.

Tableau I : Les parcs nationaux au Canada

Les parcs nationaux, gérés par l'agence fédérale Parcs Canada, relèvent du Ministère du Patrimoine canadien. Ce sont des terres publiques gérées par le gouvernement en vertu de la Loi sur les parcs nationaux. Ils sont aussi soumis à d'autres formes de juridiction. Voici les lois et autres actes auxquels est soumise la réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan (RPNAM) : *Loi sur les parcs nationaux* (1988), *Loi canadienne de l'évaluation environnementale*, Stratégie de développement durable du Ministère du Patrimoine canadien, le Commissaire à l'environnement et au développement durable, la Convention du patrimoine mondial, la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), la Convention des Nations Unies sur la biodiversité (1992) et les *Règlements sur les parcs nationaux* (1999).

À l'échelle canadienne, 39 régions ont été désignées au début des années 1970, comme étant des environnements naturels représentatifs du patrimoine naturel du Canada. Pour l'instant on compte 39 parcs nationaux qui représentent 25 régions naturelles. Le principe fondamental menant à la création des parcs nationaux vise la préservation d'une partie de chaque région pour les générations futures. Le choix d'une partie d'un écosystème à protéger se base d'abord sur la représentativité de la végétation et la géographie physique. Cependant, on trouve aussi d'autres facteurs décisifs sur le choix comme l'influence des activités humaines (Parcs Canada, 1997). Toutes les régions ne sont pas encore dotées d'un parc national, mais certaines en ont plus d'un. Les parcs nationaux ont un fort potentiel touristique de par leurs attraits naturels, ce qui est déterminé par certains comme compatible avec la conservation du milieu. Un des objectifs de Parcs Canada est de mettre en valeur les parcs nationaux pour le public et de favoriser leur accès dans la mesure où ce patrimoine peut être légué intact aux générations futures (Parcs Canada, 1997). L'ouverture des parcs au public amène des flux de visiteurs variables selon les saisons, l'intérêt et la facilité d'accès au site. Les parcs sont donc ouverts à la population en général, avec certaines particularités d'accès.

L'état des parcs a été qualifié de critique par la Commission sur l'intégrité écologique (2000). Cette commission a été créée en 1998 pour assurer le maintien de l'intégrité écologique tout en proposant des recommandations. Dans un rapport intitulé "Intacts pour les générations futures ?", elle soulève plusieurs problématiques concernant la protection réelle des parcs. Parmi ces dernières problématiques on parle entre autres de fréquentation trop élevée en certaines périodes et des usages du territoire et de ses ressources non compatibles avec la conservation du milieu. Ces problématiques, avec une variabilité régionale, existent parce que les activités humaines sont des facteurs de stress sur l'écosystème. Le constat est qu'essentiellement, il y a de graves lacunes en regard de l'intégrité écologique des territoires protégés par les parcs nationaux.

La Commission lançait des défis à Parcs Canada dont certains concernent les communautés locales. L'un parle d'intégrer davantage les peuples autochtones et un autre suggère la sensibilisation des voisins du parc à la responsabilité qui leur incombe à l'égard de l'intégrité écologique. Un dernier parle de l'offre d'activités, jugées incompatibles, avec les territoires protégés. Le premier rapport d'étape (mars 2001) soulignait l'état des progrès accomplis et les mesures prises pour chacune des 127 recommandations. On parle notamment de créer des partenariats pour l'intégrité écologique, ce qui sous-entend une collaboration des communautés locales, régionales et nationales. Selon la Commission sur l'intégrité écologique (2000), les pressions exercées par les groupes d'intérêts locaux influencent souvent les décisions concernant les actions appropriées, et cela, malgré le risque pour l'intégrité écologique. Les ententes relatives semblent avoir peu d'impact; mais qu'en est-il si l'on pense aux effets cumulatifs, i.e. aux effets environnementaux qui, dans le temps et dans l'espace, s'accumulent suite à la réalisation d'une succession de projets sur un territoire, donc consécutivement à plusieurs ententes ?

1.5 Perspective d'étude

Nous voyons un intérêt dans l'intégration régionale pour la protection du milieu et le respect des populations locales. Si les relations entre les communautés périphériques du parc et les autorités responsables du territoire protégé ne sont pas harmonieuses, il est difficile d'imaginer que les deux parties pourront travailler ensemble vers un même objectif. De même, nous croyons que des

représentations des populations locales peuvent avoir un impact sur l'intégrité écologique du territoire. Cette recherche se veut l'observation d'un problème plus large que l'étude de cas, bien qu'elle vise à être appliquée afin de mieux comprendre une problématique existante. À l'aide de la réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan (RPNAM), il s'agira d'étudier les relations entre des communautés locales et un territoire protégé, en plus d'avec ses autorités responsables en termes de produit social. L'espace physique de la RPNAM a très peu changé au cours des dernières années. Pour sa part, le contexte régional a beaucoup évolué. Avec l'implantation d'un parc parmi les îles de l'archipel de Mingan, la relation des communautés au territoire a changé. Les communautés locales ont eu des représentations différentes, au fil des années et des événements, du projet de Parcs Canada en Minganie et de ses retombées sur leurs pratiques.

L'étude des relations sera centrée sur l'acteur. Deux approches ont été combinées pour étudier les relations des acteurs au territoire, soit l'approche humaniste et structurale. L'approche humaniste permet d'étudier chaque acteur comme source des pratiques et des revendications conséquentes. Comme les acteurs se regroupent en partie pour défendre leurs intérêts, il convient d'étudier aussi comment ces derniers sont organisés dans un processus de revendications territoriales. L'approche structurale sera utilisée parce qu'elle permet d'appliquer l'idée, selon Degenne et Forsé (1991), des relations des acteurs plutôt que des catégories d'acteurs. Cette approche sert en sociologie et en anthropologie pour étudier les préoccupations des acteurs ou des communautés. Elle permet d'étudier les réseaux de sociabilité, "d'état des lieux", et dans un but ultime, de comprendre la dynamique d'une communauté. Il est vrai que le réseau, complexe et dynamique, peut être difficile à suivre dans le temps, mais l'importance de la dynamique sociale dans l'intégration régionale d'un parc ne peut pas être laissée de côté. En effet, bien que les acteurs et leur primauté change, les réseaux sont importants dans le cheminement de la réaction sociale. Il y a un lien de continuité entre l'approche humaniste et structuraliste. La première sert à comprendre les pratiques de l'individu et la deuxième, comment l'individu s'organise pour les pratiquer, pour faire valoir ses intérêts. La relation inverse est tout aussi intéressante, soit, comment la dynamique sociale va à son tour affecter les pratiques et revendications de chaque acteur. La relation des acteurs à l'espace sera étudiée de deux manières. Pour étudier les acteurs, d'un point de vue humaniste, nous utiliserons les représentations en regard du territoire et des autorités responsables du parc. Pour étudier l'acteur et ses réseaux, nous verrons la dynamique sociale, dont les liens entre les acteurs dans la communauté sur la question du parc

1.6 Objectif de la recherche

L'objectif de cette recherche est d'analyser les relations entre les acteurs locaux et un territoire protégé. Nous voulons apporter un éclairage sur le contexte ayant mené aux conflits et tensions en Minganie. Pourquoi la communauté n'a pas accepté le projet du parc et quels sont les éléments clés qui ont manqué pour réussir l'intégration du parc, du point de vue des principaux intéressés ? De plus, nous voulons démontrer que cette non-intégration a affecté les représentations et attitudes des acteurs locaux, ce qui a un impact direct sur l'état ou l'intégrité écologique du territoire. Dans le cadre de cette recherche, nous nous sommes concentrés sur l'étude de la réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan (RPNAM). Ce document présentera successivement la problématique, les éléments théoriques et conceptuels utilisés, le terrain d'étude, la méthodologie choisie ainsi que les résultats obtenus.

Chapitre 2 : Éléments théoriques et conceptuels

2.1 Schéma conceptuel

Le schéma conceptuel élaboré aux fins de cette recherche sert principalement à illustrer comment les acteurs peuvent en arriver à avoir un impact sur le milieu, d'où l'importance, dans un contexte de protection du territoire, d'intégrer les populations locales et régionales au projet de conservation. C'est un modèle dynamique de type pression-état-réponse où les interactions peuvent être rétroactives.

Figure 1 : Schéma conceptuel de l'impact du contexte social de la région d'accueil du parc sur l'état du territoire

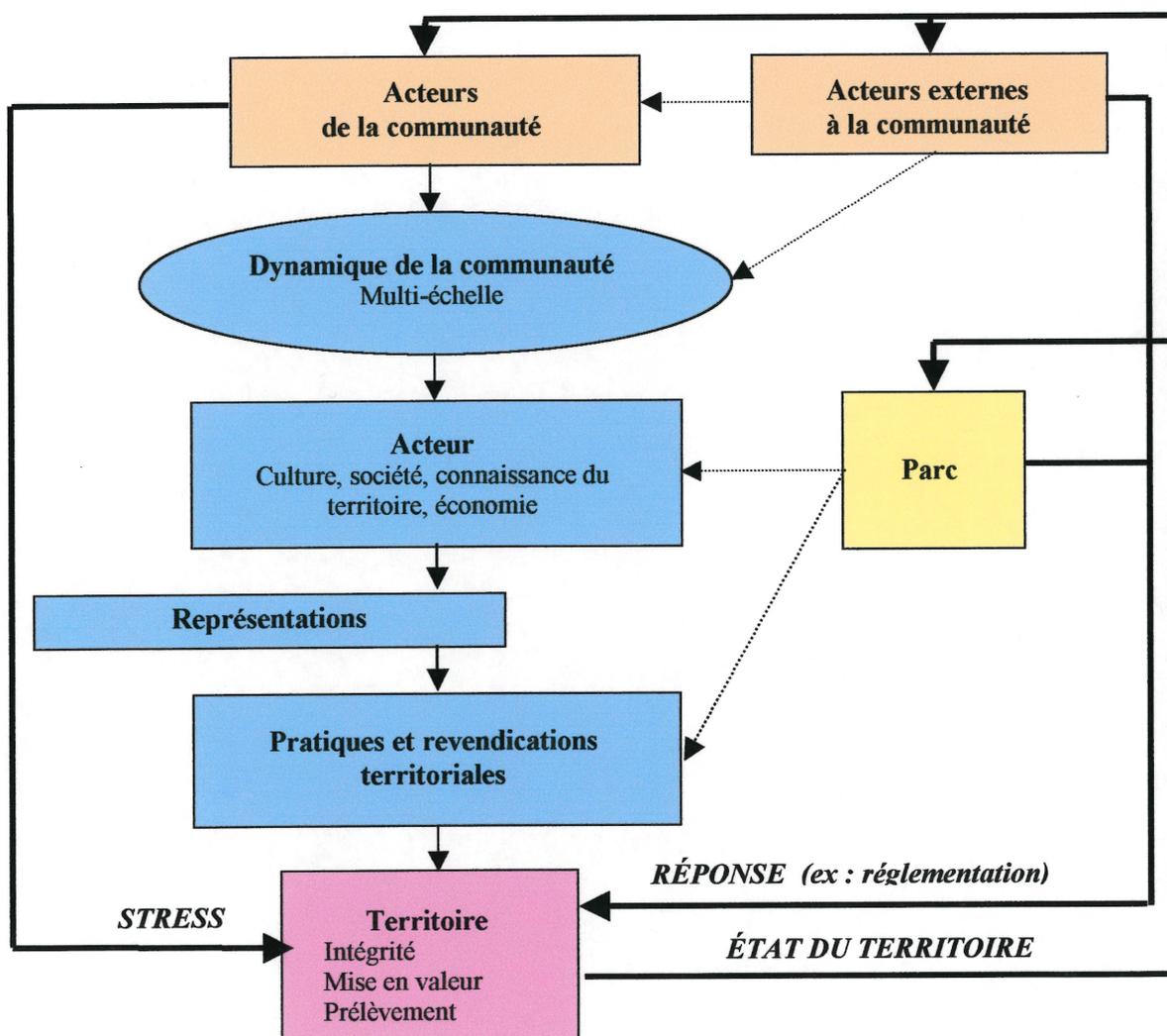


Schéma de J. David, 2001

Selon ce schéma nous pouvons distinguer deux groupes d'acteurs qui vont influencer la dynamique sociale de la communauté. D'abord, il y a les acteurs de la communauté même, puis les acteurs externes à la communauté. Nous différencions les acteurs à l'échelle locale et les acteurs à l'échelle régionale ou nationale, parce que nous voulons nous concentrer sur l'échelle locale, soit l'échelle vécue par les communautés.

Chaque acteur peut avoir une influence sur la dynamique de la communauté. Les relations entre acteurs ne sont pas seulement à l'échelle de la communauté, mais peuvent s'étendre à d'autres niveaux. Elles sont basées sur des intérêts communs de diverses natures. À son tour, la dynamique va affecter chaque acteur, que ce soit par la transmission culturelle de pratiques, le contexte économique ou encore l'histoire. Conséquemment, chaque acteur aura des représentations différentes selon la dynamique qui l'anime et ses différents filtres personnels de perception. L'acteur, par ses représentations, aura des pratiques spécifiques sur le territoire et dans certains cas, des revendications territoriales. Ces pratiques auront à leur tour un impact sur le territoire et pourront agir à titre de facteurs stressants sur l'intégrité écologique de ce territoire.

Les autorités de la RPNAM et de Parcs Canada auront aussi une forte influence sur l'acteur et ses pratiques. En tant que propriétaire de la RPNAM, Parcs Canada pourra appliquer sa législation. Par exemple, la réglementation concernant la chasse et la pêche affecte les pratiques des populations et peut influencer certaines revendications territoriales. À son tour, l'état du territoire conditionnera le ton à adopter à Parcs Canada et influencera les acteurs, dépendant de la perception de cet état et des variables qui le définissent. Un tel schéma ne vise pas à montrer seulement les relations négatives, il peut y avoir des interactions positives pour l'amélioration de l'état du territoire.

2.2 Revue de littérature

Cette revue de littérature vise d'une part à présenter les notions et concepts utilisés, et d'autre part à faire un exposé de problématiques reliées à notre étude. Nous approfondirons d'abord les concepts présentés dans le schéma conceptuel et utilisés dans l'analyse de la situation.

2.2.1 Acteurs locaux

Le concept d'acteur est central dans la compréhension de la relation des individus à un territoire. Ce sont eux qui ont des pratiques et une connaissance de cet espace. Les acteurs agissent sur l'espace selon leurs moyens et leurs stratégies, qui dépendent en partie de leurs représentations. Des actions qui produisent, selon Brunet et al. (1992): "...des inégalités substantielles dans leurs effets

sur l'espace et des décalages par rapport aux ambitions réelles des acteurs ou aux qualités des lieux et des territoires. Ces écarts font à la fois la différence et le mouvement de l'espace, source de la géographie". Brunet et al. (1992) ajoutent aussi que : "La géographie n'aime pas les acteurs désincarnés des doctrines totalisantes, mais elle doit connaître et évaluer les règles et coutumes sociales". Comme quoi les acteurs sont plus nuancés que l'on ne le voudrait souvent pour faciliter la compréhension !

L'acteur peut désigner, selon les cas, un individu, un groupe de personnes, ou une organisation, auquel on attribue un pouvoir d'agir de façon efficace sur l'espace (Charvet et al., 2000). Bien que cette définition implique l'action immédiate, il ne faut pas pour autant éliminer les actions potentielles. D'une part, les orientations des acteurs ne sont pas toujours connues ou encore l'acteur de demain n'est pas nécessairement celui d'aujourd'hui. D'autre part, un acteur tel un organisme, peut être représenté par différents individus avec des intérêts et des volontés diverses au cours de son histoire. Lorsque ces individus changent, la dynamique peut en être affectée. On peut dire que la dynamique des communautés, par les interactions entre acteurs, n'est pas une notion statique.

2.2.2 Dimension multi-échelle de la dynamique locale

Ensemble, à l'échelle locale, les acteurs forment un système dynamique que l'on peut aussi désigner par le terme communauté. Une communauté peut se définir comme un groupe social ou une institution unie par des intérêts de même nature, avec quelquefois des origines communes et souvent avec un territoire commun (Brunet et al., 1992). Les liens y sont plus forts que ceux d'une collectivité et le sentiment d'appartenance peut s'y trouver plus développé. Dans chaque communauté, on trouve un système avec une plus ou moins grande complexité. Cette complexité peut varier selon plusieurs facteurs, mais la taille d'une communauté peut l'influencer. Ainsi une petite communauté de moins de 1000 âmes a moins d'opportunités d'avoir un système complexe qu'une vaste communauté urbaine. Ce système repose sur la base des réseaux entre individus qui peuvent former des structures d'organisations variées. Plus il y a d'acteurs en communication, plus il y a d'interactions possibles. Une petite communauté augmente peut être sa densité de liens tout en aillant une meilleure connaissance de ce qui se passe dans sa ville ou village.

Entre eux, ces systèmes à diverses échelles interagissent. On trouve une dimension multi-échelle à la dynamique locale. Les communautés et autres organisations sont perméables. Il existe des liens entre elles, plus ou moins solides, résultant d'échanges constants. Par exemple, on peut prendre le cas de l'organisation politique d'une communauté locale de la Côte-Nord. On y trouve des

juridictions propres au local, régional, provincial et national, alors que d'autres sont conjointes. S'ensuivent des échanges d'informations, d'argent, de responsabilités, etc. Mais en dehors de ces liens politiques, on trouve aussi, à l'intérieur de la communauté, des acteurs qui ont des affiliations avec d'autres acteurs du reste de la province, du pays et à l'international. Les acteurs se trouvent donc dans un système dynamique et changeant où ils doivent cohabiter avec d'autres intérêts. Le contexte aura une grande influence sur les acteurs et potentiellement sur les orientations et les actions. Chaque acteur est aux prises avec un contexte différent, multidimensionnel, qui le distingue de l'autre.

Le rôle de l'individu dans la société a beaucoup changé au cours des années. Le citoyen ordinaire a davantage de possibilités qu'auparavant pour se faire entendre et davantage de moyens pour agir, si, bien entendu, volonté il y a. Par ailleurs, avec un certain désengagement de l'État au cours des dernières années, l'individu joue un rôle de plus en plus central dans le processus de développement de sa communauté, tout comme la communauté a davantage de responsabilités en regard de son développement. De plus, la gestion de plusieurs enjeux prend une connotation locale.

2.2.3 Nature de l'étude des acteurs

L'étude des acteurs révèle un besoin de comprendre une problématique à partir de la plus petite source d'information, l'individu. Crozier et Friedberg (1972) soulignent l'importance de l'acteur dans l'événement: "L'acteur n'existe pas en dehors du système qui définit la liberté qui est la sienne et la rationalité qu'il peut utiliser dans son action. Mais le système n'existe que par l'acteur qui seul peut le porter et lui donner vie, et qui seul peut le changer". L'acteur peut agir à titre d'élément déclencheur. C'est la prise en compte de l'acteur et de son réseau dans l'explication de phénomènes qui a mené à l' "Actor Network Theory" (ANT). Bowler (1997), dans une synthèse d'éléments de la théorie, explique un peu plus les fondements de cette méthode descriptive et explicative. D'abord, la théorie prend en considération les acteurs, leurs réseaux et la dynamique. Elle distingue trois éléments soit l'hétérogénéité matérielle, les intermédiaires et les translations. L'hétérogénéité matérielle réfère à ce que certaines entités non-humaines puissent être prises en considération au même titre que des entités humaines en tant qu'acteurs. L'argument repose sur le fait que bien que les humains construisent des entités non humaines, ils en sont à leur tour influencés. Les acteurs humains et non-humains sont désignés en tant qu'actant tandis que les acteurs non humains seuls sont appelés les intermédiaires. Des exemples d'intermédiaires peuvent être des ressources, le savoir, matériel technique, formes d'organisations, etc. Le troisième élément, la translation, se

rapporte au processus de contestation qui influence la hiérarchie des relations dans le réseau. L'ANT est une manière de voir les problématiques.

En France, on trouve les parcs naturels régionaux (PNR) qui sont notamment situés dans les espaces périphériques urbains. Ces sites cherchent à protéger l'environnement tout en favorisant le développement durable. L'importance des acteurs locaux dans l'évolution de ces lieux, à l'échelle méso, a été démontrée (Bryant et al., 1996). La différence entre les actions portées s'expliquerait par la nature de leurs intérêts.

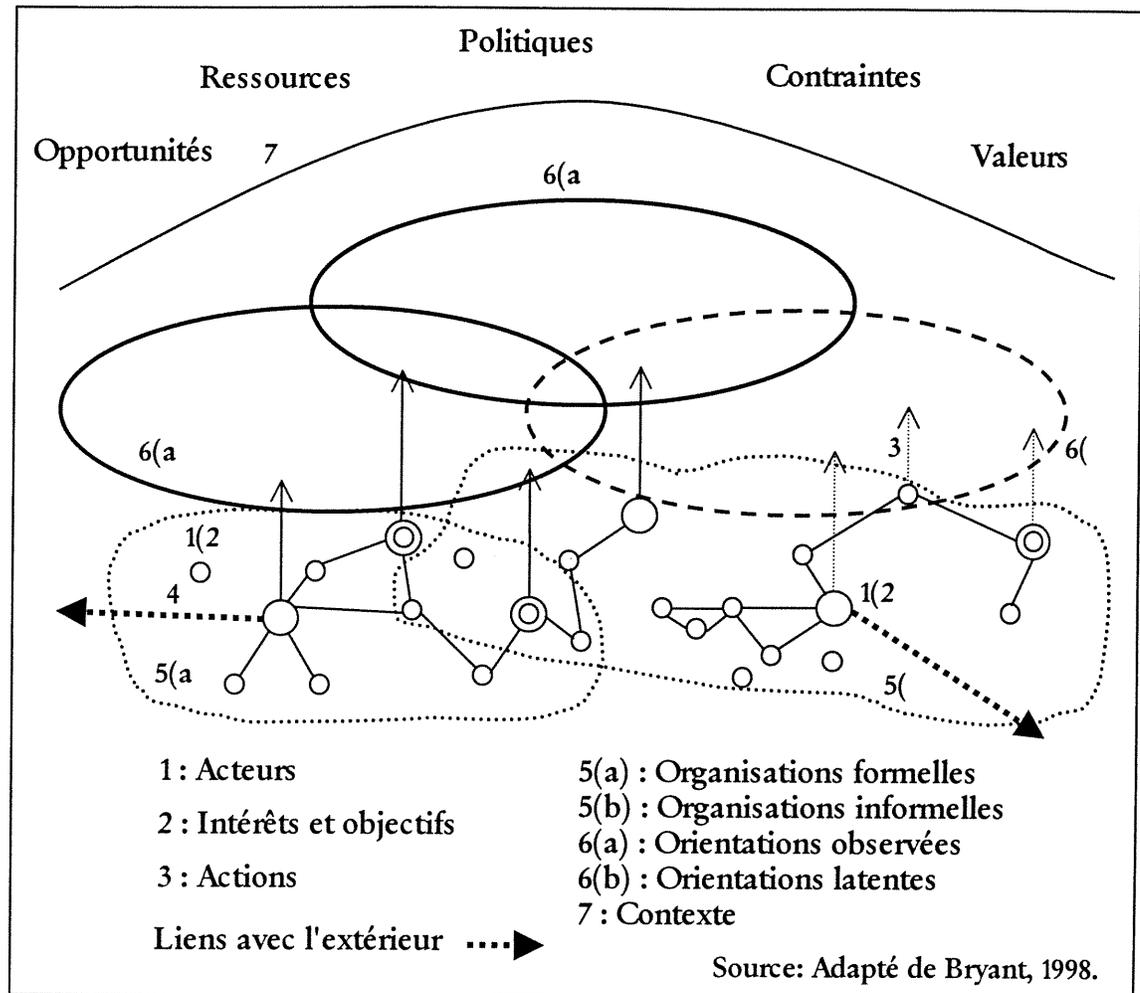
2.2.4 Cadre pour l'analyse de la transformation de la communauté

Le cadre pour l'analyse de la transformation de la communauté de Bryant et al. (1998) montre bien comment les acteurs peuvent favoriser l'action, dans notre cas, sur l'espace. Ce cadre a été élaboré dans les années 1990 pour identifier les composantes d'un développement durable de la communauté et pour comprendre comment les acteurs construisent leur environnement local. Ce cadre a la logique suivante :

« Les acteurs, avec divers degrés d'influence poursuivent leurs intérêts par des actions, tout en opérant par des réseaux variés. L'analyse de ces réseaux révèle des structures d'organisations formelles et informelles. Les résultats sont des orientations révélées (actions) et des orientations latentes. Le processus est influencé par le contexte général, lui-même dynamique et affecté par les processus locaux de changement ».

Le cadre conceptuel suivant illustre le rôle de l'acteur et ses liens avec le milieu, local / régional / national, dans la transformation de la communauté. On trouve même une composante temporelle par la prise en compte du contexte (que l'on pourrait associer aux intermédiaires de l'ANT), des orientations latentes et du développement de réseaux possibles. Ce cadre nous permet de construire la dynamique locale en identifiant tour à tour les éléments qui le composent.

Figure 2 : Cadre pour l'analyse de la transformation de la communauté



2.2.5 Représentations des acteurs par rapport au territoire

Les représentations puisent leurs sources dans les relations à l'espace, au travers de filtres individuels. Le contexte y a une influence, tout comme l'effet de facteurs tels la parenté, l'identité régionale, le genre, l'âge ou encore la culture. Les représentations se définissent comme (Bailly, 1995) "une création sociale ou individuelle de schémas pertinents du réel: dans le cadre d'une idéologie, qui consiste à évoquer des objets en leur absence, ou à doubler la perception en leur présence et permet de compléter la connaissance perceptive". Bowler (1997) définit pour sa part, la connotation des représentations pour un acteur par une " Attribution de sens ou interprétation de processus, événements ou objets matériels par un acteur pour le signifier".

Les représentations utilisent l'intermédiaire des images pour comprendre l'environnement. En quelque sorte, il s'agit de retourner à l'acteur pour capter les images subjectives qu'il se fait en

regard d'un objet d'étude. Selon Bailly et Debardieux (1995), "l'esprit de cette pratique est d'intégrer les représentations spatiales portées par les individus et les sociétés dans l'analyse et la compréhension des pratiques de l'espace". Selon Aristote, l'intérêt scientifique réside dans la capacité des représentations à mieux comprendre le "moteur des actions humaines". Dans le cadre du projet, les représentations seront utilisées afin de mieux comprendre les relations des acteurs vis-à-vis un territoire protégé et de leur autorité responsable. À prime abord, nous ne chercherons pas à identifier systématiquement les facteurs qui les influencent. Nous essaierons plutôt de comprendre comment la dynamique locale va les affecter en identifiant certains facteurs que nous croyons importants. L'utilisation des représentations nous permet de recueillir l'information qui nous aidera à identifier les enjeux locaux liés au territoire protégé et à les nuancer. Les représentations permettent d'avoir une meilleure connaissance de l'identité locale et régionale, sans préjuger de la rationalité des pratiques et des revendications. À la différence de d'autres démarches géographiques, les représentations utilisent des notions psychologiques de processus cognitifs. C'est l'utilisation d'un rapport sensible à l'espace.

Les représentations sociales, au même titre que les préjugés et les stéréotypes, sont selon Mannoni (1998) des manifestations de la mentalité collective, semblables à : "des élaborations groupales qui reflètent à un moment donné le point de vue prévalent dans un groupe relativement à un certain sujet. Ils peuvent concerner aussi bien des faits et des situations que des personnes et ont pour vocation essentielle de produire une espèce d'image qui vaut dans tous les cas et s'impose avec une valeur attributive ou prédicative". Une image peut être composée d'une ou plusieurs représentations sociales qui elles peuvent faire appel à plus d'un stéréotype ou préjugé; les représentations mentales étant en amont des représentations sociales. Toujours selon Mannoni, l'image créée est plus forte que les jugements discriminatoires ou analytiques parce qu'elle bénéficie d'une grande adhésion au sein de la population et parce qu'elle est ancienne ce qui lui confère un certain respect traditionnel. "Les préjugés et stéréotypes peuvent conduire à des mobilisations collectives du fait de leur charge émotionnelle ou affective profonde et déterminer des conduites qui, pour l'essentiel, sont inspirées de l'irrationalité". Reste que la représentation est essentiellement un savoir pratique (Jodelet, 1989 cité in Mannoni, 1998) qui occupe une place importante dans l'ajustement de l'acteur à son milieu. Les représentations sociales sont donc des règles de vie sociales régissant la mentalité, les pratiques et le sentiment d'appartenance.

On peut aussi distinguer les représentations environnementales des individus. Une étude réfère aux valeurs environnementales des communautés locales vis-à-vis d'utilisateurs étrangers (Saremba et

Gill, 1991) et s'appuie également sur les travaux d'autres chercheurs. Toutes ces études abondent dans le même sens : en général, les représentations des lieux à valeur environnementale par les populations locales sont plus faibles et axées sur les avantages (ex: tourisme) qui en découlent que les représentations de l'utilisateur extérieur, tel l'urbain, qui en verrait davantage la signification environnementale. Le concept de nature sauvage est surtout une vision d'urbains, tandis que les communautés locales voient surtout l'espace comme espace de vie et conséquemment d'utilisation de ses ressources. Tout cela est une question de proximité fort compréhensible.

2.2.6 *Espaces, territoire et représentations*

Frémont (*in* Bailly et Debardieux, 1995) établit des différences, afférentes aux représentations, entre les types d'espaces. Ainsi, il distingue l'espace de vie de l'espace social et de l'espace vécu. L'espace de vie est un ensemble des lieux fréquentés par le groupe dont l'individu fait partie. L'espace social met en rapport les lieux fréquentés par le groupe social et les pratiques qui soutiennent cette fréquentation. L'espace vécu intègre les dimensions précédentes, en plus de la distance affective et de la distance structurale. Toutes ces dimensions influencent nos pratiques.

La notion de territoire, sur des bases multiples dont sociale, juridique et culturelle, peut revêtir une symbolique différente selon l'acteur. Le territoire a une composante d'espace vécu (Di Méo, 1998) dans lequel on trouve un rapport existentiel de l'acteur au territoire et sous-jacent aux rapports du territoire dérivés de l'espace social. Brunet et al. (1992) définissent le territoire comme "un espace approprié, avec sentiment ou conscience de son appropriation, quelque chose que l'on intègre comme une partie de soi et que l'on est prêt à défendre". Le psychologue Carl Lewin (1952 cité *in* Fortier, 1999) avait plus globalement introduit le concept de l'espace vital qui est un espace perçu selon les caractéristiques de celui qui l'estime. Sa définition touche l'idée d'appropriation et de domination du territoire. Pour lui, l'espace vital est le fondement des interactions entre un individu et le milieu avec une forte connotation psychologique. Un territoire est plus que simplement une portion d'espace.

La territorialité fait ressortir le sentiment d'appropriation de l'espace que peut avoir un acteur. "La territorialité ne saurait se confondre avec cette défense élémentaire de l'espace animal nécessaire à la survie: l'identification est apprise par le processus de socialisation, elle relève de la psychologie collective et contribue à fonder l'identité du groupe... contrairement aux racines, ces principes sont transportables" (Brunet et al., 1992). Comme il vient d'être mentionné, la territorialité n'est pas innée, mais acquise. Brunet et al., soulignent aussi le double tranchant de la territorialité: "D'un

côté, la territorialité est un élément utile à la cohésion des groupes sociaux, de l'autre, elle est une source ou un support des hostilités, des exclusions, des haines". Ce sentiment peut être favorable ou défavorable, selon les objets.

Dans un cas favorable, Di Méo (1998) entend que le territoire identitaire puisse devenir un puissant outil de mobilisation sociale. Cependant, la construction symbolique du territoire n'est pas instantanée, elle se forge dans "le temps long". C'est pourquoi l'histoire peut avoir une importance particulière dans le territoire identitaire. À son tour, Marié (1982 cité dans Di Méo 1998) renforce cette idée que "l'espace a besoin de l'épaisseur du temps, de répétitions silencieuses, de maturations de l'imaginaire social et de la norme pour exister comme territoire". Il ne faut toutefois pas se plonger uniquement dans les racines du passé (Soulet, 1986 cité dans Di Méo, 1998), car le processus d'identité territoriale surgit, avant tout, des enjeux de l'actualité et des logiques sociales du quotidien.

2.2.7 Dynamique du territoire

Les interactions entre acteurs à propos du territoire engendrent une dynamique qui peut être définie comme un changement résultant d'un jeu de forces (Brunet et al., 1992). La dynamique sociale en regard d'un espace protégé nous amène à la dynamique des territoires qui étudie les changements de l'organisation territoriale et des forces qui les provoquent ou les contraignent. La dynamique du territoire se lit et s'analyse dans le changement. La cohabitation de plusieurs intérêts sur un territoire est le moteur de cette dynamique. Sur un même territoire, on trouve plusieurs acteurs utilisant différemment l'espace. La cohabitation est possible pour des acteurs aux usages compatibles. Lorsque les acteurs ne voient pas l'usage du territoire de la même façon, la base de conflits peut alors surgir, le territoire ayant un champ symbolique.

2.3 Réalités de gestion et d'état des territoires protégés

Maintenant que nous avons abordé l'aspect de la dynamique des communautés et de la perception des acteurs, nous nous attarderons sur deux éléments reliés au territoire soit : le contexte et l'état des territoires protégés. La protection du territoire a son origine dans la volonté de conservation des espaces naturels. La conservation peut se définir comme la mise en œuvre de mesures visant l'utilisation rationnelle, le maintien ou la restauration de ressources naturelles (Commission sur l'intégrité écologique, 2000). À son tour, le concept de préservation se définit comme la mise en œuvre de mesures de prévention contre l'altération, la détérioration ou la destruction d'une ressource naturelle ou culturelle et inclut les mesures de conservation. Dans le cadre de territoires

protégés, les mesures de conservation et de préservation varient selon les niveaux de protection. Au Canada, les parcs nationaux appartiennent et sont gérés par le gouvernement fédéral. Ils sont protégés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux*, mais chaque parc a ses propres objectifs de conservation définis par des outils tels : le plan directeur du parc, le plan de gestion des écosystèmes ou de ressources, et le plan de conservation des écosystèmes (voir détails, tableau II). Or, il ne faut pas oublier que ces outils de gestion ne dépassent pas légalement le territoire du parc national. Les pressions venant des territoires adjacents peuvent menacer l'écosystème, notamment les activités humaines comme l'utilisation du sol. D'où l'importance encore plus grande de l'intégration régionale du parc.

Tableau II: Définition des plans de Parcs Canada (Source, Commission sur l'intégrité écologique, 2000)

<p>Plan directeur de parc: Contient un énoncé de l'objet et des objectifs de ce dernier qui reflète son rôle dans le réseau des parcs nationaux et dans la région naturelle où il se situe. Doit être renouvelé tous les cinq ans et déposé au Parlement. Le plan procure un cadre permettant d'exposer plus en détail des sous-plans concernant la gestion des écosystèmes, l'interprétation, les services aux visiteurs et la gestion des risques pour les visiteurs.</p>
<p>Plan de gestion des écosystèmes et des ressources: Comprend les objectifs et plans spécifiques d'action pour la protection et la gestion des écosystèmes et des éléments naturels d'un parc.</p>
<p>Plan de conservation des écosystèmes: Document dynamique qui propose des buts précis pour le maintien de l'intégrité écologique des parcs et la gestion de leurs écosystèmes. Ses buts reposent sur les objectifs définis dans le plan directeur du parc. Le plan de conservation des écosystèmes décrit les problèmes, les enjeux et les préoccupations concernant la conservation des écosystèmes du parc. Définit les mesures de gestion des écosystèmes à prendre et présente un plan écrit, dressé par ordre de priorité pour les appliquer.</p>

La gestion d'une ressource d'un parc peut dépendre de sa gestion à l'échelle régionale. Conséquemment, la prise en compte des communautés locales et de leurs représentations représente un pas de plus vers la protection des écosystèmes. D'une part, les humains ne font-ils pas partie des écosystèmes ? D'autre part ne sont-ils pas les alliés à s'associer pour permettre la conservation des territoires ? Encore faut-il que les acteurs s'entendent sur ce qu'est la protection du territoire, en particulier sur la valeur de l'intégrité écologique.

2.3.1 Intégrité écologique du territoire

Pour les parcs nationaux, la notion d'intégrité écologique du territoire (Commission sur l'intégrité écologique, 2000) a été identifiée comme: "L'état d'un écosystème jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie, par la composition et l'abondance des espèces et des communautés et le rythme des changements et le maintien des processus écologiques". De manière plus générale, la notion d'intégrité écologique ou ce qu'elle englobe n'est pas universellement acceptée. Des

difficultés, en ce qui concerne les connaissances, se posent notamment en ce qui concerne la définition de la stabilité d'un écosystème et de ses indicateurs de mesure. La définition elle-même a évolué selon des courants de pensée, influencée par les tendances quantitatives, éthiques, écologiques ou thermodynamiques. La Commission sur l'intégrité écologique soulève le rôle des parcs nationaux dans le maintien de l'intégrité écologique des écosystèmes canadiens. Gérer les écosystèmes en tentant de maintenir les processus naturels sous-entend que l'on veut notamment limiter les impacts sur l'environnement des interventions humaines. Leur récent rapport souligne l'influence des populations sur les parcs nationaux : par leur proximité des aires et leurs usages du territoire.

Concrètement, l'état d'un écosystème peut être modifié par des facteurs de stress internes ou externes à l'écosystème pouvant mener à une dégradation ou une perte d'intégrité des écosystèmes. Les écosystèmes sont vus comme des systèmes dynamiques adaptés à des stress internes, exemple les feux de forêt, mais ne sont pas adaptés à l'ensemble des impacts d'origine humaine. La plupart des articles concernant le sujet font surtout état des facteurs naturels affectant la dynamique des communautés, voire leur stabilité (par exemple: l'effet des changements climatiques, les processus de succession des espèces). Lors d'un exercice de gestion, chaque parc national a été invité à identifier les facteurs de stress qu'il considérait comme menaçants sur une échelle de 1 à 5. On pouvait y remarquer la variété des sources de stress selon les milieux (Parcs Canada, 1998a). En outre, on distingue les activités humaines qui peuvent affecter directement certaines communautés végétales et animales d'autres facteurs, tels les changements climatiques, affectant l'écosystème dans son ensemble.

On trouve quelques recherches d'impact des activités humaines sur l'environnement dans le contexte d'aires protégées. Pour les parcs nationaux, on trouve des études spécifiques faites par Parcs Canada dont celle de Walker et Kachi (1999b) qui ont étudié l'impact des motoneiges sur les parcs nationaux, par le biais d'une enquête avec les autorités responsables de chaque parc. D'autres travaux ont été faits par la même organisation pour différentes activités, surtout dans le but de proposer un cadre de gestion de certaines activités humaines.

Les écosystèmes sont influencés par les communautés avoisinantes mais la relation inverse existe; les communautés locales sont influencées par la présence du parc (Fortin et Gagnon, 1999). Il existe des avantages socio-économiques à la présence des parcs, mais aussi des désavantages. De plus, la population locale peut considérer les zones protégées comme étant créées pour satisfaire les

étrangers et touristes et non pour convenir à leurs propres intérêts. Lorsque la présence du parc est mal interprétée par les communautés locales, il devient difficile de contrôler leurs usages du territoire ce qui va inévitablement en affecter l'état.

2.3.2 État de la question de l'intégration régionale

La question de l'intégration régionale dans le cas d'un espace naturel peut être vue dans une optique de ralliement des communautés aux objectifs de gestion des parcs nationaux. Selon nous, l'intégration régionale peut se définir comme la capacité d'un organisme de conservation, à partir de sa création, à créer des liens avec les communautés locales et régionales et à mettre en œuvre des mécanismes pour assurer le développement local et la conservation du territoire protégé. Quant à l'implantation du parc, elle renvoie à la création du territoire protégé, en termes d'ententes politiques mais surtout en termes de consultations et discussions préalables. L'implantation est la première image de l'organisation de conservation auprès de la communauté. Pour les acteurs locaux, de bonnes relations publiques lors de ces étapes ne peuvent que faciliter l'acceptation du nouveau projet structurant et le respect des impératifs de conservation rattachés aux parcs nationaux. La compréhension des acteurs locaux du mandat d'un parc national est vitale, car leurs représentations du territoire et de son gestionnaire déterminent leurs pratiques.

La façon de procéder à l'implantation et à l'intégration du territoire protégé influence les communautés locales. L'objectif de ces mesures étant, en outre, d'assurer une transition vers de nouvelles relations des acteurs au territoire, faire appréhender les changements par les communautés est nécessaire pour s'assurer d'usages futurs compatibles avec le statut du parc national. L'acteur local doit faire des compromis, dont sur la pratique d'activités, tout autant que les autorités responsables. Dans le cas des parcs nationaux, on identifie la compatibilité des activités sur le territoire à l'aide des termes d'activités permissibles et appropriées. Permissible réfère à ce que l'activité ne contrevienne pas à l'acte des parcs nationaux et des règlements et qui est appropriée dans les conditions d'un site ancien. Appropriée réfère à des activités qui sont consistantes avec les politiques de Parcs Canada et la protection de l'intégrité écologique (ou commémorative).

Bien des études d'intégration régionale, dont celle de Beauchemin-Beaton, Lapointe (1986) faite pour Parcs Canada, région du Québec, sont des documents référant aux mesures d'harmonisation pour le développement touristique et économique mais qui évacuent l'importance des communautés locales et leurs réactions/inquiétudes. C'est là que l'idée de contexte social utile pour

assurer cette transition entre en jeu, mais avant nous approfondirons sur un thème plus universel soit la place de l'Homme dans les écosystèmes.

Déjà en 1974, Maini et Carlisle se posaient des questions sur l'influence et la signification de l'impact de l'humain dans nos parcs. La réflexion a été marquée par l'évolution même du concept de parc, en 1958 dans certains parcs ont louait des terres pour des chalets privés. Le dilemme de « Comment utiliser les parcs nationaux sans en abuser ? » n'est pas nouveau. Dans un objectif de conservation, les populations locales peuvent représenter des menaces sur les aires protégées. Selon Machlis et Tinnel (1985, dans Wells et Brandon, 1992), on trouve le braconnage, les attitudes locales et les demandes conflictuelles à la gestion. Plus spécifiquement, Dugelby et Libby (1998) soulignent que, dans le cadre d'une étude sur 28 pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, 70% des activités rapportées menaçant les aires protégées étaient reliées à la chasse ou au braconnage. Certaines pratiques sont donc plus susceptibles d'affecter l'intégrité écologique des écosystèmes.

Aujourd'hui, les parcs nationaux canadiens tolèrent certaines activités comme les pratiques traditionnelles ou de droits historiques (ex : droits de chasse ou la présence de terrains de golfs au sein de parc mêmes). Il est très difficile de poser des choix quant aux limites de conservation et aux usages du territoire, prenant en considération les besoins des communautés locales et les impératifs de conservation. Concernant la conservation par les communautés locales, Noss (1995) mentionne qu'en considérant la psychologie humaine les conservateurs auraient davantage de succès pour le maintien de l'intégrité écologique en encourageant quelques usages compatibles plutôt que de seulement y restreindre les activités.

En termes de protection de l'intégrité écologique du territoire, la question des activités dans les parcs reste cependant pertinente. Plusieurs se demandent même s'il est actuellement possible d'atteindre les objectifs de conservation avec un seul et unique outil, soit le parc national, considérant qu'il sert aussi de lieu récréo-touristique. Quelques parcs nationaux canadiens ont été créés pour favoriser le développement local en faisant rouler l'économie des régions avec le tourisme, le parc national devenant un attrait d'envergure, malgré le fait que certains segments de la population aient été dépendants du territoire du parc pour ses ressources; pour les pratiques courantes ou traditionnelles.

Le contexte social se compose de l'ensemble des particularités sociales, économiques et environnementales de la communauté. Il a une influence sur l'utilisation du territoire avoisinant aux communautés dont celui du parc. Ce contexte ne réfère pas seulement aux données statistiques, mais aussi à la façon qu'ont les gens de se représenter leur environnement, leur milieu. À l'intérieur d'un pays, chaque contexte social local peut avoir des ressemblances à cause d'influences externes internationales ou régionales (Brandon et al., 1998). Or, chaque site a son propre contexte car il a son histoire, sa culture, ses traditions, ses acteurs et leur manière de comprendre l'environnement, avec une composante de territorialité. Boisvert (1987), sur le parc marin du Saguenay, note que l'intégration des espaces protégés au sein d'une région varie selon les formes d'organisation mises en œuvre, donnant un certain degré de pouvoir aux communautés locales dans la gestion du territoire protégé.

L'étude des relations des communautés avoisinantes avec les territoires protégés est beaucoup plus fréquente dans les pays en développement, notamment d'Amérique du Sud, probablement parce que dans ces contextes les conflits liés aux usages des ressources sont plus soutenus. Bien sûr, dans ces pays les populations sont peut-être plus dépendantes des ressources ce qui peut affecter les représentations et les pratiques que les acteurs ont des territoires protégés; l'usage des ressources du territoire protégé est l'enjeu de la majorité des pratiques. Certains croient que l'usage des ressources, dans une perspective de développement durable est la meilleure manière de faire de la conservation. L'expression "Integrated Conservation Development Project" (ICDP) y réfère. Quelques partisans de cette position sont allés jusqu'à dire qu'il ne devrait pas y avoir d'aires protégées et que toutes les aires devraient être ouvertes à certains usages. Si on regarde la réalité, presque toutes les aires sont ouvertes aux usages...indirectement; de 85 à 90 % des parcs ne sont pas parvenus à l'accomplissement de l'idéal de parc (Amend, 1995).

Sur le mandat des territoires protégés, Brandon (1998) croit que les parcs ont souvent des missions irréalistes. Elle pense qu'ils devraient être repensés en termes pratiques de gestion avec clarté et réalisme plutôt qu'avec seulement de la rhétorique. L'expression utilisée « parcs en péril » repose sur la création de parcs sans prise de conscience du contexte social existant. Les aires protégées sont très importantes pour la conservation de la biodiversité (Brandon et al., 1998), leur demander de porter le fardeau total pour la conservation est une recette pour un échec écologique et social. La conservation y devient essentiellement politique, il y a des limites à l'utilisation durable des ressources comme outil primaire de conservation de la biodiversité parce que la protection de parc efficace demande la compréhension d'un contexte social à des échelles variées d'analyse.

Pimbert et Pretty (1995) critiquent dans un même sens la gestion des aires protégées dans *Parks, people and professionals*. Leur argument tient sur la négligence de prendre en compte, dans le style de conservation, les besoins et aspirations des populations locales, des institutions et organisations sociales en passant par leur savoir traditionnel et leurs valeurs face aux ressources. Selon eux, les politiques et pratiques ont cherché à exclure les gens et à décourager la participation locale ce qui a directement mené à des conflits sociaux et à la menace des objectifs de conservation. Wells et Brandon (1992) appuient aussi ces dires en soulignant quelques problèmes de planification et d'intégration observés, dont :

- Mise en place des projets sans compréhension suffisante du contexte socio-économique existant,
- Absence d'identification d'alternatives viables pour subvenir aux besoins des communautés,
- Bénéfices sociaux et économiques pour les locaux difficiles à déterminer et distribués inégalement,
- Non prise en considération des acteurs locaux et de leur leadership à monter le projet,
- Pas de suivi ou d'évaluation des impacts une fois le parc implanté.

Stephenson et Poirier (1999) parlent d'une nouvelle approche de gestion des écosystèmes, avec une dimension humaine donnée à l'environnement, voire même un sens des lieux basé sur les idées, sentiments et attitudes des gens. Ce type d'études du contexte social vise à lier la gestion des aires protégées avec les besoins des communautés locales, en l'occurrence leur développement social et économique. D'un autre côté, il faut être vigilant avec la participation publique car ce ne sont pas toutes ces formes qui sont appropriées pour aller chercher les publics les plus récalcitrants.

Des conflits ont été jusqu'à causer des pertes de vie, par exemple, en Thaïlande (Wells et Brandon, 1992) Khao Yai (nord-est de Bangkok) a vu une rencontre fatale entre autorités de conservation et villageois suite à l'application de mesures de renforcement.

Cela dit, généralement les décideurs des organisations de conservation se sensibilisent peu aux conditions locales (McNeely, 1995). Comme nous l'avons vu, la réflexion sur les relations entre communautés locales et territoires protégés s'est surtout faite pour les pays dits en développement. Pourtant, la même problématique existe ici. Nous sommes aux prises avec des problèmes de conservation et des conflits sociaux. En Amérique du Nord, les problèmes sont moins flagrants

car, en général, les communautés locales dépendent moins des ressources naturelles locales pour leur survie, ce qui est aussi une question de culture, mais des pratiques en sont restées.

Pour les parcs nationaux canadiens, une certaine prise de conscience a débuté au début des années 1980 avec l'instauration de consultations publiques et d'études locales ou régionales dès lors l'implantation du parc. L'intérêt vis-à-vis les communautés locales a été marqué par des polémiques sur la création de parcs nationaux et l'expropriation de communautés (ex: Gros Morne, Forillon). Le cas de Kouchibouguac (voir tableau III) est particulièrement intéressant parce qu'une commission d'enquête fut par la suite nommée pour éclairer les causes du conflit. Cependant, malgré l'apport des consultations publiques et autres outils de compréhension du contexte local, leurs résultats ont peu été considérés ou utilisés. Pour sa part, la réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan, en 1984, a été une exception pour les consultations préalables à la création, puisque le territoire avait un statut privé, chose plus rare. Les étapes de consultation ont été menées une fois la transaction faite et son établissement ne suivait pas la politique en place.

Tableau III: Le cas de Kouchibouguac

Le parc de Kouchibouguac a été implanté en 1969 au Nouveau Brunswick. Suite à la signature de l'accord de création du parc, le Ministère des ressources naturelles de cette province a reçu l'autorité de procéder à l'expropriation des individus vivant au sein du nouveau territoire de parc (Lothian, 1984). Le processus de création du parc a impliqué de sérieux conflits entre la population locale, appuyée de sympathisants, versus Parcs Canada et le gouvernement provincial associé au projet. Le projet de parc visait, outre les objectifs de conservation, à assurer le développement de la région touchée par de graves problèmes socio-économiques. Le projet a donc amené des espoirs, mais aussi soulevé des conflits touchant l'expropriation (évaluation foncière et compensations pour pertes de pratiques commerciales, dont les droits de pêche et critiques sur la manière de faire). Un acteur local, M. Vautour a questionné la validité d'expropriation des terres privées dans la création des parcs nationaux devant la cour du Nouveau-Brunswick. Devant l'ampleur des problèmes soulevés par l'implantation du territoire protégé, une Commission d'Enquête a été instaurée. Leur mandat incluait les aspects suivants :

- Identifier l'impact social et économique de l'établissement du parc sur les résidents du territoire du parc et sur l'aire adjacente en général.
- Revoir les procédures d'expropriation, les méthodes d'évaluation des propriétés et des compensations offertes.
- Trouver des solutions permettant d'opérer le parc.

Au terme de leur mandat, la Commission a émis ses recommandations (La Forest et Roy, 1981). Entre autres, elle condamne la politique immédiate d'éviction des populations des terres destinées à former le parc national; selon celle-ci, elle devrait être fait de façon graduelle de manière à permettre aux résidents et à leurs enfants d'y rester pour leur vie. Sur la décision de création du parc, les auteurs notent qu'elle a été prise trop promptement au niveau du gouvernement sans préparation suffisante. De plus, ils mentionnent la non considération d'études faites préalablement au sein des communautés touchées par le projet. Les enquêteurs soulignent aussi que l'analyse du projet, de type par coûts et bénéfices, a été faite sans tenir compte d'importants problèmes sociaux.

Dans un contexte d'implantation d'un projet structurant qui va affecter l'espace de vie des populations, il est vital de trouver un moyen d'avoir l'appui et la confiance de l'ensemble de la population. C'est pourquoi une réflexion et une stratégie efficace doivent être déployée dans chaque communauté, malgré les contraintes de temps et d'argent. La stratégie d'implantation doit prendre en compte la variété des publics. André et al., (1999) parle des types de public dans la participation publique. Il identifie le public latent, le public averti et le public actif. Le public latent est composé des individus concernés par un même problème tandis que le public averti est concerné mais aussi conscient de la situation. Puis il y a le public actif, qui est composé d'individus qui en plus d'être concernés et conscients agissent de manière à résoudre le problème. L'ensemble de ces publics composent les acteurs locaux susceptibles d'être affectés par le projet. Il est vrai que les participants aux formes de participation du public sont souvent les gens les plus critiques ou ceux qui sont directement touchés par le projet. C'est pourquoi il faut trouver le moyen de rejoindre les publics plus larges.

Pour accepter un parc national, la communauté doit se sentir concernée par la prise de décision concernant le parc et son administration à l'échelle locale. Les décisions doivent être conjointes pour assurer la protection des aires protégées. Nous rappelons que le soutien local dépend de la perception que les acteurs ont du territoire et de ses gestionnaires. Il faut faire en sorte que les membres de la communauté soient conscients des avantages et inconvénients du statut d'un parc national pour qu'ils s'en responsabilisent, et ce dès les premiers temps.

En réponse au défi d'intégration des activités humaines dans les territoires protégés, on trouve plusieurs approches de la part des gestionnaires. Dans un rapport compilant les initiatives de gestion des utilisations humaines dans les parcs nationaux au Canada, pour la période 1994-1999 (Kachi et Walker, 1999a), on observe une variabilité régionale. Pour minimiser le rôle des utilisations humaines, les autorités responsables des territoires protégés ont recours à des initiatives de gestion directe ou indirecte. Ces initiatives peuvent être axées sur la gestion de la demande, la gestion des utilisations humaines, la gestion des écosystèmes et ressources culturelles ou des dimensions humaines (Kachi et Walker, 1999a). L'approche de gestion, qui prend en considération les dimensions humaines, s'occupe des individus à l'échelle locale ou régionale, soit des populations adjacentes au parc. Au Québec, la gestion des activités humaines est appréhendée en termes d'évaluation des impacts et de gestion de la demande. Plus à l'ouest, des études d'intégration régionale ont été faites (Ontario, Prairies et régions nordiques). Dans le Nord canadien, l'intégration régionale est un outil qui sert plutôt à faire l'évaluation des marchés. Nous pouvons donc constater

que les activités humaines, au sein même de Parcs Canada, peuvent être perçues dans plus d'une perspective. L'Ontario est la région où l'étude des collectivités locales et le rôle des êtres humains dans les écosystèmes a été le sujet de nombreux travaux (Stephenson et Poirier, 1997). Stephenson (Kachi et Walker, 1999a) mentionnait que la communication entre parc et communauté est nécessaire et qu'elle serait facilitée par des études sur les valeurs et attitudes, le sens du lieu, la qualité de vie et les aspirations économiques. Les cas suivants (tableau IV) illustrent des approches prisées pour favoriser l'intégration régionale de parcs nationaux.

Tableau IV: Intégration régionale en Ontario, résultats de recherche (Kachi et Walker, 1999a)

Le parc national de la Péninsule Bruce et le parc marin national Fathom Five ont cherché à accroître la connaissance des besoins spécifiques du parc liés aux dimensions humaines, dans le contexte de la gestion des écosystèmes. Ils ont fait une analyse des problèmes particuliers au parc qui a révélé un besoin de nouvelles stratégies de communication entre le parc et la communauté: en commençant par une analyse des attitudes et des valeurs de la communauté sur les zones protégées et leur gestion.

Au parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne, une analyse a identifié les problèmes suivants: l'importance non reconnue de l'écosystème pour l'économie locale, le conflit entre le parc et la communauté locale pour certains problèmes économiques liés au parc (droits d'accès et autres restrictions) et le lien entre tourisme durable et intégrité écologique. Les gens de la région acceptent mal les nouveaux habitants, installés en périphérie du parc, qui font la navette pour aller travailler. L'étude souligne l'importance de la communication et de partenariats solides. C'est pourquoi le parc est intéressé à en savoir davantage sur les niveaux de conscience environnementale, les attitudes et les valeurs de la communauté, la contribution économique du parc à la communauté, la valeur monétaire des ressources naturelles et des services existants.

Au parc national des îles du Saint-Laurent, on a déterminé, lors d'une analyse des problèmes du parc, les valeurs exprimées par la communauté. Elles étaient d'ordre récréatif, économique, esthétique, historique et liées au mode de vie. Selon eux, la base de connaissance écologique ainsi que les attitudes, perceptions et valeurs des communautés doivent être évaluées pour une meilleure stratégie de communication.

Peu de recherches ont été faites au Québec sur l'intégration de parcs nationaux dans leur milieu. Les études, qui ont été commandées dans le passé (ex: pour la RPNAM), abordaient plutôt l'intégration en termes de concertation touristique parmi les intervenants et signifiaient davantage les volontés que l'intégration. Boisvert (1987), traitant du parc marin du Saguenay, a observé les conflits culturels entre le parc et les acteurs. Dans son résumé, il dit : " Une stratégie d'intégration régionale des parcs nationaux devient dès lors une condition à son acceptation par le milieu pour assurer une pleine et saine harmonisation des rapports entre l'état (propriétaire du parc) et les populations locales (anciens gestionnaires de ces espaces)." On retrouve dans son mémoire l'idée de cohabitation du territoire protégé avec d'autres espaces aux yeux des communautés locales.

Dans un contexte autre que celui de Parcs Canada, Walker et Kachi (1999a) notent que plusieurs autres pays se soucient maintenant de dimensions humaines liées aux parcs, mais le tourisme y

reste très prédominant. Nous avons aussi vu préalablement la nature des problèmes touchant les territoires protégés en regard des territoires protégés en Amérique du Sud. Aux États-Unis, le groupe d'étude sur les dimensions humaines du Département de l'Agriculture (*in* Walker et Kachi, 1999a) a élaboré des principes pour l'analyse et à la prise de décision dans la gestion des écosystèmes (voir tableau V).

Tableau V: Principes sur les dimensions humaines des territoires protégés

- 1) Aujourd'hui, les êtres humains font partie intégrante des écosystèmes et en dépendent pour leur survie et leur bien-être; il faut les entretenir pour le bien-être des êtres humains et des autres formes de vie.
- 2) Les perceptions, croyances, besoins et désirs passés, présents et futurs des êtres humains influencent les écosystèmes. À leur tour, les écosystèmes influent sur le bien-être physique, mental et spirituel, social, culturel et économique des êtres humains.
- 3) Les écosystèmes et les sociétés humaines sont dynamiques
- 4) Il est essentiel que la communication soit efficace pour que soit établi un équilibre entre les besoins et les désirs des êtres humains et la capacité des écosystèmes.
- 5) Les impacts d'une partie de la société sur les écosystèmes peuvent affecter les autres parties de la société.
- 6) Quand la société humaine s'urbanise, la distance physique et psychologique qui sépare les êtres humains des écosystèmes non urbains dont ils dépendent augmente souvent.
- 7) Les facteurs liés aux dimensions humaines s'assemblent différemment selon les échelles spatiales et les époques.
- 8) La gestion viable des écosystèmes exige des populations connaissant bien les questions environnementales.

Chapitre 3 : La réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan

Dans cette section, nous présenterons le terrain d'étude et ses spécificités. D'abord, mentionnons que le choix du parc n'a pas été aléatoire. Il s'agit d'un parc national aux prises avec des tensions sociales à cause de sa présence. De plus, les facteurs de stress ayant une incidence écologique sur l'écosystème, identifiés par les autorités responsables de la RPNAM, sont attribués aux pratiques humaines (Parcs Canada, 1998a). Pour la RPNAM, sur les cinq facteurs mentionnés, quatre étaient reliés aux pratiques des communautés locales: braconnage, pêche commerciale, perturbations humaines et urbanisation. Le dernier mentionnait les changements climatiques, que l'on peut en partie attribuer aux activités humaines à une plus grande échelle.

La communauté d'étude choisie est celle de Havre-Saint-Pierre, Côte-Nord, Québec (voir figure III) D'une part, cette ville est localisée sur le côté à proximité de l'archipel de Mingan, dont certaines îles à moins de 400 mètres. L'archipel s'étend en une bande d'îles le long de la côte. D'autre part, les locaux ont obtenu des droits d'utilisations traditionnelles des ressources et ont récemment déposé des revendications de droits sur les îles auprès des autorités responsables de la RPNAM.

La RPNAM est un territoire protégé, mais aussi un espace commun. On y trouve une vocation de conservation, de tourisme et de lieu de pratiques territoriales de la part des communautés. Les pratiques des populations sur les îles, avant la création du parc, sont fraîches aux mémoires, les revendications nous le rappellent. À l'intérieur même de la communauté, les acteurs ont des objets d'intérêt différents en regard du territoire des îles de l'archipel, mais certains s'allient et savent se faire entendre. Le tout créant une dynamique locale orientée vers le territoire des îles. Nous verrons dans les prochains paragraphes les deux visages du territoire de la RPNAM, le premier physique et le second humain.

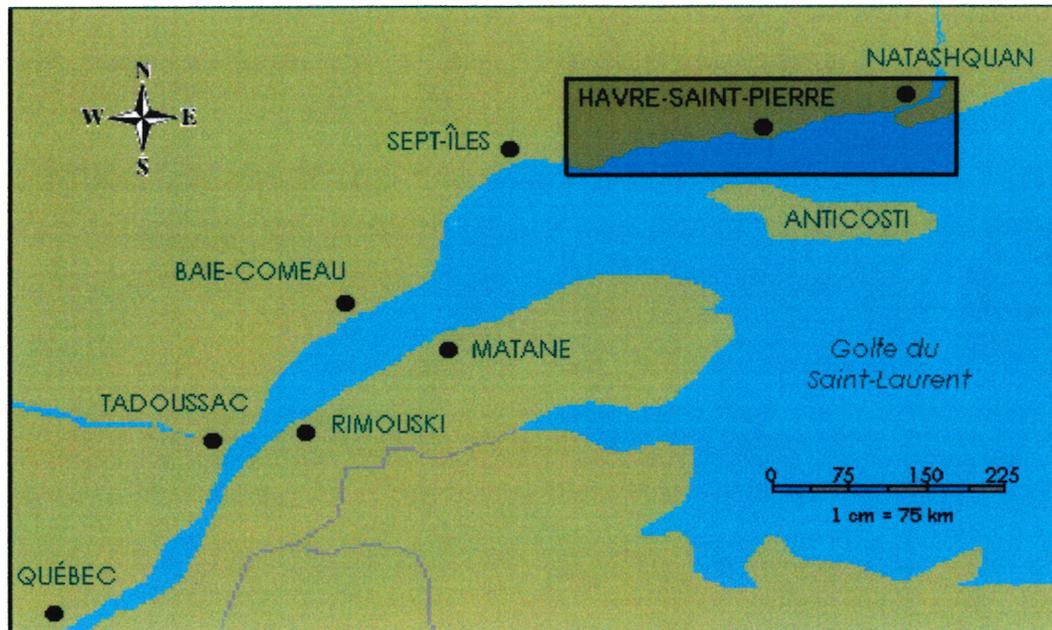
3.1 Les deux visages du territoire de la RPNAM

3.1.1 Territoire physique

La RPNAM est protégée pour sa valeur écologique. Le territoire a été choisi par Parcs Canada comme aire représentative de la région naturelle des Basses Terres du Saint-Laurent. L'archipel regroupe une quarantaine d'îles et d'îlots, situés à une distance moyenne de 4 km de la côte. On y trouve la plus grande collection de monolithes d'érosion au Canada, ainsi que plusieurs plantes d'intérêt et des aires de nidification d'oiseaux marins dont l'Eider à duvet.

Figure 3: Carte de localisation

Havre-Saint-Pierre, communauté d'étude



Adapté de Parcs Canada, 2001.



Les îles hébergent des forêts de conifères, mais aussi des tourbières, landes, falaises, littoraux et habitats d'eau. Les eaux limitrophes, hors des limites du parc mais dont l'état influence sans doute les îles, sont riches de faune, incluant des mammifères marins, et de flore. Lors de sa création, le parc visait essentiellement à préserver: "l'ensemble des affleurements rocheux sédimentaires à relief en cuestas, la concentration de formes de terrain et de paysages uniques, la présence d'espèces végétales rares dans l'est du Canada (drave dorée, chardon de la Minganie, saxifrage à feuilles opposées), la présence de nombreuses colonies d'oiseaux marins nicheurs (sternes, cormorans, mouettes et goélands) et deux colonies de Macareux moine, le plus imposant refuge hivernal dans le golfe du Saint-Laurent de l'Eider à duvet, un éventail diversifié d'habitats de fonds côtiers, une aire d'alimentation de grands mammifères marins, de même que deux sites de mise à bas du phoque commun" (Parcs Canada, 1983). L'ensemble crée un écosystème intéressant écologiquement, mais aussi aux yeux des populations adjacentes.

3.1.2 Territoire humain

Afin de définir le territoire humain de la région de Havre-Saint-Pierre, nous avons repris en partie des éléments du portrait social et historique de la Minganie fait par Bernier (1984). Ce dernier, consultant pour Parcs Canada, avait fait une étude à partir de la documentation existante pour essayer d'évaluer les impacts sociaux découlant de la création de la RPNAM.

D'abord, Bernier remarque que la population "eurogène" s'identifie avec force à l'archipel et se préoccupe beaucoup de l'aménagement et de sa vocation prochaine de parc national. "S'il est une chose que l'on peut constater, c'est que tous ont fait du dossier des îles une priorité, voire leur raison d'être.". Les gens de Havre-Saint-Pierre se préoccupent notamment de l'accès aux îles et de leurs ressources. La communauté locale y est décrite comme isolée des centres, malgré l'ouverture récente de la route (1976: lien routier avec Sept-Îles). Le contexte historique prédominait alors¹: bien des gens dépendent alors des ressources naturelles pour leur survie. Aux premiers temps de l'établissement en Minganie, les populations des villages exploitaient d'abord les ressources de la mer (loup-marin, morue). L'archipel était important comme rempart contre la mer et comme réservoir de ressources secondaires tel le gibier aquatique, les œufs, le bois, les fruits, etc. Des tentatives de culture et d'élevage y ont été entreprises, comme les foins. La coupe de bois de chauffage était pratique courante. La cueillette des œufs était un sujet de controverse à l'époque. La chasse et le trappage étaient des activités complémentaires.

En Minganie, l'établissement libre ne fut permis qu'à partir de 1854 avec une loi dans ce sens qui permit le début des installations permanentes des populations². Les nouveaux peuplement de l'époque étaient d'origine jerseyaise, canadienne-française et acadienne. Les Jerseyais étaient des francophones protestant de Gaspésie, ils avaient de particulier leur système de production et leur entrepreneurship. Les gens d'origine canadienne-française provenaient aussi de Gaspésie et étaient surtout des engagés ou gens de service. Les Acadiens, des îles de la Madeleine, étaient les plus nombreux. Environ 120 familles, majoritairement de pêcheurs, ont migré en Minganie entre 1853 et 1872. Pour sa part, Havre-Saint-Pierre, dont la fondation remonte à 1857, est peuplée de familles acadiennes. Au départ six, elles sont trente quatre ans plus tard. Leurs apports au plan culturel et social ont été très significatifs. L'identité régionale y est très forte encore aujourd'hui.

¹ Selon Bernier (1984), les modalités d'occupation du territoire ont différé assez peu de ce qu'elles étaient sous le régime français jusqu'en 1950.

² Auparavant, l'exploitation des ressources ne bénéficiait qu'à certains élus dans le cadre d'une exploitation monopolistique des ressources locales.

Ceux qui se sont établis près de l'archipel y voyaient la possibilité d'accès et d'abri pour les embarcations et la proximité des ressources. Les îles de l'archipel servaient d'abri hivernal pour les goélettes puisqu'elles offraient un abri sûr tout en permettant un dégagement rapide au printemps. Les ressources de l'archipel étaient davantage prisées dans les périodes les plus difficiles. À Longue-Pointe, le village, peuplé de pêcheurs en provenance de la Baie des Chaleurs, fut choisi pour la pêche estivale à la Morue. À Mingan, le plus ancien poste d'habitation permanent, on trouvait un poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Avant de devenir une réserve pour les Innus, ce site n'était pour eux qu'un point de résidence estival.

Havre-Saint-Pierre étant la métropole régionale, la croissance démographique est rapide jusqu'en 1883. La fin du 19^e siècle marque une période d'émigration importante vers la Beauce, Québec et Anticosti causée par une crise des ressources. Alors qu'en 1880 on chassait 23 000 loups-marins, en 1885, on n'en pêchait plus que 1000. La situation était semblable pour les autres ressources halieutiques comme la morue et le hareng. En 1935, d'autres changements importants s'opéraient. La conjoncture locale (crise des ressources, développement du travail salarié, changements dans les utilisations des îles) amène l'exploitation d'autres ressources: la trappe aux animaux à fourrure, le homard, le saumon, l'élevage du renard. Ce n'est cependant pas suffisant pour toute la population. Il y a passage au système de production industrielle et à l'exploitation de ressources différentes, avec l'aide du développement économique des régions avoisinantes.

De 1971 à 1981, la Minganie perd près de 1000 habitants (ce qui se reflète dans l'absence des 35-44 ans dans la pyramide d'âge). La population est alors de 5789 individus (Statistiques Canada, 1981). Durant la même période, la population de Havre-Saint-Pierre augmente de près de 200 individus pour atteindre 3200 habitants. Havre-Saint-Pierre a une population très homogène avec une dominance des catholiques et des francophones. Il y a peu de nouveaux arrivants en Minganie; en 1981, 88% des gens y vivant y sont nés.

D'un point de vue économique, dans les années 1980, le taux de chômage est très élevé (il atteint 20% à Havre-Saint-Pierre) à cause d'une crise affectant l'industrie minière. Havre-Saint-Pierre est très liée à son industrie minière alors que 40% des revenus des personnes en proviennent. Les loisirs gravitent autour des activités humaines et autour des activités dites traditionnelles (Bernier, 1984).

3.2 Profil socio-démographique actuel de la région d'étude

La Municipalité Régionale de Comté (MRC) de la Minganie couvre 128 492 km². Elle comprend la moyenne Côte-Nord, l'arrière-pays de la Basse Côte nord et l'île d'Anticosti. La densité de ce territoire régional est de 0,05 habitant par km². Établie en janvier 1982, la MRC compte huit municipalités à caractère rural mais non agricole. On trouve un préfet pour la MRC, qui est souvent le maire de la ville la plus peuplée, soit Havre-Saint-Pierre qui regroupe la moitié de la population. La population reste stable selon les statistiques de recensement, voire même décroît (tableau VI), contrastant avec la croissance de la réserve de Mingan. La population y est encore très homogène et l'attachement aux racines acadiennes y est encore très fort.

Tableau VI : Statistiques démographiques de la communautés d'étude, comparées aux statistiques régionales et provinciales. Source Statistiques Canada, 1996.

Caractéristiques	Havre Saint-Pierre	Mingan	Côte-Nord	Québec
Superficie des terres (km ²)	2 754.32	18.14	235 994	1 357 811
Population totale	3 450	425	103 300	7 138 795
Variation de la population entre 1991 et 1996 (%). ¹	-1.5	18.1		3.5
Proportion d'hommes par rapport aux femmes (ratio).	1.02	0.98	1.04	0.96
Proportion de la population de moins de 15 ans (%).	20.0	37.0	20.9	19.2
Proportion de la population de 15 à 64 ans (%).	70.0	59.0	71.7	68.7
Proportion de la population de 65 ans et plus (%).	10.0	4.5	7.4	12.1
Âge moyen de la population.	34.6	25.0	33.6	36.3
Première langue parlée et encore comprise: Français (%).	99.0	-	86.6	80.4
Première langue parlée et encore comprise: Anglais (%).	0.1	-	5.1	8.0
Première langue parlée et encore comprise: Français et Anglais (%).	-		0.7	1.3
Première langue parlée et encore comprise: Langue autochtone (%).	-	100	-	-
Première langue parlée et encore comprise: Autres (%).	-		7.6	10.3
Population autochtone (%).	-	100	8.9	1.0
Population de minorités visibles (%).	-		0.4	6.1

¹ Selon le recensement de 2001, la population de Havre-Saint-Pierre est maintenant de 3291 personnes soit une baisse de 4.6% de la population par rapport à 1996, comparé à -2.9% pour l'ensemble de la Minganie.

Près de 45% de la population n'a pas terminé ses études secondaires (tableau VII). La situation est encore plus préoccupante du côté des Innus. Nous n'avons pas de taux officiel d'analphabétisme, mais considérant les différents niveaux de compréhension de lecture, nous sommes persuadés que des stratégies de communication écrite ne sont pas efficaces.

En général, la Côte-Nord vit plus de l'exploitation des ressources que le reste du Québec (tableau VIII), mais cette industrie double sa présence à Havre-Saint-Pierre ce qui peut-être expliqué par la présence de la mine de fer et de titane et de compagnies de pêche. Toutefois, plus de la moitié des travailleurs sont de l'industrie des services, il serait donc erroné de dire que la majeure partie de la population vit de la mine. Cependant, considérant que ce sont surtout d'hommes qui y travaillent, on pourrait croire que le nombre de ménages jouissant de revenus en provenance de la mine est considérable. De plus, les salaires étant élevés à la mine, cette compagnie fait rouler considérablement l'économie locale.

Tableau VII : Statistiques sur la scolarité de la communauté d'étude, comparées aux statistiques régionales et provinciales. Source Statistiques Canada 1996

Caractéristiques <i>Plus haut niveau de scolarité atteint de la population âgée de 15 ans ou plus</i>	Havre Saint-Pierre	Mingan	Côte-Nord	Québec
Total, population de plus de 15 ans.	2705	265	80 830	5 673 470
Personnes sans certificat d'études secondaires (%).	43.8	81.1	42.8	35.5
Personnes ayant un certificat d'études secondaires (%).	15.3	3.8	17.2	17.5
Personnes ayant fait des études post secondaires partielles (%).	6.8	5.7	7.6	8.8
Personnes avec un certificat ou un diplôme d'une école de métiers ou d'autres études non universitaires (%).	26.0	9.4	24.0	23.0
Personnes ayant terminé des études universitaires (%).	8.1	0.0	8.4	15.2

Tableau VIII: Statistiques sur le travail et le revenu de la communauté d'étude, comparées aux statistiques régionales et provinciales. Statistiques Canada, 1996

Caractéristiques Pour population active de 15 ans et plus.	Havre Saint-Pierre	Mingan	Côte-Nord	Québec
Revenu total moyen des personnes ayant déclaré un revenu (\$).	25 172	12 634	24 754	23 198
Taux de chômage en 1996 (%).	13.3	62.5	17.4	11.8
Taux d'activité (%).	65.3	74.1	63	62.3
Total de travailleurs pour toutes les industries.	1710	125	48 665	3 378 040
Population travaillant dans l'industrie agricole ainsi que dans d'autres industries reliées à l'exploitation des ressources (%).	20.0	8.0	9.7	3.7
Population travaillant dans les industries manufacturières et de la construction (%).	17.0	20.0	23.2	22.0
Population travaillant dans les industries des services (%).	63.0	72.0	67.1	74.3

3.3 Les événements, les Cayens, Parcs Canada et l'archipel

Nous présenterons ici un résumé de la période d'implantation et d'intégration du parc, de 1980 à 2001, inspiré d'une pré-analyse faite avant les entrevues (David, 2001). Les quelques paragraphes suivants présentent l'historique des tensions actuelles. Ce récit de l'évolution de la relation des acteurs au territoire en Minganie comporte plusieurs éléments susceptibles d'éclairer ultérieurement l'analyse. L'ensemble des éléments d'histoire pourra être trouvé en annexe (1) sous forme de tableau.

L'occupation humaine date d'une époque lointaine en Minganie. L'utilisation de certaines ressources de l'Archipel-de-Mingan, bien qu'elle ait varié dans le temps, était une pratique courante pour bien des résidents des communautés côtières. Les terres de l'archipel ont été concédées à plusieurs, mais elles n'ont jamais été possédées par des locaux. Or, les propriétaires n'en ont jamais interdit l'accès.

Les Cayens¹ se les sont appropriées. La valeur écologique des îles est reconnue depuis le début du siècle, si ce n'est pas plus. Le frère Marie-Victorin y a procédé à des études sur la flore et la faune. La recommandation même de faire un parc national date de cette époque. Plus tard, on a même

¹ Gentillé pour gens de Havre-Saint-Pierre

voulu y faire un parc marin (Affaires Indiennes et du Nord et Parcs Canada, 1973) avec l'annexion de bassins de rivière, comme la Manitou.

Vers la fin des années 1970, tous les concernés du sort des îles se sont agités sous la rumeur d'une possible exploitation minière. Une compagnie¹, intéressée d'abord par les hydrocarbures puis par le calcaire disponible dans les formations rocheuses, considérait l'extraction à coup de pelles mécaniques. La population a pressé le gouvernement de faire quelque chose, ce qu'il a fait; le provincial a déclaré l'archipel arrondissement naturel en 1978. De plus, l'archipel est annexé au territoire de la municipalité d'Havre-Saint-Pierre afin d'endiguer le phénomène des squatters sur les îles. Soucieuse de le mettre en valeur, la municipalité financée par Québec commande un plan d'aménagement, pour les îles encore privées. En 1979, les îles sont vendues à *Dome Petroleum*, une compagnie d'exploitation de minerai.

3.3.1 Deux gouvernements, un archipel

Parallèlement, les gouvernements provincial et fédéral cherchent à faire des îles un territoire protégé selon leurs législations respectives. Le premier aimerait bien déclarer quelques-unes réserve faunique et d'autres zones de conservation. Le second voudrait bien y voir un parc national. C'est le début d'un jeu politique pour l'établissement d'un parc en un lieu stratégique pour le développement touristique de l'Est du Canada. Il y aurait eu possibilité d'entente entre les deux parties pour favoriser le développement de l'archipel, mais cette alliance ne plaisait guère aux parties impliquées. Le provincial initie colloques et rencontres de concertation auprès de la population et des intervenants du milieu et met sur pied un comité mixte avec les municipalités. Les initiatives du provincial sont majoritairement soutenues par la population, à l'exception du Conseil de bande de Mingan. Les projets, dans leur élaboration, visent toutefois davantage le développement touristique que la conservation.

Pendant ce temps, le fédéral complète des études sur le projet de parc national. En 1982, les municipalités de Longue-Pointe et de Havre-Saint-Pierre déclarent un moratoire sur l'aménagement des îles, jusqu'à la présentation du projet de Parcs Canada. La population commence à bouder le provincial parce qu'elle voudrait qu'il lui offre, à l'image du fédéral, un projet "économico-touristique". De son côté Québec semble de moins en moins intéressé à faire l'achat des îles, il aurait plutôt acheté la faillite du *Chantier Davie* (aussi propriété de *Dome Petroleum*). Bernier

¹ La *Sieben's Oil and Gaz* de Calgary voulait exploiter les îles, mais elle était discrète sur ses intentions. Consciente de la hausse de la valeur marchande des îles, elle a laissé la mise monter.

(1984) cite un journaliste du *Soleil* de Québec : "Ce qui intéresse les gens dans le fond ce n'est pas que les investissements visant à mettre en valeur l'archipel proviennent de Québec ou d'Ottawa, ce sont les questions relatives à l'accès aux îles et à la participation locale". L'année suivante, le fédéral annonce l'achat des îles à *Dome Petroleum*, et par la suite, débute le processus de mise en œuvre du nouveau parc. L'achat, sans consultation du provincial, engendre une vive réaction de la part de ce gouvernement. Néanmoins, la population locale semble satisfaite, or elle demande à être entendue. La satisfaction initiale de la population locale s'explique surtout par l'impact économique de l'implantation du parc dans la région. Le parc engendrera un développement touristique et amènera des investissements majeurs tout en créant des emplois.

3.3.2 Développement touristique versus conservation; la compréhension du projet par les populations

À la lecture des journaux locaux, on reste sur l'impression que les avantages de mise en valeur des îles ne sont qu'économiques. Ce type de projet est justifié pour le développement touristique et autres bénéfices associés. L'aspect environnemental soulevé pour le projet initial et la question de conservation, sous-jacente à l'idée des parcs nationaux, n'y sont jamais abordés. Il est vrai qu'au début des années 1980 les préoccupations environnementales des gens étaient peut-être moins présentes, surtout dans une région où le chômage était très fort (plus de 20% à Havre-Saint-Pierre). L'association entre l'arrivée d'un parc national et ses implications sur les pratiques ne semble pas s'être faite.

Dès le début des consultations qui ont eu lieu, les populations étaient catégoriques. Elles voulaient conserver leurs privilèges actuels sur les îles, notamment de chasse et d'accès. Pas de bulle de verre sur leurs îles. C'est d'ailleurs une des raisons qui a retardé le provincial dans la mise en valeur des îles. Lors du colloque de 1981, il a été à l'écoute des acteurs voulant garder le contrôle et leurs pratiques habituelles. Le gouvernement du Québec (1981), dans un document de travail qui envisage un statut de conservation pour l'archipel, souligne que d'interdire à la population de chasser et de séjourner librement sur le territoire serait une contrainte majeure. Pour contourner cette contrainte et permettre la possibilité de faire des activités traditionnelles, le provincial avait eu l'idée de donner différents statuts aux îles (parc de conservation ou réserve faunique ou réserve écologique). Finalement, le provincial avait donné le statut d'arrondissement naturel aux îles, qui laisse un cadre large de gestion.

À l'époque, la question de consultation de l'Association chasse et pêche (ACP) pour entendre les revendications des chasseurs et des pêcheurs par la municipalité fût même la raison de démission d'un conseiller municipal. Cette organisation privée ne voulait pas que plusieurs îles deviennent réserve faunique, comme à Anticosti où elle avait déjà de la difficulté à faire valoir leur point de vue. Le gouvernement fédéral ne s'est pas arrêté aux arguments d'usages des îles par les populations. Il a tranché, les îles deviendraient un parc de conservation.

Notons que dans la période de prise de décision initiale de création du parc, les gouvernements ont fait deux choses diamétralement opposées. Le provincial a utilisé une approche ascendante, en partant de la communauté. Le fédéral a pris l'approche inverse.

3.3.3 La nouvelle réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan

En 1983, des audiences publiques recueillent les opinions des communautés sur le projet de parc. Vingt-deux mémoires, dont sept de regroupements régionaux ou provinciaux (voir en annexe 2 pour un résumé), sont déposés ultérieurement avec des commentaires suite aux esquisses d'aménagement du futur parc national. Les terres sont achetées et on consulte la population sur l'aménagement et non le choix d'avoir un parc national. Parmi les acteurs locaux qui ont déposé un mémoire, aucun ne se dit clairement contre le projet. Tous sont pour mais il y a pour la plupart des conditions ou des interrogations qui laissent entrevoir de grandes préoccupations sur les changements qu'un tel projet amènera. Face au parc, il y a soit des réticences, soit des attentes. Les principales objections portent sur l'utilisation du territoire des îles par les résidents. Les principaux arguments en faveur de la création relèvent du développement économique. Les mémoires de locaux s'appuient entre eux, une marque de solidarité locale.

Un premier directeur est installé au Havre et le tout commence. Plusieurs personnes envoient des demandes d'emplois dans l'espoir d'y être embauchées. En 1984, la Réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan est officiellement créée; elle est une réserve parce que le territoire fait l'objet de revendications territoriales plus globales de la part des Attikameks-Montagnais.

On crée un comité consultatif sur la chasse hivernale aux oiseaux migrateurs pour écrire un plan provisoire de chasse sur les îles : cette chasse devait être reconnue comme activité traditionnelle. L'année suivante, un rapport d'intégration régionale est fait par une firme privée. Ce rapport pose surtout des constats sur le potentiel de développement touristique du parc et sur la capacité d'accueil des touristes dans la région. Il en ressort le manque d'infrastructures d'accueil sur place

pour pouvoir absorber les flux de visiteurs. Ceci engendrera pendant longtemps des chicanes de clochers entre villes dont Havre-Saint-Pierre et Sept-Îles qui veulent toutes deux être favorisées pour le développement d'infrastructures relatives au parc. La municipalité de Havre-Saint-Pierre a aussi peur de se retrouver seule à payer les coûts indirects des services liés aux visiteurs. Elle voudrait un soutien de Parcs Canada, ce qui n'est pas de leur ressort. En réaction, elle presse d'autres instances gouvernementales de les aider. Dans la région, en réponse au rapport, une table de concertation touristique est créée.

En 1986, quatorze mémoires sont déposés (annexe 2) lors d'audiences publiques tenues dans le but de l'élaboration du plan de gestion. Seulement deux ans plus tard, le ton a changé car l'on sent déjà des reproches et des regrets. Lors des audiences de présentation du plan de gestion, les Cayens de Havre-Saint-Pierre n'hésitent pas à parler des "irritants" qu'ils ressentent à l'égard de la gestion du parc. La cohabitation de la population avec l'agence fédérale sur les îles ne leur plaît pas totalement. La critique majeure concerne l'accès et les pratiques des résidents locaux sur les îles, ce qui est une continuité des premiers commentaires recueillis en 1983. Il y a de forts contrastes entre les préoccupations des locaux et des gens de l'extérieur. Alors que la Fédération de la voile du Québec fait des demandes concernant l'absence d'infrastructures pour les voiliers, la ville de Havre-Saint-Pierre souligne l'importance du territoire des îles dans leur quotidien : « Car vous ne devez surtout pas oublier que la Minganie et les îles de Mingan sont plus qu'un milieu naturel à protéger, c'est d'abord et avant tout un milieu de vie à respecter ». Les mémoires régionaux ou provinciaux concernent davantage les orientations du parc alors que ceux des locaux soulignent les répercussions sur leurs habitudes de vie.

La même année, la chasse aux oiseaux migrateurs est reconnue en vertu de la reconnaissance des pratiques traditionnelles de la population locale : la *Loi sur les parcs nationaux* est modifiée. Parcs Canada essaie de favoriser la concertation des services de transport maritime de passagers sur les îles. Des infrastructures et un mode de gestion sont initiés par Parcs Canada. Le premier plan de gestion ne sera pas approuvé par le conseil de gestion en 1988. Il sera révisé et accepté quatre ans plus tard.

3.3.4 Des préoccupations qui justifient l'action

En 1988, les Innus envahissent l'île Quarry et l'occupent une semaine. Ils revendiquent le comité de co-gestion avec les autorités de PC, tel qu'entendu lors de la création, ce qu'ils obtiennent. Peu après, les Cayens à leur tour ne sont pas satisfaits parce qu'ils ont peur que les Innus aient

davantage de pouvoir qu'eux dans les questions relatives au parc. La gestion conjointe sera abandonnée au milieu des années 1990 par les Innus eux-mêmes qui ne la jugeaient pas efficace.

En général, dans les années 1990 on n'entend que très peu parler du parc, si ce n'est pour l'imposition de droits d'entrées (2\$) à partir de 1995 qui est mal vue par les résidents locaux. En 1999, plusieurs centaines de Cayens se lèvent sous l'impulsion de l'Association chasse et pêche (ACP) qui a créé le Comité de citoyens (CC), dans une manifestation qui mènera au dépôt de revendications. La population dit en avoir assez de Parcs Canada, principalement sur les questions de chasse et d'emploi local. "Écœurement, peur, indifférence, rancœur, etc. Chacun en parlait en famille, entre amis, mais dernièrement, la concertation a fait place à l'isolement". (Comité de citoyens de Havre-Saint-Pierre, 1999).

Devant une telle situation, les responsables du parc se sont assouplis le temps de laisser refroidir les esprits: entente temporaire de colletage de lièvres, camping gratuit pour l'été. L'année suivante, le Comité de citoyens réitère ses demandes, à l'exception de la réduction du territoire de la RPNAM. Elles sont presque toutes acceptées suite à des rencontres du Comité de citoyens avec les instances supérieures de Parcs Canada, et de la Ministre du Patrimoine canadien. Les groupes de revendications se sont adressés directement à ceux qui pouvaient changer les lois, devant la non réaction et l'impuissance des autorités locales pour un tel enjeu. La persistance des demandes a finalement amené un amendement de la Loi.

3.4 Gestion du territoire de la RPNAM

3.4.1 Quelques outils

La RPNAM est gérée par l'Agence fédérale de Parcs Canada. Mis à part le bureau national de l'agence, on trouve un centre de service à Québec, responsable de conseiller et d'appui aux gestionnaires du parc, et une unité de gestion implantée à Havre-Saint-Pierre. L'outil fondamental qui sert à gérer le parc est le plan de gestion. Le premier plan proposé (Parcs Canada, 1988) soulignait le rôle que les communautés locales auraient à jouer dans la mise en place et la gestion des structures visant principalement l'hébergement, la restauration et le transport maritime des touristes. La population était invitée à faire partie de la gestion de l'intégration des activités dans le milieu régional, non à prendre part à la gestion du parc et à la modification de la mission. Le plan de gestion a toutefois une autre utilité, celle d'identifier les activités permises ou interdites sur le territoire. L'exercice des droits autochtones est garanti depuis la création de la RPNAM. Pour les habitants de Havre-Saint-Pierre, on reconnaît la pratique d'activités traditionnelles, pour la chasse

hivernale aux canards de mer et depuis moins longtemps pour le colletage de lièvres, et cela pour au moins une génération. Le plan de gestion de la RPNAM a été approuvé en 1992, la prochaine version est en développement et devra être approuvée après consultation publique auprès des communautés locales.

Parallèlement au plan de gestion, il y a eu les études d'intégration régionales. Or elles ont été faites avec différents objectifs. En 1984, une étude d'impact socio-économique local et régional était publiée lors de la création d'un parc national en Minganie (Parcs Canada, 1984). On ne peut pas dire que l'impact social y est mesuré, si ce n'est que l'on assume que le développement économique sera bon pour la communauté. À la lumière des conflits sociaux actuels, les impacts réels ont été mal évalués. La prédominance de l'aspect économique du projet dans l'évaluation s'est répétée avec le rapport sur l'intégration régionale (Beauchemin-Beaton, Lapointe, 1986), où l'intégration est présentée en termes économiques d'offre et de demande reliée au produit touristique que stimule la RPNAM.

En Minganie, les gestionnaires démontrent de plus en plus un vif intérêt pour l'intégration des communautés locales, dans un objectif de collaboration à la protection du territoire. Les événements ont sensibilisé l'unité de gestion à l'importance du support de la population à leur projet pour la conservation. Dans les prochains paragraphes, nous regarderons quelques données qui touchent la fréquentation de l'archipel et son impact sur le milieu naturel de la RPNAM.

3.4.2 Fréquentation et impacts de la fréquentation

Selon une enquête¹ de fréquentation de la RPNAM (Écart-Type, 1989), les résidents de Minganie auraient effectué 4717 visites dans la RPNAM entre le mois de mai et d'octobre 1989. Sur ce total, 1210 provenaient de croisières, 117 de bateaux taxis, 2582 d'embarcations personnelles, 750 d'embarcation de parents ou d'amis et 57 d'autres moyens. 80,9% des visites se sont faites en période estivale. Cette étude ne distingue toutefois pas les activités effectuées par les résidents locaux lors de leurs excursions. Le rapport d'opération pour 1984 (Parcs Canada, 1985a) indique que la fréquence d'utilisation varie au cours de l'année en fonction de différents facteurs dont les conditions climatiques, le type d'activité pratiquée et la période de l'année. Le taux d'utilisation est aussi fonction de l'attrait et des particularités de secteurs, avec des différences de fréquentation selon les îles.

¹ Faite par téléphone auprès de 441 personnes.

En 1997 (Trécur, 1999), on étudie encore la fréquentation du parc¹, dont celle par les communautés locales. Pour 1996-1997, 55,8% des ménages interrogés en Minganie disent ne pas avoir effectué de visite dans le parc national. Pour les ménages ayant effectué une visite, ils y vont en moyenne par groupe de trois. À noter que l'on a pu montrer une différence entre les comportements de cette communauté et ceux des autres en Minganie. À Havre-Saint-Pierre, le nombre de visites par ménage atteint 8.34 annuellement. On a estimé le nombre de visites de la population de Minganie sur le territoire de la RPNAM à 10 584 en 1997. De celles-ci, 9240 y ont accédé avec des embarcations personnelles. La clientèle régionale a visité en juillet (48,1%) et en août (28,8%).

Sur l'impact d'activités, deux moyens de locomotion semblent perturber les populations animales et végétales de la RPNAM, soit les bateaux et les motoneiges. On a étudié l'influence de l'activité humaine sur l'interaction goélands-végétation et sur le maintien de la faune avienne dans l'archipel de Mingan. La fréquentation de certains sites démontre un effet perturbateur sur la faune avienne (Guillemette, 1997). Par exemple, dans le cas de l'eider à duvet, lors de dérangements expérimentaux de crèches par les bateaux, dans huit cas sur 10, le dérangement a conduit les goélands à faire de la prédation sur les canetons. Parcs Canada (1996) suggère aussi des effets de dérangement par la navigation et le tourisme sur des oiseaux marins nichant sur le territoire de la RPNAM. Les impacts affectent la nidification et progéniture. Concernant l'impact de la motoneige (Kachi et Walker, 1999b) il varie selon le milieu de passage puisqu'il affecte surtout les sols dont les terres marécageuses. Il n'y a pas eu d'études spécifiques de faites, mais des effets ont été observés, par exemple les traces de passage des chasseurs dans les zones de préservation spéciales vulnérables, mais où l'accès est permis parce que la pratique des activités traditionnelles n'est pas assujettie au zonage.

Dans le plan de gestion des activités traditionnelles de la RPNAM (Parcs Canada, 1993), les projets et activités ont été soumis au processus fédéral d'évaluation environnementale. L'impact de la chasse est qualifié d'acceptable, malgré que certains facteurs n'aient pu être calculés dans la pression sur la population avienne. Parmi les problèmes d'évaluation, le simple retour des fiches de chasse ne prenait pas en considération l'influence des conditions climatiques sur la présence / activité des eiders à duvet et ne comptabilisait pas le braconnage qui a lieu surtout hors saison officielle. Les mesures d'atténuation proposées par ce rapport visent une approche basée sur la communication se servant de la diffusion de l'information sur l'activité de chasse ou encore l'éducation et la sensibilisation du public en plus de contrôle par les patrouilles. Le plan concluait

¹ L'étude souligne la surreprésentation des répondants de Havre-Saint-Pierre par rapport aux autres localités. Elle n'étudie pas les usages en dehors de la saison estivale (mai à octobre).

que le faible dommage des impacts justifiait l'acceptation de la chasse. En terme d'impacts, les pressions des pratiques des locaux sur l'écosystème ne sont pas les plus dommageables, par exemple le tourisme sur les îles, les déversements accidentels ou le rejet d'eaux usées dans l'archipel de la part de municipalités avoisinantes peuvent causer de plus grands impacts environnementaux. Toutefois, il n'est pas vain de s'interroger sur la compatibilité des usages sur le territoire protégé de la RPNAM. La vocation des parcs nationaux visant à protéger les ressources du territoire, des activités de prélèvement sont incompatibles. Or, elles sont accordées en vertu de droits traditionnels qui sont forts compréhensibles. On peut se poser la question à savoir quelles sont les limites de l'autorité des parcs et les limites des "droits" des populations ?

Chapitre 4 : Méthodologie

Deux étapes ont permis de procéder à la cueillette des données sur le contexte social de la RPNAM. La première étape visait à approfondir la connaissance de l'histoire locale et des événements passés, tout en identifiant les acteurs ayant marqué l'implantation et l'intégration de la RPNAM en Minganie. La seconde étape consistait en une enquête, auprès de la communauté de Havre-Saint-Pierre, afin de mieux comprendre la dynamique actuelle des communautés et les représentations des acteurs locaux vis-à-vis du parc et de l'autorité responsable de Parcs Canada. Nous croyons que l'analyse de ces relations nous permettra de mieux comprendre la relation entre les acteurs locaux, l'autorité responsable de Parcs Canada et le territoire de l'archipel de Mingan.

4.1. Pré-analyse de la dynamique de la communauté d'étude

L'analyse préliminaire (David, 2001) couvre la période de 1980 à 2001; elle inclut le choix d'un projet pour l'archipel et la création de la RPNAM jusqu'à aujourd'hui, soit l'ensemble des événements liés à la RPNAM. La prise en compte de quelques événements sur la région et les îles ont été intégrés pour les années antérieures à 1980. Nous avons recherché des informations sur l'évolution de la situation de la RPNAM en Minganie, en nous basant sur les acteurs et les événements. Cette étape nous a aussi servi à comprendre le contexte social et à vérifier comment l'implantation et l'intégration du parc avaient été vécues par les populations locales.

La pré-analyse a été faite par une revue de presse et de documents. Plus d'un type de documents a été consulté afin d'obtenir un corpus exhaustif, représentatif, homogène et pertinent (Mucchielli, 1991). En plus des considérations qualitatives, des contraintes techniques nous ont rendus la tâche plus ardue (ex: continuité du journal local). Une revue de presse des journaux locaux et provinciaux (191 articles considérés, voir annexe 1) a été effectuée. À notre avis, les journaux sont des sources d'informations primaires qui permettent de tâter le pouls des connaissances et croyances au sein des populations. Dans le cadre de notre recherche, ils ont cependant une grande faiblesse; selon Bernier (1984), le Nord-Est a peu d'audience dans la population de la Minganie car l'information locale y est peu traitée, ce qui donne une plus grande importance à la radio et à la télévision. Nous avons pu recueillir quelques émissions de radio locale¹, sans nous préoccuper de la télévision puisque son contenu n'est pas local. Nous avons aussi analysé les documents de consultation et de participation publique produits tels les comptes-rendus de programme de

¹ Mais avec difficultés, la radio locale ne voulant pas collaborer. Elle a déjà eu des problèmes d'objectivité pour certains de ses journalistes.

participation du public ou les mémoires déposés concernant la RPNAM. D'autres publications et magazines ont servi de sources d'informations sur le contexte local.

Le dépouillement des articles a été conduit à l'aide d'une grille de lecture élaborée et inspirée du schéma de Laswell et du cadre pour l'analyse de la transformation de la communauté de Bryant (1998). Pour la pré-analyse, le schéma de Laswell reste toujours pertinent avec ces six questions: Qui parle ? Pour dire quoi ? À qui ? Comment ? Dans quel but ? Avec quels résultats ? Ces questions nous ont permis de mieux cibler les acteurs, leurs intérêts, leurs moyens ainsi que leurs interactions. Suite à l'extraction de données, une analyse des événements a été faite pour comprendre le contexte ayant mené aux revendications actuelles de la population. Cette première étape a aussi servi à dégager des acteurs susceptibles d'être rencontrés dans le cadre de l'enquête.

4.2. Une Enquête pour étudier la dynamique des communautés et les représentations des principaux acteurs vis-à-vis du parc.

4.2.1 Définition de la population cible

La population cible de notre étude est l'acteur, tel que défini dans la revue de littérature, en tant qu'individu ou groupe. Nous nous sommes concentrés sur les acteurs locaux de la communauté de Havre-Saint-Pierre, incluant des acteurs de Parcs Canada, mais nous avons aussi pris en compte les acteurs régionaux et nationaux. Les autorités responsables pour Parcs Canada ont été considérés en tant qu'acteurs de la communauté, mais ils ont été distingués des autres acteurs locaux quant à leur impact et influence sur le territoire (réf. schéma conceptuel). Chaque acteur peut, dans une certaine mesure, être représentatif de plus d'un individu par ses affiliations et aspirations du groupe auquel il adhère. Les acteurs rencontrés ont été sélectionnés d'une part, suite à la pré-analyse et, d'autre part, par identification selon l'effet boule de neige, i.e. puisque les acteurs locaux d'influence ne se sont pas tous cités dans des documents, nous avons poursuivi l'identification des acteurs et de leurs réseaux au fil du processus d'enquête. Cette approche a été très bénéfique car la liste initiale des gens à rencontrer s'est modifiée considérablement. Nous croyons qu'en cernant les acteurs principaux de différents profils de la communauté d'étude, nous sommes ainsi en mesure d'identifier les perspectives qui circulent dans la communauté. Notre enquête donne une bonne idée des représentations des acteurs importants actuellement présents en Minganie, et elle est représentative des groupes d'intérêts en place, les représentations sociales des acteurs étant souvent reliées à celle de groupes (Mannoni, 1998).

4.2.2 Enquête

L'enquête a été menée en Minganie, dans la ville de Havre-Saint-Pierre, en juillet et août 2001. Nous y avons mené une série d'entrevues auprès d'acteurs de la communauté locale et des autorités responsables de la RPNAM. La durée moyenne des entrevues a été de 2 heures. L'encadré suivant illustre le profil des répondants. Certaines informations, dont le nom des répondants ne sont pas identifiés pour des raisons de confidentialité. Toujours pour préserver la confidentialité, les éléments tirés des réponses des répondants n'ont pas été identifiés dans ce mémoire afin d'éviter de pouvoir reconstituer l'ensemble du discours d'un répondant. En entrevue formelle (à l'aide du questionnaire), nous avons rencontré 21 acteurs, dont certains avec plus d'un répondant. Dans d'autres cas, certains acteurs appartenaient à plus d'une organisation. S'ajoutent à ces entrevues, plus de 15 entrevues informelles effectuées à Havre-Saint-Pierre ou après aux bureaux chefs de Parcs Canada à Hull. Ces dernières ne sont pas compilées dans l'analyse des thèmes, mais ont servi à une meilleure compréhension de certains aspects de la recherche dans un contexte plus large. Notons que les acteurs rencontrés ne parlaient pas nécessairement au nom de leur groupe, car la majorité des questions s'adressaient à eux en tant qu'individu. Nous avons dressé un profil général (tableau IX) des acteurs rencontrés.

Tableau IX: Profil général des répondants

- Aucune entrevue n'a été faite avec des jeunes de moins de 18 ans.
- La proportion de répondants masculin par rapport à féminin est de 16 / 6.
- 15 répondants sur 22 sont originaires de Minganie, parmi les 7 autres, 6 sont originaires des régions du Québec et 4 y sont établis depuis plus de 10 ans
- Le tiers des répondants occupait diverses fonctions au sein de l'unité de gestion locale de la RPNAM.

Raison sociale de l'organisme rattaché au répondant, cumulatif par secteurs (un répondant pouvant toucher plus d'un secteur).

Domaine social, de loisirs ou culturel: 9
 Conservation et sciences: 8
 Politique ou gestion locale: 3
 Commercial: 1
 Domaine religieux: 1
 Divers: 1

L'enquête a utilisé des entrevues semi-structurées, pour permettre une plus grande liberté d'expression des répondants et pour éviter de biaiser l'entrevue par des questions fermées préalablement établies par le chercheur. Le profil des répondants étant varié, il nous a semblé approprié de garder une certaine latitude pour pouvoir réussir à s'adapter aux réalités de l'acteur. L'ordre des questions n'était pas statique et pouvait changer au fil des souvenirs du répondant en restant toutefois dans la même section. Si une question ouverte dominait la discussion, il pouvait y avoir quelques brèves interventions pour rediriger l'entretien. Pour minimiser la mauvaise

interprétation des réponses, chaque entrevue était saisie à l'ordinateur dans les 24 à 48 heures suivants. Bien sûr, cette méthode a les désavantages de rendre le codage de réponses difficile, mais étant donné le caractère exploratoire de cette recherche cela nous semblait beaucoup plus pertinent pour comprendre la communauté locale. Cette manière de procéder est compatible avec notre objectif, puisque le but de la cueillette des données n'est pas de comparer et de dresser une moyenne, mais bien de créer un construit social, portrait des relations des communautés à la RPNAM.

4.2.3 Questionnaire

Comme prévu, l'enquête a permis de recueillir les représentations des acteurs sur les îles de Mingan et Parcs Canada et d'identifier certains éléments de la dynamique locale. Nous verrons ici succinctement la structure du questionnaire utilisé. Spécifions que le questionnaire avait deux grandes sections: une première servant à identifier l'acteur et à comprendre la dynamique sociale, et une seconde, servant à en connaître plus sur ses activités, ses représentations et la dynamique locale en regard de la RPNAM.

Les questions de la première section identifient : le nom de la personne, son organisation (si applicable), la fonction de l'individu au sein de l'organisation, la période depuis laquelle il occupait le poste actuel, ses coordonnées postales, la région d'origine de l'individu et, si ce n'était pas la Minganie, la région d'origine et l'année d'arrivée et ses pratiques sur l'archipel. Puis, nous demandions d'établir le profil des membres de l'organisation auquel l'individu se rattachait : du profil des membres, à l'utilisation des territoires de la Côte-Nord et des îles de Mingan en passant par les revendications de cette organisation sur le territoire actuel de la RPNAM. La partie sur la dynamique sociale de la communauté comprenait quatre sujets sur lequel le répondant était amené à se prononcer soit la vie en communauté éloignée, la parenté / voisinage et les lieux de rencontres sociaux, l'identification des personnes les plus influentes à Havre-Saint-Pierre et les liens de leur organisation avec d'autres groupes.

Dans la deuxième section, nous trouvons deux grandes parties: la première sur les représentations et la seconde sur la connaissance des rapports avec le territoire des îles de Mingan et du parc. La partie sur les représentations demandait au répondant de donner les trois premiers mots qui leur venaient à l'esprit sur les thèmes des îles de Mingan, du fleuve, du parc national, de la côte et des villages et de la vie en région. La deuxième partie comprenait une liste de contrôle de thèmes à aborder sur le sujet du territoire des îles. Globalement, nous voulions voir comment cette relation

avait changé au fil des étapes d'implantation et d'intégration de la RPNAM. Les étapes pour lesquelles nous nous interrogeons étaient avant l'arrivée du parc, sa création, son développement et la situation actuelle. Nous les questionnions sur les perspectives de la communauté pour les 10-15 prochaines années. Nous verrons les spécificités de cette section dans l'analyse des réponses.

Suite aux entrevues, nous ouvrons une porte aux répondants pour qu'ils puissent discuter d'autres points reliés. Chaque participant était informé de la possibilité de recevoir un sommaire des résultats de recherche; un suivi de leur implication paraissait important étant donné certaines mauvaises expériences passées avec des chercheurs.

4.3 Analyse des entrevues

Suite à l'enquête, nous avons procédé à une analyse de contenu des données recueillies lors de l'enquête. Selon Robert et Bouillerguet (1997), les principales phases de l'analyse de contenu sont:

- 1) La pré-analyse, correspondant au choix des informations à recueillir;
- 2) la catégorisation, élaboration d'une grille de catégories pour la classification;¹
- 3) le codage et le comptage des informations pour remplir la grille d'analyse;
- 4) l'interprétation et l'inférence (accomplir des opérations logiques à partir desquelles on tire une ou plusieurs propositions).

Nous avons d'abord divisé les entrevues en sections en y répartissant les éléments de réponse. Nous avons créé une nouvelle section nommée divers afin d'y inclure les éléments de réponse qui semblaient moins appropriés dans le cadre de l'analyse des questions, mais dont l'information nous semblait pertinente pour la compréhension de la communauté. Nous avons obtenu plus de 60 pages d'énoncés. Nous avons ensuite tenté de minimiser notre première interprétation subjective des énoncés en identifiant d'abord pour chaque question et pour chaque énoncé les mots-clés relevant de l'information disponible dans la réponse. Suite à cet inventaire de la panoplie des réponses, nous avons catégorisé les énoncés, cherchant à déterminer des catégories mutuellement exclusives. Le classement s'est fait par l'approche logico-sémantique (Bardin, 1998). Nous avons divisé les

¹ Bardin (1998) définit la catégorisation comme une opération de classification d'éléments constitutifs d'un ensemble, par différenciation, puis regroupement par genre d'après des critères établis préalablement. Il définit ensuite le codage comme un processus par lequel les données brutes sont transformées systématiquement et agrégées dans des unités qui permettent une description précise des caractéristiques pertinentes du contenu.

sections d'entrevue selon des unités de sens¹ de diverses longueurs puisque la catégorisation nous permettait plus d'une catégorie associée à chaque énoncé. Nous avons augmenté ou réduit les catégories de réponses selon la spécificité de l'objectif de chaque question en essayant de respecter des analogies de sens entre les catégories. Puis, nous avons fait vérifier notre catégorisation en deux temps, une première fois auprès de deux premiers aviseurs. Ensuite, nous avons demandé à trois individus de classer nos énoncés dans les catégories déterminées. Le but de cet exercice est que ces personnes arrivent à un classement semblable au nôtre, avec un taux de succès de 85% et plus. Puis, nous avons répertorié les énoncés reliés aux diverses catégories pour pouvoir ultimement arriver à analyser les réponses. Toutes ces phases ont été effectuées consciencieusement dans le but de faire des choix réfléchis et d'arriver à des résultats valides, c'est ce que Mucchielli (1991) appelle les responsabilités décisionnelles de l'analyste de contenu. Nous espérons que l'ensemble des réponses nous donne un aperçu fiable des représentations de la communauté en regard de leur milieu de vie, des îles de Mingan, des gestionnaires de la RPNAM et de la dynamique locale.

4.3.1 Dynamique locale

Pour comprendre la dynamique sociale et locale, nous avons utilisé le cadre pour l'analyse de la transformation de la communauté (Bryant, 1998). Il nous a permis d'essayer de comprendre comment la communauté avait construit son environnement local.

4.4 Défis de l'étude

Nous croyons que les deux principaux défis de l'étude sont (1) l'acceptation de participer aux entrevues par les acteurs de la communauté, étant donné le sujet et les conflits existants et (2) l'équilibre général de l'analyse, entre l'idéologie théorique et l'aspect pratique de gestion de territoires protégés. En ce qui concerne la participation des répondants, nous avons été surpris leur disponibilité et ouverture. Nous croyons que peut-être ils en avaient beaucoup à raconter sur le sujet et que la recherche a joué le rôle d'une tribune. Leur disponibilité a grandement facilité la tâche. À propos de l'équilibre entre théorie et pratique, nous voyons cela comme le grand défi puisque nous espérons que cette recherche pourra servir d'élément de réflexion pour Parcs Canada et les autorités locales afin qu'ils puissent repenser leurs relations actuelles avec les communautés. Nous croyons que notre démarche a les faiblesses suivantes :

¹ Les unités étaient déterminées pour conserver un sens logique aux réponses, par exemple deux phrases pouvaient être associées si elles se complétaient.

- C'est une étude monographique. Hamel (1997), reprenant des critiques faites sur l'école de Chicago à l'égard des études monographiques de cas, cite le manque de représentativité, en particulier du cas servant de poste d'observation au problème ou au phénomène social constituant l'objet d'étude.
- Dans les entrevues parcitipatives, la relation observateur-observé peut introduire un biais, tout comme le choix des répondants.
- Dans l'analyse de contenu, le découpage est conséquent des choix du chercheur. L'interprétation n'est pas neutre, malgré les efforts d'objectivité que l'on peut faire en ce sens.
- Une des limites est que l'analyse est essentiellement centrée sur la dynamique locale.

Pour tenter de minimiser ces faiblesses, nous avons fait des rapprochements dans la revue de littérature avec d'autres études de cas plus générales à l'échelle provinciale, nationale et internationale. Durant les entrevues, dans la majeure partie des cas, nous avons gardé nos interventions au minimum. Pour ce qui est de l'analyse de contenu, nous avons fait valider nos données par d'autres personnes ressources. Sur la limite d'échelle d'analyse, nous avons réfléchi et discuté, avec des acteurs de l'organisation (et dans une moindre mesure dans la revue de littérature), du rôle et mandat de Parcs Canada. Toutefois, de ces apports nous avons peu enrichi l'analyse de ce mémoire ou détaillé les réalités de l'organisation, par souci de rester ciblé sur l'objet de la recherche; la vision de la communauté.

Chapitre 5 : Analyse des résultats du questionnaire

Nous entamerons dans ce chapitre une discussion sur les relations entre la communauté locale de Havre-Saint-Pierre, le territoire protégé et les gestionnaires de la réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan. Dans un premier temps, nous étudierons la dynamique locale. Dans un deuxième temps, nous examinerons les représentations des acteurs locaux. Nous chercherons à illustrer comment les représentations de la communauté, par leur influence sur les pratiques, (réf. figure 1, p.20) exercent un stress sur le territoire protégé. L'analyse nous permettra d'assembler les représentations, selon différentes époques, et de monter le construit social actuel de la communauté de Havre-Saint-Pierre à l'égard des îles et de Parcs Canada.

Nous avons cru bon d'étudier la dynamique locale pour comprendre le contexte social local qui influençait les acteurs dans leurs pratiques et revendications sur le territoire protégé. Nous croyons qu'avant tout, les îles de l'archipel Mingan sont un espace de relations, l'espace étant un produit social organisé, non statique. L'analyse porte sommairement sur la période comprise entre 1980 et 2001, soit à partir de la prise de conscience de la vulnérabilité des îles. Une plus grande emphase est mise sur l'été 2001 puisque les entrevues ont été conduites à cette époque. Dans la section 3.3, nous avons fait un bref survol des événements passés afin d'entrevoir l'influence des réseaux dans le temps. Nous avons principalement étudié la dynamique à l'échelle locale, mais nous sommes conscients que quelques interactions rejoignent les paliers régionaux et nationaux. Auparavant, nous voulons rappeler deux aspects de la dynamique des communautés.

D'une part, dans une analyse de dynamique locale il y a :

- des segments de population avec des intérêts communs,
- où des regroupements ont une structure (ex: association), avec des rôles attribués aux membres (ex: président);
- des acteurs avec des tactiques cherchant à influencer le processus de décision, en regard de leurs intérêts;
- des intérêts qui ne sont pas représentés ou encore qui ne se manifestent pas.

D'autre part, nous aimerions discuter du rôle et de la nature de l'action des acteurs. L'action est le moteur de la dynamique des communautés, car elle engendre les interactions entre individus ou

groupes et forme la dynamique. Gilbert (1971) a étudié l'action dans le cadre de territoires protégés aux États-Unis. Il observe que :

- l'action est le résultat et la source de la motivation;
- les actions des acteurs et des groupes dépendent de la personnalité des individus;
- l'action est souvent la réponse à une frustration dans le cas de revendications.

Gilbert (1971) soulève clairement que dans ce contexte, une action peut être engendrée par les acteurs locaux en réaction à la gestion de l'autorité responsable du territoire protégé. L'action n'est pas toujours immédiate, puisqu'elle fait partie d'un processus de diffusion où les gens adoptent ou rejettent une idée. Cette idée se forme au cours d'une série d'étapes. Habituellement, la majorité des gens de la communauté ne réagissent pas eux-mêmes : ils observent et attendent pour voir la réaction des autres. Une fois observée, l'action est soit adoptée ou rejetée dépendamment de ses répercussions sociales. Dans le cas d'un conflit, plus on est loin dans les étapes du processus de formation de l'image et plus il devient difficile de changer les mentalités qui s'ancrent lentement mais sûrement au sein des générations. Gilbert illustre la croissance des difficultés avec les étapes de l'éveil, de l'intérêt et de l'attitude chez les acteurs. Qui plus est, les gens tendent à privilégier les faits qui appuient leurs opinions, attitudes ou croyances.

Dans le processus de diffusion de l'information et de l'action, les réseaux ont une grande influence. Une attitude peut devenir contagieuse ! Les réseaux résultent des interactions et des liens entre acteurs. Ils sont plus efficaces dans une petite communauté à cause de la forte densité des liens. L'information, les croyances et les opinions y circulent très rapidement.

5.1 La dynamique locale

À partir de la pré-analyse (annexe 1), nous avons identifié les événements marquants de la dynamique locale. Les individus n'ont pas été identifiés, l'accent étant mis sur les groupes, leurs actions et leurs revendications en regard du territoire de l'archipel.

Tout au long de la période d'étude¹, les acteurs restent sensiblement les mêmes. Il y a cependant une variabilité au niveau des individus occupant une fonction politique² (ex: maire, député), messagers qui entrent et disparaissent aussi rapidement que l'information qu'ils transmettent par les

¹ 1980-2001

² Les journaux reflétaient beaucoup les préoccupations politiques.

journaux. Pour la communauté de Havre-Saint-Pierre, les principaux acteurs sont des représentants d'organisations ou de groupes d'intérêts. Dans une petite ville, un même individu peut se retrouver dans plus d'un groupe d'influence. En outre, le changement de dirigeant au sein d'une organisation avait quelquefois des effets stimulants sur la dynamique locale.

Vis-à-vis de Parcs Canada, les acteurs changent de position suivant le contexte. En réaction à l'implantation du parc, on trouve une période mouvementée dans les événements, puis un temps de latence et une résurgence de la réaction face à la présence du parc. L'implantation du parc a intéressé une panoplie d'acteurs locaux issus de différents horizons. Il va sans dire qu'un tel projet structurant sur la communauté piquait la curiosité de tous et intéressait pour son potentiel de développement local et régional.

5.1.1 Principaux acteurs locaux

Pour Havre-Saint-Pierre, l'acteur avec la plus grande influence sur les revendications, et sensiblement sur la population, est l'Association chasse et pêche (ACP). Depuis les débuts du parc, elle n'a jamais manqué de faire valoir les droits traditionnels de chasse et de pêche¹ et autres objets d'intérêts concernant le parc et sa gestion. L'ACP est à l'origine de la manifestation de 1999² et des revendications parallèles; pour l'occasion, elle a initié la formation du Comité de citoyens (CC).

L'ACP semble chercher à reprendre en partie le contrôle des ressources des îles. Selon Gilbert (1971), les utilisateurs des ressources sont le public le plus difficile dans les territoires protégés mais aussi le public cible des efforts de conservation au niveau local : « ...to neglect them is folly... »³. Avec 400 membres, l'ACP de Havre-Saint-Pierre a minimalement l'adhésion du septième de la population du Havre. Malgré tout, tous ses membres ne sont pas impliqués dans les revendications ou ne les appuient pas: il existe un noyau actif de 30 à 100 individus. L'ACP demeure très solide comme organisation et entretient des liens avec d'autres organisations formelles, telle la municipalité qui l'appuie généralement. Des membres de l'ACP siègent au Comité de citoyens et au Conseil municipal. Notons que plusieurs répondants avaient la conviction que les individus plus radicaux étaient des gens de la minière *Quebec Iron and Titanium* (QIT),

¹ L'ACP a toujours milité pour les droits des chasseurs et des pêcheurs sur la Côte-Nord et sur l'île d'Anticosti. Elle se décrit elle-même comme un chien de garde (tableau 9 et 22, annexe 1). L'association s'est déjà engagée contre d'autres organisations qui voulaient limiter leurs usages de chasse et de pêche.

² Qui comptait surtout des gens de 30-50 ans, avec une prédominance d'hommes.

³ Dans certains cas aux États-Unis, il a été démontré que ces groupes d'utilisateurs voyaient les organisations de conservation comme des gestionnaires de ressources fauniques.

aisés financièrement et non intéressés par les autres usages que les gens peuvent tirer des îles, particulièrement l'industrie touristique.

La municipalité de Havre-Saint-Pierre et la MRC de la Minganie ont eu un rôle majeur à jouer dans le cadre de l'implantation et du développement du parc. La position de la municipalité varie dans les 20 ans de la période étudiée; la présence du parc génère des situations de gestion particulières, mais offre un potentiel de développement pour une région ressource éloignée. La MRC semble détachée des revendications de la population.

5.1.2 Rencontre du local et du national sur un même territoire

Dans les années suivant la création du parc, le jeu le plus significatif se déroule entre le palier local et le palier national. Certains membres représentatifs de la communauté de Havre-Saint-Pierre, qui ne faisait plus confiance aux autorités du parc, s'est rendue à Ottawa pour obtenir gain de cause dans ses revendications. Quant à la présence du parc, c'est entre les communautés locales et Parcs Canada qu'il existe les plus fortes tensions car les deux veulent un droit de regard sur le territoire des îles selon leurs impératifs respectifs. Le parc veut remplir son mandat de conservation et la population avoir ses "droits et libertés" de pratiques. Peu importe la spécificité du territoire, ce sont les politiques nationales qui prévalent et les grands débats doivent se situer à ce niveau.

5.2 Le construit social de la communauté de Havre-Saint-Pierre; résultats de l'enquête.

Le cadre de Bryant (1998) va nous servir pour illustrer comment les acteurs locaux réagissent après l'implantation du parc national. Ce cadre illustre bien comment les acteurs peuvent favoriser l'action sur l'espace :

« Les acteurs, avec divers degrés d'influence qui poursuivent leurs intérêts par des actions, tout en opérant par des réseaux variés. L'analyse de ces réseaux révèle des structures d'organisations formelles et informelles. Les résultats sont des orientations révélées (actions) et des orientations latentes. Le processus est influencé par le contexte général, lui-même dynamique et affecté par les processus locaux de changement ».

Avant l'enquête, nous avons identifié les acteurs d'influence avec qui nous voulions nous entretenir. Il y a eu changement de notre liste initiale par la prise de conscience du contexte local hors-médias, ces derniers donnant une perspective beaucoup plus politisée. Les nouveaux acteurs d'influence ont été révélés au fil des entrevues, par la méthode d'identification boule de neige, avec

une question identifiant les personnes les plus influentes à Havre-Saint-Pierre. De cette question, 41 noms sont sortis, majoritairement des individus et quelques groupes. Le tableau X suivant illustre la popularité des acteurs identifiés. Ce qui est surprenant, vu la taille de la communauté, c'est qu'il n'y ait pas de consensus sur les leaders.

Tableau X: Fréquence de mentions d'acteurs de la communauté (sans identification)

Mentions (fois)	Nombre d'acteurs avec ce nombre de mentions
7	1
6	1
5	1
4	1
3	4
2	6
1	27

Les acteurs les plus mentionnés ($n > 4$) sont essentiellement des présidents d'association ou des individus évoluant dans la vie municipale. Dans la pré-analyse au travers des médias, ce sont ces mêmes acteurs à rôle dit d'influence (maire, président) qui avaient été identifiés. Lorsqu'ils identifiaient les acteurs, les répondants donnaient l'impression de chercher le nom de gens avec des hauts postes (ex : directeur de l'hôpital) parce qu'ils savaient qu'ils avaient du pouvoir au sein des organisations mentionnées sans les identifier. Parcs Canada n'a été mentionné qu'une seule fois¹.

La liste suivante nomme les principaux acteurs locaux que nous avons identifiés suite à l'enquête de l'été 2001:

- L'Association chasse et pêche (ACP)
- Le Comité de citoyens (CC)
- Le Conseil municipal et la Municipalité
- Parcs Canada gestion: Unité de gestion locale / Centre de Services de Québec / Bureau national
- Parcs Canada sur le terrain du parc
- Union Québécoise pour la Conservation de la Nature (UQCN)
- Population avec intérêts directs sur le parc, dont les bateliers et autres groupes vivant du tourisme.
- Population avec intérêts indirects sur le parc, en faveur d'activités avec prélèvement de ressources.

¹ La mine et ses dirigeants ne sont pas plus ressortis.

Au tableau XI, nous avons cherché à dégager les intérêts des acteurs sur le territoire et leurs objectifs en 2001.

Tableau XI: Intérêts et objectif attendu des acteurs, en regard de la RPNAM

Acteur	Intérêts sur le territoire	Objectif en 2001
Parcs Canada / gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation - Tourisme - Image politique 	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer d'appliquer la loi, les politiques et les autres outils de gestion du parc. - Signature du nouveau plan de gestion - Éviter les conflits et faire baisser les tensions.
Parcs Canada / terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la loi - Information 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le travail de protection du territoire¹ - Sensibiliser la communauté locale et les visiteurs extérieurs aux impératifs du parc et éduquer le public.
Municipalité et Conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du territoire municipal - Image politique - Prendre en considération les intérêts des citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les citoyens - Assurer la saine gestion de la municipalité
Association chasse et pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Activités de chasse et de pêche - Regrouper les intérêts des chasseurs et des pêcheurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir poursuivre leurs activités de chasse et de pêche sur les îles. - Bloquer le projet ZICO, UQCN.
Comité de citoyens	<ul style="list-style-type: none"> - Représenter la population devant Parcs Canada, concernant leurs revendications. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gagner leurs revendications dans le futur plan de gestion. - Bloquer le projet ZICO, UQCN.
Population avec intérêts directs sur le parc	<ul style="list-style-type: none"> - Garder un espace touristique - Garder aspect de conservation 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas accepter les revendications du Comité de citoyens - Nouveaux développement sur les îles pour touristes - Support au projet ZICO, de l'UQCN.
Union Québécoise de Conservation de la Nature	<ul style="list-style-type: none"> - Implanter une ZICO près de certaines îles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer le projet à la population.
Population avec intérêts indirects sur le parc	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre leurs pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Prises de positions variées

À l'été 2001, les acteurs étaient dans un contexte encore tendu. Parcs Canada, par le biais de son unité de gestion, a tenté de concilier les intérêts concernant les revendications de l'été 1999 tout en

¹ À l'été 2001, l'application de la loi était quasi inexistante en raison d'une question de port d'armes qui ne concernait pas directement les gardes de Mingan, mais les gardes à l'échelle nationale.

calmant les tensions. L'ACP et le CC ont cherché à faire signer le plan de gestion de la RPNAM avec les ententes préalablement conclues avec l'unité de gestion (ex : pour le colletage de lièvres). L'ACP et le CC se sont toutefois lancés dans un autre combat, cette fois contre le projet de Zone importante de conservation des oiseaux (ZICO).

Nous avons donné un aperçu des orientations observées chez les acteurs principaux de Havre-Saint-Pierre. On ne peut cependant passer sous silence les orientations latentes qui peuvent éventuellement émerger. En dehors des organisations formelles, quelques noyaux d'individus forment des organisations informelles. Ce sont eux qui ont le pouvoir réel d'influencer les organisations en place tel le CC. Ces organisations informelles sont basées sur les réseaux individuels des acteurs.

En région, Parcs Canada devient inévitablement la vitrine du gouvernement fédéral. Certains seront tentés de lui reprocher des problèmes d'ordre général. La communauté locale de Havre-Saint-Pierre est très perplexe par rapport à la notion de conservation de Parcs Canada. Lorsque Parcs Canada tient des consultations publiques, celles-ci peuvent devenir une tribune générale pour la population qui a peu de contacts avec les décideurs du Québec et du Canada. Pour les acteurs locaux, c'est l'occasion de questionner sur le développement et/ou l'économie et de s'exprimer. Un parc est un statut de territoire, mais c'est aussi un nouvel acteur de taille avec qui il faut apprendre à négocier, ce qui n'est pas facile compte tenu que le gestionnaire, le gouvernement, est perçu comme « une grosse machine ».

La dynamique locale est influencée par les opportunités, les ressources, les politiques, les contraintes et les valeurs de la population. À Havre-Saint-Pierre, la dynamique en regard du territoire du parc ne repose pas sur un contexte favorable. Au niveau local et au niveau provincial, les opportunités pour soulager la RPNAM des pressions existantes n'existent pas. Même Parcs Canada cherche à augmenter le tourisme, pourtant incompatible aux yeux des locaux avec la conservation car leurs îles fragiles seront davantage fréquentées. Le parc n'a pas d'argent pour de nouveaux projets¹ qui pourraient accommoder les populations locales des villages voisins qui souhaitent un développement touristique relié au parc (ex: Natashquan). Mis à part quelques activités de sensibilisation des jeunes de la communauté locale, les adultes et les autres groupes cibles ne sont pas visés par Parcs Canada. Au niveau politique, le parc doit produire un nouveau

¹ À noter que les revenus du parc dépendent, entre autres, du nombre de visiteurs.

plan de gestion et par le fait même consulter la population sur ses orientations futures. Toutefois, la signature du plan de gestion pourra marquer l'acceptation officielle de certaines activités de la communauté locale, pour la plupart déjà tolérées. La population a des valeurs environnementales, mais a pris en grippe les projets de conservation.

Le projet de parc national a eu un impact majeur sur les communautés locales de Minganie. L'ampleur du projet et sa nature structurante ont redéfini l'organisation territoriale de la communauté locale de Havre-Saint-Pierre. La RPNAM est un acteur de taille et a chambardé la dynamique locale. On ne pouvait y être indifférent. L'objet des revendications de la communauté est essentiellement toujours le même: un plus grand contrôle du territoire. « Les interactions entre acteurs à propos du territoire engendrent une dynamique définie dans le changement résultant d'un jeu de forces » (Brunet et al., 1992).

Les groupes d'intérêts les plus actifs à l'heure actuelle sont ceux qui ont vu leurs pratiques limitées. Avec l'implantation du parc, ce sont eux qui ont dû le plus s'adapter¹ aux changements amenés par les impératifs de la conservation; leurs usages n'étant plus compatibles avec les règlements, mais en continuité avec leurs traditions. Certains usages ont été tolérés par Parcs Canada, telles les pratiques traditionnelles, mais il manquait une composante difficile à accepter pour une population habituée à faire ses propres lois : la liberté. La présence du parc a modifié les pratiques de plusieurs individus sur le territoire des îles, mais le changement a aussi été vécu différemment selon les divers acteurs composant la communauté locale.

5.3 Une histoire de relations et de perceptions

L'émergence des tensions en Minganie face à Parcs Canada est une histoire de relations. C'est ce que nous verrons dans cette section sur les représentations. De l'attitude de la population face au projet à l'attitude face à l'organisation, le conflit émerge de la cohabitation de différents intérêts sur un même territoire. Comme le dit l'adage : « La gestion des ressources naturelles consiste à 90% gérer le public et à 10% gérer la ressource ». Pour gérer le public, il faut d'abord le comprendre, c'est ce que permet l'étude du contexte social. Le contexte social détermine en partie le visage de la communauté. La perception qu'ont les individus de leur milieu nous donne une perspective très intéressante de ce contexte. Avec des questions sur les lieux de rencontre sociaux, la parenté / voisinage et la vie en région, nous sommes entrés dans une dimension sensible des communautés.

¹ La randonnée pédestre sur les îles étant peu limitée comparée à la chasse de petits gibiers.

Cette dimension est sensible parce qu'elle est dynamique en fonction des interactions des individus avec leur milieu et conséquemment évolutive. Une telle dimension complète bien les aspects statistiques de profil de communauté.

L'enquête menée à Havre-Saint-Pierre à l'été 2001 nous a permis de recueillir plusieurs données auprès des acteurs locaux¹. En fait, les entrevues nous ont amenés à nous mettre dans la peau d'un Cayen, par ses représentations, pour comprendre son point de vue. L'intérêt de s'occuper des représentations des populations n'est pas de savoir si l'ensemble des acteurs a un discours cohérent, mais bien de voir le parc dans leur perspective : la réalité locale, en somme. Comme nous l'avons vu (Mannoni, 1998), les représentations sociales reflètent le point de vue prévalant dans un groupe, à un moment donné, relativement à un certain sujet. Une image peut être composée d'une ou plusieurs représentations sociales et n'est pas nécessairement rationnelle. Cette image est plus forte que les jugements discriminatoires ou analytiques parce qu'elle bénéficie d'une grande adhésion au sein de la population et parce qu'elle est ancienne, ce qui lui confère un certain respect traditionnel.

5.3.1 Représentations environnementales

5.3.1.1 Lieux de rencontre sociaux

Au tableau XII, nous avons énuméré les lieux de rencontre sociaux identifiés par les répondants. Cette question nous a aussi permis d'entamer doucement l'entrevue. L'intérêt de cette question réside dans la compréhension des habitudes de vie de la population sur son territoire. Les îles de l'archipel ont très peu été identifiées comme un lieu de rencontre social par les répondants.

Le questionnaire comprenait une question demandant aux répondants de nommer les trois premiers mots qui leur venaient à l'esprit lorsqu'il était question des cinq thèmes suivants : des îles de Mingan, du fleuve, du parc national, de la côte et des villages et de la vie en région. Pour chaque thème, nous trouvons la liste originale (annexe 3) et un tableau synthèse des regroupements effectués par sujet (ne tenant pas compte de l'importance de l'ordre). Nous avons cherché à identifier les différences d'intérêt par thème (tableau XIIIa) sur la base des mots qui représentent des milieux de vie à différentes échelles pour la communauté locale.

¹ Pour avoir le profil des répondants, se référer à la section 4.4.

Tableau XII: Lieux de rencontre sociaux (dénombrement par mentions dans réponses).

Lieux	Fréquence
Salon de quille	6
Festival de la Famille	5
5 à 7 au bar de l'Écoutille, en été	5
Il n'y en a pas vraiment	5
Fête des Acadiens (perte d'importance)	4
Âge d'or	4
Aréna	4
Restaurants	3
Chalets	3
Bars	3
Activités spéciales	2
Sur les îles, sur l'eau et sur le quai.	2
N'importe où, en famille	2
Chevaliers de Colomb	2
Église	1
Activités sportives	1
Avant, club de curling de QIT	1
Réunion d'association des fermières	1
Tournois spéciaux	1
Bingo et manifestations semblables	1
Maisons privées	1
Organisations sociales	1

Tableau XIIIa : Synthèse des mots par thème (trois premiers).

Mots trouvés dans le champ de :	Les îles	Le fleuve	Le parc national
Caractéristiques du lieu	24	23	4
Éléments de la nature	12	9	5
Pratique d'activités	7	13	1
Retombées de la présence du lieu	5	6	13
Parcs Canada	5	-	9
Autres (cités)	-	Pollution Protection Clarksonship	Protection (7) Ingratitude / Rage au cœur Incompréhension (2) Surveillance / Réglementation Promesses / Difficultés Relations / Négociations Prison

5.3.1.2 Îles de Mingan

L'ensemble des mots donnés pour singulariser les îles se rapporte à leurs caractéristiques intrinsèques, du point de vue de la valeur que la population leur donne: beauté, liberté, unicité. La population a une perception très positive des îles et un intérêt marqué à leur égard. Dans un deuxième ordre d'idée, plusieurs ont ressorti les éléments naturels qu'ils valorisaient sur les îles

(ressources, macareux, monolithes) et ensuite l'importance des îles pour la pratique d'activités (activités traditionnelles / utilisation). Les répondants ont pu identifier les conséquences liées à la présence du parc (ex: emplois, conflits) et quelques-uns ont même parlé des gestionnaires actuels des îles, soit Parcs Canada, de façon positive (protection) ou négative : « ...opportunité de pouvoir recommencer à y retourner ».

5.3.1.3 Le fleuve

Pour les répondants, le fleuve est un élément naturel auquel ils attribuent de grandes caractéristiques et pour lequel ils ont un respect marqué. Ils sont conscients de l'importance de ses ressources pour les pêches, l'économie locale et se souviennent de ses fonctions précédentes, les communications et les échanges.¹

5.3.1.4 Le parc national

Aux yeux des répondants, la mention du parc national ne fait pas directement référence au territoire protégé mais bien à ses gestionnaires. Il y a une nette distinction entre les îles qu'ils apprécient et le territoire des îles géré par Parcs Canada. Beaucoup de qualificatifs sur Parcs Canada ont été mentionnés : ingratitude, rage au cœur et difficultés nous renseignent sur la perception de l'organisation. Cependant, certains répondants ont identifié les retombées de la présence du parc en termes d'emplois et de tourisme qu'ils appréhendent de façon positive, tout comme quelques-uns soulignent son rôle de conservation. Globalement, le parc est davantage apprécié pour sa capacité à développer l'économie locale qu'à protéger l'écosystème.

5.3.1.5 La côte et les villages

En ce qui concerne la côte et les villages (tableau XIIIb), les gens, lorsqu'ils identifient le milieu, sont moins portés à parler de sa beauté. Ils amènent plutôt des attributs qui font état de leur perception de ce qu'est la côte et les villages et des conséquences sur leur vie. Par exemple, on va parler de la tranquillité, de l'éloignement et de la solitude. Les gens de Minganie se sentent à part du reste du Québec, voire même négligés et oubliés. Ils réfèrent bien à quelques éléments naturels de la côte comme les épinettes, mais pour eux la côte et les villages représentent d'abord et avant tout les gens qui s'y trouvent. Les répondants parlent alors de culture, de famille et d'attitudes dont la diversité et la fierté. À cette échelle, le territoire est synonyme d'attachement à la communauté.

¹ La route est arrivée en 1976.

Tableau XIIIb: Liste des mots donnés par les répondants sur la côte et les villages

1er	2e	3e
Beauté	Esprit d'appartenance entre villages	*
Terre de Cain, pas grand chose qui pousse	*	*
Gens avec du coeur	Gens avec origines différentes	Gens beaux
Pauvreté	Fierté des gens	Réseau
Camp dans le nord	Beauté	Loisirs
Diversité des gens	Mentalité différentes	Ouvrage (emplois)
Grandes distances	Solitude	Paix
Négligés	Oubliés	Beauté
Tranquillité	Nature	Famille
Minganie	Rivières	Petits villages
Communication	Environnement	Développement économique
Éloignement	Culture	Esprit conservateur
Authenticité	Histoire	Conditions ardues et gens forts
Absence de route (l'espère pour eux)	Isolement	*
Espace	Nature	Non développement
Vaste	Isolement	*
Pittoresque	Loin des centres	Pauvre en travail
Grand	Saumons	Ethnies et cultures
Origines	Vie de la mer	Présence de conifères

5.3.1.6 La vie en région

Les mots rapportés sur la vie en région ressemblent en partie à ceux rapportés dans le thème sur la côte et les villages, mais à une plus grande échelle (tableau XIIIc). Les répondants étaient portés à illustrer les différences par rapport à la vie en milieu urbanisé. On rapportait les avantages de la qualité de vie en région (tranquillité, qualité de l'air, liberté, peu de stress) mais aussi les contraintes associées à l'éloignement, comme l'absence de services et de biens de consommation.

L'ensemble des représentations des différents milieux cités varie selon l'échelle d'analyse. Les îles et le fleuve ont une grande valeur pour la communauté de Havre-Saint-Pierre, alors que le même territoire des îles qu'est le parc national est davantage réfléchi en fonction de Parcs Canada et de ce que sa gestion implique. La côte, les villages et la vie en région sont des thèmes à plus grande échelle où les répondants se montrent moins attachés au territoire qu'à la manière de vivre et à ses communautés.

Tableau XIIIc: Liste des mots donnés par les répondants sur la vie en région

1er	2e	3e
Éloignement	Rareté des biens de consommation	Tranquilité
Éloignement	Paix	Tranquilité
Tranquilité	Liberté	Sécurité (ville stressante)
Numéro 1	Santé	Éducation
Numéro 1	Santé	Éducation
Possibilités	Qualité de vie exceptionnelle	Qualité de l'air
Rapprochement nature	Rythme de vie différent	Visite qui y vient
Merveilleuse	Chasse	Pêche
Tranquilité	Nature	Fêtes
Faut aimer "skidoo"	Faut aimer cela sinon...	*
Développement économique	Communication	Conserver air pur
Tranquillité	Espace	Famille
Qualité de vie	Cloisonnement de l'individu et des groupes	Développement du milieu sous tous ses aspects
Idéal par rapport à la ville	Paradis	*
"Beat mollo"	Cellule (gens ont sens du groupe)	Irrespect
Paisible	Toujours moyen de faire quelque chose, mais faut débrouillardise	Entraide importante (collaboration nécessaire)
*	*	*
Forte sociabilité	Liberté	Espace heureux
Isolement	Régions rurales	Villages

5.3.2 Représentations sociales

Nous aborderons maintenant les représentations sociales. Les deux premières questions portent sur la vie en communauté éloignée et sur la parenté. Elles seront utiles pour comprendre la dynamique sociale actuelle à Havre-Saint-Pierre (tableau XIV).

Tableau XIV : Renseignements sur la fréquence et la longueur (relative) des énoncés

Question	Nombre d'énoncés / nombre de pages
La vie en communauté éloignée	89 / 3.5
Parenté	37 / 2
Avant l'arrivée du parc	19 / 2
La création du parc	28 / 4
Le développement du parc	95 / 11
Activités	27 / 2.5
Divers	116 / 13
ZICO	23 / 3
Attentes et perspectives	25 / 3

Rappelons que pour le décodage nous avons précisé des catégories mutuellement exclusives. Le choix des catégories s'est fait à partir des représentations recueillies et non l'inverse¹. Nous avons analysé 44 pages d'énoncés. Un répondant pouvant avoir répondu plus longuement à certaines questions et être à l'origine de plus d'un énoncé, nous ne voyons pas d'intérêt majeur dans l'analyse comparative quantitative des représentations. Nous avons cependant essayé d'évaluer l'importance des thèmes aux yeux des répondants. Par souci de préserver la confidentialité des entrevues, les énoncés ne sont pas présents dans ce document.²

5.3.2.1 La vie en communauté éloignée

Tableau XV : Représentations sur la vie en communauté éloignée

Question posée: Pour vous, que signifie vivre en communauté éloignée ?

Titre de la catégorie	Fréquence d'énoncés
Population locale: attitudes et manières de vivre	43
Qualité de vie générale en Minganie	27
Plein-air et nature	13
Vie culturelle	12
Statut socio-économique	11
Santé	7
Éducation	5

Les gens ont beaucoup parlé des avantages et des inconvénients de la vie en communauté éloignée, bref de leur qualité de vie. D'abord, lorsque la question était posée, ils mentionnaient souvent (tableau XV): « Éloignés par rapport à quoi ? Pour nous, c'est la région de Montréal qui est éloignée ». La rareté des services et des activités a souvent été abordée par les répondants. Certains ont même l'impression qu'il y en a moins. Il y a quelques années, à Havre-Saint-Pierre, avant l'ouverture de la route, il y aurait eu davantage de boutiques spécialisées, de services de la part des compagnies privées et d'infrastructures culturelles (cinéma, théâtre). Les gens ont beaucoup fait mention de l'isolement culturel, mais ils apprécient bien la télévision et Internet³ pour se lier avec l'extérieur de leur région. Pour d'autres, Havre-Saint-Pierre est sur la carte au niveau national et international. Avec l'ouverture de la route⁴, Sept-Îles est devenu un centre de services très utilisé par les Cayens, au détriment des commerçants de Havre-Saint-Pierre. Or, pour des services comme

¹ Suite aux entrevues, une catégorie "divers" a été créée. Elle regroupe des énoncés notés lors des entrevues qui ne correspondaient pas nécessairement au sujet de la question, mais comprenant des éléments informatifs intéressants.

² Ils sont toutefois disponibles, sous réserve, auprès du chercheur aux fins de recherche.

³ Bien que quelques répondants aient l'impression que les gens ont de moins en moins l'esprit communautaire et qu'ils restent de plus en plus chez eux depuis l'avènement d'Internet.

⁴ Maintenant la route entre Havre-Saint-Pierre et Sept-Îles prend environ 2 heures.

des traitements spécifiques en santé ou encore pour les études supérieures, les gens doivent se rendre jusque dans les deux grands pôles du Québec, soit les régions de Montréal et de Québec. De plus, les communautés éloignées étant généralement aussi de petites dimensions, les gens ont souvent l'impression de ne pas avoir de pouvoir politique en région et d'être peu importants par rapport aux plus grandes municipalités. Les répondants ont souvent comparé leur qualité de vie à celle des gens des grandes villes. Mis à part les services, les avantages de leur milieu de vie semblaient imbattables : excellente qualité de vie, rythme de vie agréable, air pur, moins de stress, "capacité de faire ce qu'ils veulent à cause de la proximité des endroits et des gens", espace, tranquillité, liberté, etc. Pour ceux qui apprécient ce mode de vie, le fait d'aller à l'extérieur de la région et de revenir leur fait encore davantage apprécier leur milieu.

Parler de vie en région signifiait aussi parler du milieu naturel, des avantages de la proximité des grands espaces et des bénéfices que cela procurait, notamment de la hausse de la qualité de vie. En dépit d'autres infrastructures, pour les adultes, les territoires adjacents à la ville et leurs ressources sont de parfaits terrains de jeux pour les activités de plein-air, incluant la chasse et la pêche. D'ailleurs, plusieurs personnes ont des camps de chasse à l'intérieur de la côte et des familles ont leur chalet le long de la côte, près de la route, à quelques kilomètres de leur résidence principale. Depuis le parachèvement de la route vers Natashquan (au nord-est), le développement immobilier y a augmenté¹.

On nous a énormément entretenu des gens de la communauté locale et de leurs caractéristiques, comme quoi le visage humain des lieux est tout aussi important que le milieu physique pour les acteurs rencontrés. Entre autres, les éléments suivants sont ressortis : la forte identité régionale, la cohésion sociale et les désavantages d'être dans une petite communauté. En ce qui concerne la forte identité régionale, les répondants nous laissent entrevoir leur fort sentiment d'appartenance au territoire. Pour sa part, la cohésion sociale découle de la taille de la communauté et du haut niveau d'interrelations au sein de la population. Les familles sont proches, les gens se connaissent bien; on donne des surnoms aux gens; on personnalise les choses. Certains désavantages sont relevés, car les rumeurs circulent vite et les gens ont peu d'intimité.

Des répondants trouvaient que dans la communauté, les gens étaient parfois très durs entre eux sans être nécessairement méchants, c'est-à-dire que les mots dépassaient la pensée. Pour certains, la

¹ La construction de chalets sur la côte est un phénomène qui a débuté avec l'expropriation des squatters des îles, par la municipalité, avec l'arrivée du parc.

communauté a ses œillères (ex : gens se prenant pour le nombril du monde, refus de voir les pauvres au sein de la communauté). Le gens sont conservateurs. De plus, ils croient que la cohésion sociale pouvait se transformer en "cohésion du silence", néfaste pour la communauté dans les cas de violence familiale, d'alcoolisme et de drogue.

Du côté socio-économique, on nous a mentionné que les gens de Havre-Saint-Pierre étaient assez aisés, notamment les travailleurs de la compagnie minière. Il est vrai que les membres de la communauté ne sont pas pauvres en général. Il n'est pas rare de voir des familles possédant motoneiges, quatre-roues, bateaux et gros véhicules (type 4 X 4). Plusieurs semblent mener un gros train de vie, ce qui n'empêche pas plusieurs d'être moins aisés financièrement, soit sur le chômage en certaines saisons (ex : pêcheries). Toutefois les réseaux sociaux étant bien développés, il y a une solidarité entre les gens dans les coups durs. L'offre d'emploi est très faible pour un travailleur spécialisé qui voudrait revenir vivre dans sa communauté d'origine après ses études à l'étranger; de plus il y a peu de possibilités d'avancement. Les emplois disponibles sont donc très convoités.

5.3.2.2 La parenté et le voisinage

Tableau XVI : Représentations sur la parenté et le voisinage

Question: Comment qualifiez-vous la parenté et le voisinage dans la communauté ?

Catégories	Fréquence d'énoncés
La famille à Havre-Saint-Pierre (restreinte et élargie)	19
Le voisinage	10
Les gens de l'étranger de Havre-Saint-Pierre (sauf famille)	7
La communauté de Havre-Saint-Pierre	6
Les amis	5
Liens familiaux avec l'étranger de Havre-Saint-Pierre.	2

À Havre-Saint-Pierre, les répondants ont identifié la parenté comme étant très forte (tableau XVI), d'autant plus que les familles sont grandes; un regard dans le bottin téléphonique local suffit pour s'en convaincre. Joubert et Beaulieu¹ ont remarqué l'importance des relations de parenté qui ne se restreignent pas à la famille nucléaire mais à la famille étendue. En 1975, une étude de Bouchard-Ledoux (cité dans Bernier, 1984), démontrait des relations entre parenté et politique en Moyenne Côte-Nord. Leur hypothèse étant que la faiblesse numérique des populations occasionne une densité plus grande des liens de parenté au niveau local et influençant la dynamique politique. Nous croyons que cette même densité de liens facilite la circulation de l'information, dont les représentations des acteurs.

¹ 1973, cités dans Bernier, 1984.

Les gens sont « basés » sur la famille, proche et éloignée, famille qui serait pour certains plus importante qu'en ville (Montréal), mais moins que dans les communautés encore plus basses sur la côte. Toujours est-il que les Cayens cherchent constamment à replacer les nouveaux venus dans la trame sociale existante : « As-tu de la parenté au havre ? » leur demande-t-on souvent. Cette proximité des gens se répercute même dans la façon d'aborder l'autre. Bien des familles sont implantées depuis longtemps, ce qui a créé un enracinement profond au territoire et donne un aspect traditionnel aux pratiques. Les Cayens sont aussi fiers de leurs racines et de leurs régions d'origine comme l'Acadie et les Îles-de-la-Madeleine.

Les amis sont aussi très importants pour les Cayens, peu solitaires de nature. On pratique des activités avec eux, dont la chasse. Pour quelqu'un qui vient de l'extérieur, les amis sont la porte d'entrée dans les clans sociaux (ex : associations) et familiaux. Il serait de moins en moins difficile de s'intégrer à la communauté grâce à ces liens amicaux. Malgré tout, un étranger le reste toujours un peu : « ...il vient de... ». La compagnie QIT et Parcs Canada sont perçus comme des organisations étrangères, sauf que la première est beaucoup mieux intégrée que la seconde.

Le voisinage est développé, mais sans excès. On connaît ses voisins plus ou moins bien selon leur proximité et les affinités. Reste que la confiance est très grande, rares sont ceux qui ferment à clef la porte de leur maison. À plus grande échelle, le voisinage devient la communauté en général. On peut facilement connaître une bonne partie des gens du village, du moins les replacer en termes de famille. Les réseaux sociaux des individus sont assez développés. D'autres regroupements existent, tels les clans qui exercent des influences sur des individus. Qu'ils soient familiaux ou autres, les groupes aux intérêts similaires se soutiennent.

5.4 La communauté, les îles et Parcs Canada

Afin d'étudier les représentations de la communauté des îles et de Parcs Canada, nous avons utilisé des catégories (tableau XVII) pour décoder les énoncés. Nous avons créé des regroupements de catégories pour faciliter l'analyse au travers des périodes d'études: avant l'arrivée du parc, sa création, son développement. Nous avons aussi analysé la question sur les activités pratiquées actuellement avec ces regroupements. Le bloc A) est relié aux pratiques des populations. Le bloc B) cherche à déterminer si les représentations en regard du territoire du parc et de Parcs Canada étaient positives, négatives ou neutres (informatives). Le bloc C) caractérise les activités mentionnées.

Tableau XVII : Évolution des pratiques sur les îles et des représentations du territoire et de son gestionnaire¹

Catégories	Bloc A : Énoncés reliés aux pratiques			Activités (4)
	Avant l'arrivée du parc (1)	La création du parc (2)	Le développement (3)	
Énoncés reliés à la pratique d'activités des communautés locales, avec prélèvement				
Sur les îles de l'archipel et les territoires adjacents	8	3	26	8
Sur les eaux autour de l'archipel	5	0	5	1
Énoncés reliés à la pratique d'activités des communautés locales, sans prélèvement				
Sur les îles de l'archipel et les territoires adjacents	11	8	21	17
Sur les eaux autour de l'archipel	2	0	1	4
Bloc B : Énoncés reliés aux opinions, aux attitudes et aux attentes en regard du territoire, ensuite devenu parc				
Positives	0	8	21	2
Négatives	5	17	69	
Neutres	12	9	14	
Bloc C : Caractéristiques des activités				
Référence à la présence de touristes				2
Utilisation des infrastructures de Parcs Canada				7
Période de l'activité				8
Type d'embarcation avec lequel a accédé aux îles (d'une connaissance, personnelle, de bateliers)				15
Référence au groupe avec qui la personne a pratiqué l'activité				11
Le répondant n'utilise pas vraiment les îles				1

¹ NB: Les chiffres présentés dans ce tableau servent à estimer l'importance donnée par les répondants à des objets d'intérêts dans le cadre de cette recherche. À notre avis, il n'y a pas de valeur proprement statistique. Ils quantifient le nombre de mentions trouvé dans l'ensemble des énoncés d'une question.
² Les zones ombrées signifient qu'il n'y avait pas de correspondance entre la question et le regroupement de catégories.

Avant de passer à l'analyse des représentations, nous aimerions porter quelques commentaires sur le tableau XVII. On pourra d'abord noter que le développement du parc a stimulé plusieurs remarques de la part des répondants. Concernant les activités reliées aux pratiques, les répondants ont beaucoup parlé des pratiques dans la période du développement (1985 à 2001). Cette haute fréquence est reliée au fait que la plupart des répondants n'ont pas pu passer sous silence les changements marquants, pour eux ou pour des connaissances, que l'arrivée du parc a eu sur les pratiques de chasse ou d'autres types de prélèvement des ressources. Il ne faut pas interpréter les mentions du tableau XVII (bloc A, colonnes 1 à 3) comme des fréquences de pratiques parce que les énoncés ne réfèrent pas du tout à la pratique d'activités, mais à des commentaires la concernant. Par exemple, un acteur pouvait soulever l'importance de l'activité pour des groupes de la population. On peut remarquer, dans la question sur les activités pratiquées à l'été 2001, le nombre de mention décroissant pour les activités avec prélèvement, tandis qu'il croît pour les activités sans prélèvement. La présence du parc pourrait avoir facilité les activités récréo-touristiques pour certains groupes de population. Notons aussi le nombre élevé d'opinions, d'attitudes ou d'attentes concernant le parc; il ne laisse personne indifférent.

Les observations qui suivent sont inspirées du décodage des énoncés. Nous reprenons souvent les termes des répondants ou leur logique, sans en préjuger. Dans l'analyse par thème, nous irons plus en détail dans les composantes des catégories que dans le tableau XVII, puisque les catégories présentées pour faciliter l'analyse dans ce tableau sont générales et ne reflètent qu'en partie les nuances des énoncés obtenus. Reste que l'analyse des représentations s'oriente sur la synthèse des préoccupations et des croyances par thème¹; nous avons choisi un niveau d'interprétation orienté sur le type de pratique et la nature des représentations (positives, négatives, neutres) plutôt que de s'attarder à des spécificités moins utiles pour la compréhension de la problématique d'étude.

5.4.1 Les pratiques

5.4.1.1 Pratiques antérieures à l'établissement du parc

Nous discuterons ici de l'évolution des pratiques des résidants locaux (tableau XVII, bloc A, colonne 1). Les quatre premières catégories traitent des activités, selon qu'il y ait prélèvement des ressources ou non ou que l'activité se déroule sur les îles ou sur le fleuve. Avant la création du parc, la majorité des répondants utilisaient considérablement le territoire des îles. En ce qui

¹ À partir d'analyses effectuées plus précises des éléments compris dans les catégories et en se basant sur l'importance des catégories pour les répondants (proportion de répondants y ayant fait mention plutôt que seulement le nombre d'énoncés).

concerne les activités avec prélèvement de ressources, les répondants nous ont surtout parlé de la chasse. Alors que certains allaient chasser en hiver, d'autres se rendaient sur les îles en famille et chassaient une moyac¹ ou colletaient un lièvre simplement pour le plaisir de faire cuire leur prise sur une île et d'en faire le butin du pique-nique². Quelques répondants nous ont dit ne jamais avoir éprouvé de plaisir ou d'intérêt pour la chasse, mais en avoir toujours bien apprécié les fruits. Les Cayens allaient aussi sur les îles couper du bois ou cueillir des petits fruits. Il y avait aussi des prélèvements de ressources dans le fleuve (morue, loup-marin), prises qui pouvaient aussi être cuites sur les îles lors d'excursions. Les relations au territoire se sont établies au fil des années.

« Dans le temps, on trouvait du monde sur toutes les îles ». En été, les îles étaient essentiellement un lieu de villégiature pour la communauté locale. On trouvait une trentaine de chalets construits sur les îles. Les habitants pouvaient passer de longues périodes sur les îles dans leur chalet ou celui de connaissances. Les anses et plages étaient même désignées du nom de famille des occupants³. Les îles étaient un terrain de jeux formidable autant pour les propriétaires de petits chalets que pour ceux qui y allaient en excursion la fin de semaine pour pique-niquer, se promener ou encore aller veiller sur la plage avec des amis. L'archipel était un espace de pratique privilégié pour une bonne partie de la communauté. L'attachement au territoire était très fort et l'est toujours.⁴

Mais tous n'avaient pas accès à une portion de territoire des îles, ce qui a rendu heureux certains de l'arrivée du parc puisque cela rendait publiques les îles. Avec la création du parc, les chalets ont été rachetés et détruits tout comme les petits dépotoirs adjacents nettoyés. Toutefois, de nouvelles infrastructures étaient construites sur les îles comme les quais et des abris, qui servaient aussi en cas d'urgence ou tout simplement de lieu de repos pour les chasseurs.

5.4.1.2 L'implantation du parc et ses conséquences sur les pratiques

Lors de la création (tableau XVII, bloc A, colonne 2) et suite aux audiences publiques menées lors de la rédaction du plan de gestion de la RPNAM, il avait été décidé que les communautés locales jouiraient des droits traditionnels de chasse aux eiders, pour une génération⁵, les enfants nés après 1984 ne pouvant bénéficier de ce droit. Pour certains cela a paru très bizarre. On nous a raconté que

¹ Appellation pour les canards eiders.

² Le gibier sur les îles étant essentiellement du petit gibier.

³ Le territoire appartenait toutefois à une compagnie externe et les habitants étaient des squatters.

⁴ Des répondants nous ont confié être émotifs lorsqu'ils retournaient sur les lieux de leurs souvenirs d'enfance.

⁵ Pour sa part, la récolte des œufs d'eiders est interdite, mais reste pratiquée au printemps. Cette pratique n'est pas revendiquée.

dans une famille deux frères d'à peu près le même âge n'avaient pas le même privilège à cause de leurs dates de naissance. Cette coupure par génération a créé un malaise au sein de la communauté. La coupure était nette, on signifiait clairement que les traditions se perdraient dans un avenir proche (une génération ou 25 ans).

Alors que le prélèvement de ressources était autrefois fait dans un esprit communautaire, aujourd'hui ce même prélèvement a une valeur monétaire. Il existe un marché noir de revente des produits du prélèvement de ressources sur les îles. La grande majorité des chasseurs et des pêcheurs de Havre-Saint-Pierre ne sont toutefois pas le moins impliqués dans ces affaires et ont des pratiques très respectueuses, suivant le propre code de l'Association chasse et pêche¹.

Avec le temps, la présence du parc a commencé à se faire sentir auprès de la communauté locale. La période d'implantation passée, le parc devait s'intégrer au sein de la communauté; c'est-à-dire faire accepter sa présence. D'abord, de 1984 à 2001, les pratiques des acteurs de la communauté locale sur les îles, et sur le territoire en général, ont changé (tableau XVII, bloc A, colonne 3). Cela est dû d'abord au changement de statut de l'archipel mais aussi, selon les dires même de répondants, de changement de mœurs. La réglementation afférente au statut de territoire protégé a limité certains usages en même temps que l'on observait des différences intergénérationnelles d'activités. Par exemple, les jeunes chassent moins que les aînés parce qu'ils n'en ont pas pris l'habitude, puisqu'ils dépendent moins des ressources alimentaires comme le gibier. Les gens utilisent maintenant les îles à des fins récréo-touristiques. Une transition dans le type d'utilisation des îles se déroule lentement.

5.4.2 Les représentations de la population

5.2.2.1 La cohabitation des intérêts

Les représentations des acteurs locaux en regard du territoire, par la suite devenu réserve de parc national, varient selon un gradient chronologique (tableau XVII, bloc B, colonnes 1 à 3). La création du parc amène des espoirs puis, de son développement jusqu'à aujourd'hui, les relations entre la communauté et Parcs Canada se corsent. Avant la création du parc, le territoire des îles de Mingan avait une connotation très positive pour les résidents locaux (ressources, loisirs). Pour les Cayens, le changement de statut du territoire est synonyme de moins de monde sur les îles et de perte d'usage, mais aussi de perte de contrôle. Ces diminutions ont été perçues de façon très

¹ Par le passé l'ACP a déjà été gestionnaire de sanctuaires d'oiseaux sur les îles.

négative. Nous avons regroupé ici certains commentaires positifs des répondants concernant la création du parc:

- hausse de la protection du parc contre l'exploitation;
- « ...surprise mais contente de la création du parc car on croyait que le fédéral aurait plus d'argent que le provincial. Les gens ont eu de grosses attentes car ils croyaient que le parc brasserait de grosses affaires »;
- moteur économique pour le développement local;
- création d'emplois;
- prise de conscience de certaines beautés des îles dont les monolithes, roches et autres ressources;
- « ...voyait ça beau, on avait dit que cela apporterait du progrès »;
- plus grande ouverture du territoire pour ceux qui n'avaient pas de chalets.

Les audiences publiques de 1984 et de 1986 (annexe 2) ont permis à la population d'exprimer ses craintes. Quelles seront les implications d'un parc national sur nos pratiques ? Est-ce que les avantages en vaudront la peine ? Les revendications issues des audiences ont vite été oubliées car on avait fait miroiter les retombées à venir. Il faut rappeler qu'au début des années 1980 (tableau 5, annexe 1), les taux de chômage étaient catastrophiques : de 29% à Havre-Saint-Pierre et de 60% en d'autres localités de la Côte-Nord. De plus, il faut rappeler que les Cayens voulaient que les îles soient développées, à preuve en 1981 lors de l'inauguration du centre culturel de Havre-Saint-Pierre, les Cayens ont offert au premier ministre provincial de l'époque une toile représentant un ours qui attendait, symbole de l'espérance d'investissements. À cette époque, près de 5000 touristes venaient annuellement visiter les îles déclarées plus tôt arrondissement naturel. Dans nos entrevues, seul un répondant nous a avoué avoir été contre le projet de parc à l'origine, croyant qu'il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages.

On ne peut nier les retombées socio-économiques d'un parc malgré qu'il soit difficile de les évaluer et de comprendre comment les richesses créées sont réparties au sein de la communauté. Selon Gilbert (1971), une communauté attend et demande de la présence d'un parc des emplois pour les résidants¹, des paies adéquates, des taxes, une contribution aux causes de la communauté, du leadership et un bon voisinage. Bref les communautés locales attendent décidément plus d'un

¹ Selon Bouchard (1999), dans le cas de parcs nationaux en région, les locaux ne répondent pas nécessairement aux normes minimales pour s'inscrire au processus d'embauche fédéral.

parc national que la protection de ressources, elles veulent des avantages. Cela est encore plus vrai dans les régions éloignées où le développement économique n'est pas aussi aisé que dans les régions urbaines. Les bénéfices attendus de la présence du parc, et les promesses, ont initié des attentes. Si on peut faire un reproche à Parcs Canada lors de l'implantation du parc, ce serait d'avoir mis l'accent sur un projet "économico-touristique" lors des premières rencontres avec la population de Minganie. Bien sûr, on a mentionné que le changement de statut aurait des répercussions sur les pratiques de la communauté; la population y a même réagi et a averti qu'elle voulait le parc mais pas à n'importe quel prix, mais les avantages étaient alléchants. Et puis ils n'avaient plus vraiment de choix... les îles avaient déjà été achetées par le fédéral avant la tenue des consultations. Dans le document Bilan social et stratégie de développement local pour le secteur ouest de la Minganie (Routhier, 1994) on parle du stade suivant l'attente, la déception:

« Au niveau social et culturel, ce nouveau regard sur les îles souffre de toute évidence d'intégration du caractère local des communautés avoisinantes. L'archipel Mingan est rapidement devenu une entité étrangère, dissociée des populations concernées. Les répercussions attendues, le support et le dialogue souhaités par les collectivités locales sont loin d'avoir atteint les objectifs stipulés lors des consultations ».

Peu après 1984, la population voyait déjà la situation d'un œil différent. En l'absence de constructions immédiates, de création d'emplois stables et d'investissements autres, la grande majorité des gens ont eu le sentiment d'avoir été leurrés par de fausses promesses et la conviction que Parcs Canada ne respectait pas ses engagements, par exemple pour la construction de la marina qui a beaucoup tardé à venir et qui était beaucoup moins impressionnante que l'originale.¹ L'état général de déception a fait dire à un répondant que : « Peu connaissaient la véritable vocation des parcs, les gens voyaient surtout les aménagements possibles, ce qui s'est peu concrétisé étant donné que ce n'était pas la vocation première des parcs ». Les gens ont dit avoir été frustrés car ils ne savaient pas l'ampleur des changements à venir et être choqués de se faire "tasser". Les gens ont dit que les audiences étaient axées sur le milieu mais que ce n'était que des écrits : « Au bout de 15 ans, les écrits se sont envolés »². Ils sont très sensibles lorsqu'on leur parle de cette période où ils étaient maîtres chez eux. Ils sont aussi très fâchés de ce que les gens de Parcs Canada semblent

¹ D'ailleurs les pêcheurs n'en profitent toujours pas, malgré les promesses initiales.

² Ce qui est vrai en partie, au milieu des années 1980 Parcs Canada a vu son budget diminuer drastiquement, près de la moitié des postes au bureau national ont été coupés.

parfois oublier, la valeur que le territoire avait pour eux et le compromis que certains ont fait en cédant de bonne volonté les chalets sur les îles.

Certes, le parc a néanmoins eu un impact sur le développement local, voire régional. Il est maintenant une attraction régionale pour les touristes¹. Les visiteurs estivaux font rouler bateliers, hôteliers, restaurateurs, municipalité (camping municipal) et pourvoyeurs. On trouve même des répondants assez hostiles à Parcs Canada disant que le parc ne fait pas assez de développement touristique. L'absence d'investissements a fait dire à certains que le fédéral n'avait jamais d'argent pour le Québec et que Parcs Canada empêchait le développement touristique de l'Est de la Minganie. On trouve d'autres perceptions du tourisme, certains se sentent dérangés par les trente quelque mille visiteurs qui affluent l'été. Il est vrai qu'une affluence de ce genre dans une petite ville habituellement tranquille peut déranger. Des répondants sont maintenant liés à la présence du parc pour leur subsistance : « Ceux qui chialent pour le parc ne pensent qu'à eux ». En général, la population veut encore avoir les avantages du parc sans les désavantages, ils ne veulent pas être surveillés et désirent garder tous leurs droits : « Le rôle du parc est de surveiller les touristes et pas les populations locales ».

Pendant près de 15 ans, le parc a opéré en Minganie sans trop de problèmes apparents. Cependant des tensions avaient lentement émergé en regard des contraintes que le parc amenait, jusqu'au conflit de 1999. Entre les acteurs et le parc, les tensions les plus fortes ont pour principale origine les activités avec prélèvement de ressources ou de règlements sur leur pratique. La question de la surveillance par les gardes de parc ou de l'application de la loi est au cœur des conflits à Havre-Saint-Pierre. La population locale a reproché à Parcs Canada d'aller bien au-delà de son mandat.

5.4.2.2 *La surveillance ou l'application des lois et des règlements*

Si l'on regarde l'application de la loi par Parcs Canada (tableau XVIII), on peut voir que les gardes de parc ont bien le mandat d'intercepter en dehors des îles. Pour plusieurs répondants, les limites de surveillance devraient seulement correspondre aux îles qui elles seules appartiennent à l'organisation. Cela n'a probablement jamais été bien expliqué, ou trop peu, aux populations ce qui crée énormément de confusion. Puisque les gardes de parc ont le mandat de faire appliquer la *Loi sur les oiseaux migrateurs*, ils se sont retrouvés à quelques reprises à intercepter sur l'eau des embarcations afin de vérifier notamment les balles utilisées ou le nombre de prises. Face à des gens

¹ La possibilité de continuer cette vocation en Minganie, l'hiver, intéresse les gens.

qui fuyaient pour éviter l'interception, ils les ont suivis à quelques occasions. Selon les statistiques de la RPNAM pour les dix dernières années, le plus grand nombre d'infractions enregistrées sont en rapport avec la faune et les oiseaux migrateurs. Les gardes de parc sont d'ailleurs souvent nommés des gardes-chasse.

Tableau XVIII: Rôle des gardes de parc

La gestion des activités humaines est étroitement liée à l'application des lois et règlements. Les gardes de parc assurent cette responsabilité dans les parcs nationaux. La loi que les gardes de parcs doivent appliquer est la *Loi sur les parcs nationaux* du Canada. Toutefois, afin d'atteindre les objectifs identifiés dans le mandat du parc, les gardes de parc de la RPNAM ont le pouvoir d'appliquer d'autres lois dites accessoires. Il s'agit de la *Loi sur la convention sur les oiseaux migrateurs* et ses règlements, la *Loi sur les pêcheries* et ses règlements et la *Loi sur la marine marchande* (particulièrement le règlement sur les petits bâtiments). Ces lois sont appliquées à des niveaux différents selon le lien qu'elles ont avec le mandat du parc et sur un territoire précis. Le pouvoir d'application de ces lois est restreint. Les gardes de parc sont aussi responsables de faire appliquer le *Code criminel*. Puisqu'ils sont des agents de la paix, certains articles du code sont applicables par les gardes de parc : ils sont considérés comme premiers intervenants dans des causes concernant la paix publique et les petits méfaits et peuvent agir en attendant les policiers.

Malgré les rumeurs locales, à prime abord, il ne semble pas y avoir eu d'abus de pouvoir de la part des responsables de l'application de la loi. Il y a simplement eu surveillance, en accord avec les mandats donnés, dans les limites du parc et sur les eaux environnantes. Évidemment, cela fait bondir la population qui veut le droit de pratiquer en toute liberté, comme avant, sans surveillance. Cela n'empêche pas qu'il y a eu des tensions entre les individus responsables de l'application de la loi et les personnes arrêtées ou fouillées, ce qui a pu créer de la frustration, voire même de la colère.

On ne peut passer sous silence un élément important. Dans notre questionnaire, indépendamment de leurs positions¹ en regard de la présence du parc, la grande majorité des répondants s'entend pour dire qu'il y a eu des abus de la part de Parcs Canada, de la surveillance à la non-prise en compte des désirs de la communauté locale. Par exemple un jeune répondant n'a jamais compris pourquoi les résidants devaient toujours demander un permis de camper simplement pour retourner là où ils avaient leurs chalets. De plus, plusieurs croient que les touristes ont tous les droits. L'accès aux îles leur est facilité; ils ne sont jamais interceptés avec les bateliers sur l'eau. Les locaux ont aussi perçu le Code d'éthique de navigation mis en place par Parcs Canada comme un code pour eux, davantage que pour les bateliers qui avaient droit de s'approcher de près pour montrer les oiseaux aux touristes.

¹ Pro-conservation style Parcs Canada ou pour les droits et libertés des Cayens.

Selon notre pré-analyse, lors de la création du parc une erreur de Parcs Canada a été de placer quasi directement la communauté locale dans la case touriste, en dépit des profils d'utilisateurs variés. Le changement de pratiques, forcé et rapide¹, n'a pas laissé de chance à une transition. De plus, le contexte social était particulier : les Cayens étaient habitués au libre accès, avaient appris à être maîtres de leur patrimoine et vécu selon leurs propres règles. En Minganie, les propres règles du Cayen persistent malgré l'effritement identitaire et social des récentes années. Ce n'est donc pas par caprice que les gens font des revendications mais par difficulté d'adaptation à cause de leur culture. L'aide à l'adaptation devrait relever des compétences de Parcs Canada qui amène son projet, par les processus d'implantation et d'intégration.

5.4.2.3 *Les revendications*

Au bout de 15 ans de cohabitation, il y a eu la sortie des revendications de la communauté de Havre-Saint-Pierre (et de Longue-Pointe). Les tensions accumulées ont finalement mené à une soudaine et vive réaction avec la formation du Comité de citoyens (CC) par l'Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre (ACP) et assortie d'une grande manifestation à l'été 1999. Il y a eu l'étincelle vers 1999, allumée par la question du territoire des estrans sur laquelle les locaux et Parcs Canada se disputaient les limites du parc. Mais le feu a pris parce qu'il y avait des "poudres" (ensemble des représentations négatives de la communauté, peu importe le sujet, en regard de Parcs Canada). Les revendications sont nombreuses (détails au tableau 22, annexe 1):

- changer les lois,
- revoir les limites du parc pour laisser des îles à la population,
- refuser l'accès à tout prédateur jugé dangereux pour l'homme,
- droit de chasse pour le canard, lièvre² et autres petits gibiers,
- droit de chasse pour les enfants nés après 1984,
- réparation, conservation et interprétation des phares des îles au Marteau et aux Perroquets,
- renaissance du comité de co-gestion
- changement d'attitude de la part des gardes de parc,
- davantage d'emplois pour les gens de la région et moins d'instabilité pour certains postes,
- veulent plus d'information sur le parc et ses activités¹.

¹ Le nouveau statut d'un parc et ses impératifs de gestion entrent en vigueur dès lors sa création. Pour la RPNAM, il a d'autant été plus rapide que la décision de créer le parc s'est prise sans réelle consultation des populations (achat surprise du fédéral). Conséquemment, le changement est aussi forcé.

² Tous s'entendent pour dire qu'il y a peu de lièvres sur les îles par rapport aux territoires côtiers, or aller sur les îles pour pratiquer cette activité a une valeur aux yeux de certains.

Une pétition de 2000 noms suivait². En dépit des revendications, l'objectif des Cayens est de reprendre un peu de pouvoir sur leur territoire de pratiques. Le CC lui-même admet que ces pratiques vont diminuer dans le temps et qu'ils veulent seulement poursuivre leurs traditions. « Nous sommes conscients que si la population avait bougé, on ne pourrait pas faire les revendications actuelles. On le peut car nous avons la population d'origine avec ses traditions »

L'ensemble des revendications peut difficilement être représentatif de la population, mais chacune de ces revendications répond au besoin d'un groupe d'intérêt de la communauté locale. Par exemple, les cueilleurs de petits fruits et les chasseurs ont un profil d'utilisateur différent. Parmi les revendications adressées à Parcs Canada, certaines sont plus anciennes que d'autres, le CC a lui-même établi les distinctions : celles formulées ou refusées en 1986, celles issues de leur vécu et celles liées au manque d'information. Tous ne s'entendent pas sur les revendications faites et certains se dissocient simplement des conflits. Des répondants nous ont avoué qu'ils ne voyaient pas pourquoi les gens avaient demandé le droit de cueillir des graines alors que cette pratique était largement tolérée sur les îles, tout comme les autres pratiques revendiquées. Reste que d'autres disent: « Nous ne voulons pas être tolérés, nous voulons nous exprimer librement » ou « Nous sommes tannés d'avoir un permis pour tout ». Avec le mandat actuel et la propriété des îles à Parcs Canada, cela est impossible. La majorité n'est pas opposée au parc, mais leur attachement au territoire les mène à difficilement accepter sa domination.

Au lendemain des revendications, une série de mesures a été prise pour calmer les esprits. Maintenant, pour un emploi à la RPNAM, à compétence égale, les habitants de Minganie sont favorisés. Conjointement avec le CC, Parcs Canada a délimité des sites de camping non-aménagés, et gratuits, exclusivement pour les communautés locales. La surveillance a aussi été relâchée, davantage pour minimiser le conflit que par principe. Le contexte actuel est moins tendu depuis les ententes entre Parcs Canada et le Comité de citoyens qui visent à signer sous peu un nouveau plan de gestion. Selon les répondants, la RPNAM a été obligée de prendre en compte les gens et a commencé à véritablement écouter les craintes de la population avec le soulèvement local.

¹ Les gens de Longue-Pointe ont fait d'autres revendications plus spécifiques qui se résument en un point; plus d'investissements.

² Les gens qui l'ont signée l'ont parfois fait pour un des motifs, mais selon eux, leur signature ne donnait pas carte blanche au CC. Tous n'admettent pas la représentativité de l'organisation.

5.4.2.4 *Le message que le parc fait...*

« Au départ, Parcs Canada était une boîte fermée qui ne consultait même pas la municipalité ». De l'avis des répondants, le parc a été créé et a évolué parallèlement à la communauté. La RPNAM n'a pas cherché à s'intégrer au milieu, probablement parce qu'elle ne voyait pas l'importance des populations pour le maintien de l'intégrité écologique du territoire et parce qu'elle a pris pour acquis que les gens s'adaptent aux changements occasionnés par le statut de parc national. Parcs Canada n'est pas entré en communication avec la population locale parce qu'il n'a pas cru prioritaire ou stratégique de le faire avant 1999. Pourtant, si la RPNAM avait été le moins sensible aux communautés locales, de nombreux éléments auraient permis de déceler les tensions et la possibilité de conflits.

Il n'est pas vrai de dire que Parcs Canada n'a jamais voulu communiquer, parce que l'organisation veut éduquer et sensibiliser. Elle cible principalement les enfants pour l'éducation à long terme, ce qui est un objectif fort louable et efficace pour certains parcs, mais dans le contexte social prévalant en Minganie ce n'était pas assez¹. Le parc voyait à communiquer des informations pratiques par la poste et récemment, par un bulletin quotidien estival sur les activités. « Avant 1999, on entendait seulement parler du parc par la poste ». Prendre pour acquis que la lecture peut faire passer un message, dans une population où l'éducation est faible, n'est pas réaliste, à cause des différents niveaux d'alphabétisation au sein de la population.

Globalement, la perception des acteurs locaux face au manque de communication est devenue aux yeux de plusieurs un manque de respect de l'organisation, parce qu'ils ne se sentaient pas pris en considération. Un des constats que nous posons par cette recherche est qu'en l'absence d'interactions et d'échanges, les gens se sont construits une idée de l'organisation et de sa gestion basée sur l'information disponible, c'est-à-dire les rumeurs. À Havre-Saint-Pierre, et nous ne mettrons jamais assez d'emphase sur ceci, la perception des gens de Parcs Canada est en partie basée sur des mythes véhiculés au sein de la communauté. Ainsi, en l'absence de connaissances claires du mandat de Parcs Canada, le fait d'avoir intercepté une personne âgée et de lui avoir demandé de fouiller ses poches est vite devenu: avoir demandé à un aîné de se déshabiller. Bien que l'événement soit ponctuel, il est devenu un constat souvent repris; Parcs Canada manque de respect pour les personnes âgées. Ceci n'est évidemment pas l'intention de l'organisation, mais

¹ Assez, c'est aussi un manque de ressources de l'unité de gestion pour l'éducation. La RPNAM n'a que très peu d'argent et « malgré les priorités des politiques, l'argent ne correspond pas ».

c'est le message que la communauté a interprété et véhiculé. Les gens auraient pu rejeter l'information, mais ils l'ont acceptée parce qu'ils avaient de la rancœur envers le parc.

À partir d'ici, avant de poursuivre l'analyse des résultats, nous discuterons d'aspects explicatifs du construit social négatif à l'égard de Parcs Canada. Bien que toutes les positions contre le parc ne soient pas seulement dues à des lacunes d'implantation et d'intégration, ce sont sur ces dernières que l'on doit se concentrer pour éviter des tensions au sein d'une communauté, car ce sont essentiellement les seules choses que l'on puisse contrôler¹. Par ses politiques, Parcs Canada a des mécanismes d'interactions avec la communauté, notamment les audiences publiques avant le dépôt des plans de gestion. Mais pour l'image du parc, les interactions de la communauté et de la RPNAM sur une base régulière peuvent avoir plus d'importance. Les relations publiques sont incontournables pour une raison; la perception des communautés locales de Parcs Canada et du territoire dont il assure la gestion. L'image des communautés locales du parc égale sa réputation. De bonnes relations publiques sont un processus constant et ne peuvent pas dépendre d'une seule action. L'acceptation d'une agence se base en grande partie sur l'attitude, les actions et l'acceptabilité des employés de l'agence qui œuvrent quotidiennement au sein de la communauté et qui sont l'image du parc en quelque sorte.

Cette opinion publique est influencée par la culture et l'environnement, culture qui change avec le temps mais avec certaines valeurs attribuées selon les groupes de population (intérêts, âge, sexe, coutumes, traditions, croyances). La circulation de l'information a une fonction majeure dans la construction de l'opinion publique. Peu importe ce qui est vrai ou faux de ce que l'on a entendu dire. Le résultat est le même, une image se forme en fonction des représentations des individus de la communauté. L'image qui se formera n'est pas neutre, elle affectera les pratiques des individus et la conservation du territoire et de ses espèces.

L'approche par la communication et les relations publiques doit varier selon le contexte social des communautés et selon les publics visés. Il faut pour cela être à l'écoute et ne pas préjuger de la rationalité des représentations. D'un côté, prendre en compte le contexte social, c'est entre autres étudier les réseaux de communication existants et cela peut signifier comprendre les divers niveaux d'alphabétisation. De plus, l'importance d'utiliser un langage compris par l'audience va de soi. D'un autre côté, une communauté n'est pas composée d'individus aux intérêts identiques. Certains

¹ On ne peut pas contrôler la culture locale, dont la manière de voir le monde, à court terme. D'autant plus que ce n'est pas nécessairement souhaitable.

publics nécessiteront que l'on investisse davantage d'efforts et cela dès le début. Ceux qui utilisent des ressources ou le territoire protégé seront priorisés parce que ce sont eux qui devront vivre les plus grands changements.

Il faut être honnête et transparent. Une bonne stratégie de communication qui cherche le respect des communautés ne cherche pas à vendre mer et monde, mais bien à construire une crédibilité solide à l'organisme de conservation. Mettre à la disposition de tous des informations de toutes sortes est la meilleure manière d'éradiquer les rumeurs qui viennent entacher la réputation et le mandat du parc. En l'absence d'information, les rumeurs et les fausses impressions prennent le dessus. Encore faut-il une stratégie efficace et réfléchie.

La RPNAM est arrivée à un tel point de perte de crédibilité que les gens ne croient que difficilement aux informations scientifiques qu'on leur propose : « Don't confuse me with the facts my mind is already made up » (citation de Thomas L. Kimball dans Gilbert, 1971). Surtout lorsqu'on n'écoute pas vraiment ce que les locaux pensent de la gestion de la ressource, savoir pourtant fort appréciable et utile. Il y a eu un manque de communication dans les deux sens. Communiquer signifie aussi savoir écouter un message, voire aussi lire entre les lignes. Les faits scientifiques ne seront acceptés que si l'on prend aussi en compte le savoir écologique traditionnel, incluant les habitudes de gestion des chasseurs et pêcheurs locaux. Savoir écouter, c'est aussi nuancer la manière de s'exprimer des Cayens, très théâtrale aux dires de plusieurs. Parcs Canada n'était pas à l'écoute des impacts de la présence du parc auprès de la communauté. En écoutant la population locale, on peut comprendre leurs préoccupations et identifier les sources du conflit et de l'attitude locale plutôt que de généraliser et de mettre la faute sur les communautés. À l'heure actuelle, il y a une incompréhension mutuelle. Mettre tout le tort sur le dos des locaux, c'est admettre l'incompétence. Pour Parcs Canada, il est primordial d'agir. Les tensions augmentent car de fois en fois, les leaders rassemblent les "racines" des conflits précédents pour aller chercher l'appui de la population. Sans nécessairement être capable d'effacer l'image passée, celle d'aujourd'hui influencera les réactions de demain. Le moment présent aura des répercussions à long terme.

Pour la communauté en général, les revendications ont été un moyen d'en arriver à une manière de mieux communiquer. Ils se sont tournés vers cette approche pour forcer Parcs Canada à les regarder et à réellement comprendre quelles étaient leurs craintes. Pour un répondant rencontré, une revendication est d'ailleurs : « ...un instinct de survie caractéristique de toutes les petites places où

l'on tente de faire quelque chose ». Par sa gestion précédente, l'image de Parcs Canada rend méfiante la communauté locale qui n'a aucune confiance en l'organisation, des représentants de l'ACP au CC, des employés de Parcs Canada aux membres de l'industrie touristique. Lors de notre enquête, nous avons été surpris de remarquer la prédominance de cette attitude de méfiance.

5.4.2.5 Le contrôle du territoire

L'avènement d'un parc a un impact non négligeable direct chez des groupes d'intérêts au sein de la communauté. Le statut du territoire est devenu un stress affectant leur qualité de vie générale. Le territoire garde ses valeurs et une lutte de pouvoir sur celui-ci se produit. Pour plusieurs, les îles avaient une forte valeur sentimentale ce qui a donné lieu à un attachement identitaire. Le fait que les îles aient changé de vocation a fait que les gens se sont senti très vulnérables, puisqu'ils ont perdu le contrôle de leur territoire. Maître chez nous¹... Le changement de relations au territoire qu'a vécu la communauté de Havre-Saint-Pierre peut paraître subtil mais il est majeur pour la plupart des acteurs rencontrés. L'adaptation n'est pas facile, surtout lorsque l'on n'y voit pas d'avantages. Lorsqu'on perd la maîtrise d'un territoire que l'on connaît bien et qui n'est pas irremplaçable, on se sent agressé et on perd ainsi un certain pouvoir ou la liberté; ce qui est tout à fait compréhensible. La gestion des activités humaines est l'interaction entre les autorités responsables et les communautés qui pose problème.

Se sentant vulnérables, à cause de leur attachement au territoire et aux ressources, des acteurs de la réagissent aux actions des gestionnaires de Parcs Canada, formant un cercle conflictuel d'où il devient difficile de sortir. Les tensions deviennent malsaines pour la communauté en général (et même ceux qui sont heureux de la présence du parc) quand, de peur de perdre de l'influence dans ses revendications face à Parcs Canada, les membres de certaines organisations cherchent à garder l'unité communautaire par des menaces sur des individus ou des groupes aux opinions différentes, ou leur tolérance.

5.4.2.6 Contre l'environnement ?

Lorsque les gens entendent parler des Cayens et de leur attitude envers Parcs Canada, la majorité pense qu'ils sont contre la protection de l'environnement. Or, cette perception est partiellement erronée. Les Cayens vivent à proximité de l'archipel et dépendent de ressources depuis plus d'une génération. La protection de l'environnement n'est pas vue de la même manière par les Cayens que

¹ Les Cayens rendraient en général la vie dure à tous les gens qui portent un uniforme.

par les Montréalais. Ne pas endosser l'idée du parc ne signifie pas qu'ils sont contre l'environnement. Ils ont un savoir différent de la gestion des ressources, selon leur propre vision : « les îles étaient intactes après près de 150 ans d'utilisation par les Cayens ». Dans la communauté, il y a l'idée que les îles ne peuvent pas être en péril à cause de la population locale. De plus, ce sont les Cayens qui ont sonné l'alarme vers la fin des années 1970 et le début des années 1980 contre l'exploitation du minerai des îles.

Les Cayens ne sont pas totalement contre l'idée de protection de certaines espèces, pourquoi n'ont-ils pas revendiqué le droit de cueillette des œufs d'eiders sur les îles (mais bien celui de pratiquer librement la cueillette de petits fruits)? Bon nombre d'entre eux en mange encore, malgré l'interdit, mais ils sont conscients qu'à grande échelle cette pratique n'est pas viable pour l'espèce. Dans un autre ordre d'idée, il y a les monolithes ces formations rocheuses aux formes interprétées, notamment par Roland Jomphe. Les monolithes sont valorisés par les gens. Lorsqu'ils étaient jeunes, ils pouvaient y grimper. Or maintenant ils ne peuvent plus le faire. Un répondant nous a raconté s'être fait dire par un interprète de revenir dans le chemin parce que des touristes arrivaient. Les Cayens sont contre l'esthétisme environnemental poussé pour les touristes. On nous a raconté qu'un monolithe connu ayant une faille, des gens ont demandé à Parcs Canada de la réparer. Pour eux, c'était un aspect de la conservation. Aux yeux des communautés locales, il est aussi difficile de comprendre une organisation qui veut la protection du milieu et limite les pratiques des locaux, mais qui encourage la fréquentation par des gens de l'extérieur parce qu'eux-mêmes se considèrent comme faisant partie de l'archipel. Parcs Canada parle d'intégrité écologique, mais les communautés locales posent le constat de l'intégrité gouvernementale. « Pourquoi nous plier quand le même gouvernement subventionne des compagnies qui polluent ? ».

5.4.2.7 L'autre logique de la prise en compte des communautés

Les Cayens valorisent leur communauté et leur territoire. La territorialité n'est pas innée, mais acquise (Brunet et al., 1992). Utile à la cohésion des groupes sociaux, elle est aussi une source ou un support des hostilités, des exclusions, des haines. La Minganie est un petit territoire et Havre-Saint-Pierre une petite ville. Ils ont peu de poids politique ce qui fait que pour leur territoire la capacité d'y avoir un certain regard revêt une importance très particulière. Dans une perspective de développement durable, le rôle des communautés locales de Minganie dans leur développement est un enjeu majeur dans la gestion territoriale. Il est normal qu'elles aient leur mot à dire sur leur environnement immédiat, peu importe le statut du territoire en question et ce d'autant plus que la RPNAM est un espace vital pour la communauté de Havre-Saint-Pierre. Compte tenu de ces

impératifs, implanter précipitamment un territoire protégé, notamment pour des raisons politiques, de type parc national sur un espace de pratique aux yeux des communautés en 1984 n'a peut-être pas été un choix judicieux¹. Les populations dépendaient encore trop des ressources, pour des raisons culturelles, ce qui exacerbe davantage la territorialité. Dans notre enquête, nous avons pu noter que ceux qui étaient nés en Minganie avaient un sens d'appartenance plus fort et que ceux qui avaient vécu à l'extérieur.

5.4.3 Les pratiques actuelles sur l'archipel

À l'heure actuelle, nous pouvons dire que les activités sur les îles sans prélèvement de ressources sont les plus populaires (tableau XVII, bloc A et C, colonne 4). Les résidents de Havre-Saint-Pierre prennent le large pour visiter les îles afin de se promener, se détendre, pique-niquer ou faire du camping. On peut penser aux valeurs positives attribuées par les répondants aux îles de l'archipel appréciées pour leur charme naturel. Plusieurs répondants valorisent la présence des aménagements de Parcs Canada sur certaines îles dont les quais, les sentiers et les abris qui sont utilisés pour les pique-niques. Peu de répondants semblaient intéressés par l'aspect interprétation sur les îles.

Ces activités sont généralement pratiquées en groupe, à partir du noyau familial, des amis ou d'activités d'association. Pour se rendre sur les îles, les gens doivent prendre une embarcation. Certains possèdent de petites embarcations à moteur, à voile ou encore des kayaks, mais plusieurs s'y rendent avec celles d'amis ou de la famille. À défaut d'avoir son embarcation, la population utilise les services de bateliers. Il semble qu'en général, ceux qui possèdent des embarcations ou y ont un accès facile, fréquentent davantage les îles. Les excursions d'un jour, surtout la fin de semaine, ou les petits tours après le travail sont très fréquents (réf. section 3.4.2). Selon l'étude de Trécur (1999), en moyenne par été une famille enregistre 8,34 visites par ménage. La navigation en tant que telle est une activité à part entière pour certains qui paient entre les îles ou dorment sur le bateau ancré dans une anse quelconque. Certains profitent de leur présence sur le fleuve pour pêcher de petites prises aux fins de consommation personnelle.

Les répondants valorisent aussi la pratique d'activité avec prélèvement de ressources sur les îles. Or la période de pratique de ces activités est décalée dans le temps par rapport aux activités sans prélèvement. Les chasseurs de moyac sont actifs à l'automne (quelques-uns au printemps pour les

¹ D'ailleurs, lors de la création du parc, le gouvernement provincial, qui avait aussi des plans de conservation pour l'archipel, avait décrié le choix du statut uniforme, l'importance des îles pour les gens de Minganie étant trop grande. Pour leur part ils proposaient des vocations différentes aux îles, pour être réalistes.

œufs); les quelques personnes qui tendent des collets le font à leur tour tard en automne ou en hiver (dans la mesure où l'eau gèle ou que les gens soient téméraires); les cueilleurs de petits fruits sont les seuls à pratiquer en même temps que les utilisateurs locaux et les touristes¹ en été. Lorsque que l'on fait référence aux activités, les touristes sont très peu mentionnés et leur présence ne semble pas perturber outre mesure les pratiques à cause de ce gradient saisonnier d'utilisation du territoire. À chaque saison, on trouve donc un profil différent d'utilisateur. Le territoire même a une valeur différente aux yeux des répondants selon les saisons².

Nous avons été surpris de voir à quel point les Cayens valorisaient toujours les îles de l'archipel de Mingan. Certains ont des îles de prédilection tandis que d'autres préfèrent explorer. Un seul répondant nous a affirmé qu'il n'allait pas sur l'eau par manque d'intérêt. Les relations de la communauté de Havre-Saint-Pierre avec ce territoire sont très fortes, notamment à cause de la proximité des îles et du contexte historique qui a favorisé l'utilisation des ressources des îles et l'habitude de leur fréquentation. Avant l'ouverture de la route dans un milieu sans terre arable (il n'y a pas d'agriculture ou d'élevage à Havre-Saint-Pierre ou aux environs) et avec le coût élevé des denrées alimentaires importées d'autres régions, les îles étaient un milieu valorisé pour les aliments (œufs, petits fruits, culture de foin, grange à canards). De plus, les îles dépaysaient, comme l'a mentionné un répondant; les îles sont un paradis fort différent des tourbières et des épinettes.

Depuis le désenclavement de la région dans les années 1970, la communauté de Havre-Saint-Pierre valorise de moins en moins l'utilisation des ressources pour ses besoins mais de plus en plus pour la valeur récréative des lieux. L'utilisation des ressources prend d'ailleurs à son tour cette valeur récréative; on chasse maintenant plus pour le plaisir et la poursuite des traditions que pour la nécessité de la chose. Le loup-marin, autrefois prisé pour sa chair, a perdu de sa popularité avec la disponibilité et la baisse des coûts d'autres viandes³.

5.4.4 Autres éléments d'intérêts

Voici divers éléments d'information recueillis au cours des entrevues, mais amenées par les répondants en dehors des questions posées. Ils traitent essentiellement des acteurs de la communauté d'étude. Nous n'avons pas voulu intégrer ces éléments dans les questions pour éviter de biaiser les données.

¹ Le parc ouvre du début juin au début septembre.

² Le fait même d'avoir mené notre enquête en été a peut-être influencé les données.

³ Ce qu'on nomme braconnage aujourd'hui s'appelait, il y a très peu longtemps, de la débrouillardise.

Tableau XIX : Représentations des acteurs

Catégories	Nombre d'énoncés
Profil de caractéristiques données à la communauté locale	59
Gestion, mandat, surveillance et communication de Parcs Canada et des différents niveaux de gouvernement, provincial et fédéral	45
Mention d'acteurs spécifiques	33
Pratiques des communautés locales (chalets, braconnage)	26
Réseaux sociaux à l'échelle de la communauté	19
La circulation de l'information (rumeurs)	18
Liens entre communauté (arrivée de la route, liens entre villes de la Côte-Nord)	9
Contexte social (statut socio-économique)	9

Concernant les pratiques des communautés locales, nous avons relevé les commentaires suivants:

- « Nous allons moins sur les îles qu'avant depuis qu'il y a la route et qu'on peut aller dans les terres avec nos quatre roues ».
- Pour quelques répondants, les activités de chasse et de pêche sont très importantes.
- Les jeunes n'ont plus les mêmes pratiques qu'avant la venue du parc.
- « Je pense que la chasse va s'éteindre; la chasse en hiver va diminuer avant ».
- Sur les 400 membres de l'ACP, seulement 20-30 d'entre eux ont pratiqué le colletage de lièvre.
- On accorde des dimensions exagérées au braconnage.
- « On vend de plus en plus de moyac, car de moins en moins de monde en chasse ».
- « En vieillissant, nous faisons moins d'activités sur les îles, c'est plus dur ».
- « Nous n'aimons pas nous faire vérifier ».
- « Les gardes de parc sont indulgents lorsqu'ils font de la surveillance ».
- « Les Cayens ont un beau problème de culture et d'identité ».
- « Pour certains, la vie se résume à ce qu'il y a ici, en Minganie ».
- En 1901, selon les registres, des gens habitaient sur les îles près du village, dont l'île du Havre. Les maisons n'avaient pas de fondation et, à l'automne, elles pouvaient être traînées sur les glaces vers la terre ferme tirées par des bêtes.
- Avant 1970, les chalets sur les îles étaient plutôt des camps de chasse.

Les répondants ont aussi parlé de liens entre les communautés. Entre les municipalités, des liens se sont développés, mais on trouve de longue date une mentalité de concurrence (d'esprit de clocher) somme toute assez saine, par exemple pour les commerces. Avec l'ouverture de la route¹, cette mentalité changerait lentement. Malgré tout, des rivalités persistent entre villes comme entre

¹ La route se rend maintenant jusqu'à Natashquan ce qui serait plus bénéfique pour les gens d'en bas.

Havre-Saint-Pierre et Sept-Îles. Parmi les municipalités avec qui Havre-Saint-Pierre entretient le plus de liens figurent la Réserve de Mingan et la municipalité de Longue-Pointe, notamment par la proximité, les deux villes étant distantes de 20 minutes vers l'ouest. Toutefois, en regard du parc, la population de Longue-Pointe a plus de points communs avec Havre-Saint-Pierre que Mingan, à cause de l'origine culturelle. Quelques individus de Longue-Pointe avec de fortes revendications sur le parc se sont associés au Comité de citoyens pour les faire valoir. Ainsi l'île d'Anticosti est un territoire de chasse au gros gibier. L'ACP y gère d'ailleurs une pourvoirie. Les gens s'y rendent par avion.

Reste que l'ouverture de la route a dérangé quelque peu. D'un mode de vie insulaire, les gens se sont tournés vers un mode de vie de plus en plus terrestre vu la diminution de l'importance du fleuve pour les ressources et les communications. Certaines personnes ont pris du temps avant de se rendre à Sept-Îles, car pour eux le simple fait de voyager était nouveau. Quelques-uns regrettent définitivement le temps où ils étaient isolés :

« Depuis 1976, les communautés du secteur ouest subissent une profonde mutation. L'intégration s'instaure lourde de conséquences. Les activités sociales traditionnelles se sont effondrées. On sent les communautés confuses face au présent, plongées dans un ordre social indiscipliné. La ressource faunique s'est gravement appauvrie et la ressource maritime est plus que jamais en danger. L'envers de la médaille nous montre assujettis par un changement qui les « déculturalisent ». Le sentiment d'appartenance et la vie communautaire s'effritent gravement. Les rapports sociaux se modifient. Le territoire se rapproche de grands centres mais les habitants des communautés s'éloignent entre eux. Le modèle de société présent dans le secteur ouest est celui dont les communautés ont hérité, il y a dix-huit ans avec l'ouverture de la route; une influence caractérisée par une désintégration sociale où les règles économiques sont perturbées et instables. Les populations ont assisté à un redécoupage complet de leur territoire avec la venue de la route, ainsi qu'à une perte de ce que l'on croyait faire partie du Canada (Parcs Canada et les îles Mingan). Bon nombre d'entre elles ont également assisté à de nouvelles réglementations inconnues jusqu'à ici : permis de construction, loi de zonage, surveillance d'activités traditionnelles telles la chasse et la pêche : une série de phénomènes nouveaux revêtant parfois un aspect de menace en rapport à tout ce que l'on a vécu et à ses manières de vivre » Corin, E. (1991, dans Routhier, 1994) .

Le désenclavement a des avantages, dont la hausse des échanges. De ce point de vue, il y a du positif pour les aspects sociaux, culturels et économiques, par exemple, pour la baisse des coûts des denrées. Malgré le désenclavement, les Minganiens sont éloignés des centres urbains, pourtant, ils ne sont pas vraiment éloignés du monde. L'ouverture de la route remonte à moins de 20 ans, mais reste qu'en aussi peu de temps, la communauté a bien su vivre avec le changement. Les gens sont aussi ouverts à l'arrivée d'autres projets : « On a beaucoup de territoire et peu de population. On ne comprend pas que l'on ne vienne pas exploiter nos ressources ». Leur éloignement a toutefois laissé un contexte social particulier où l'attachement au territoire et à la communauté demeure fort et est transmis aux autres générations.

Concernant les réseaux sociaux, les répondants ont remarqué que:

- Des réseaux informels existent derrière des groupes tels l'ACP et le CC.
- Le développement du parc ne se fait pas à cause de l'attitude du CC.
- L'effet groupal enlève parfois du discernement.
- Beaucoup de conflits sociaux sont entretenus en général à Havre-Saint-Pierre, au sein même des organisations locales.
- Des gens sont frustrés que Parcs Canada reconnaisse le CC, non élu donc non représentatif des intérêts de la population. Au lendemain de la manifestation, Parcs Canada avait pourtant dit qu'il consulterait des citoyens de tous les niveaux.

Les rumeurs ont un grand pouvoir; certains meneurs locaux les utilisent pour renforcer leurs revendications. La plupart de ces rumeurs partiraient d'un milieu en particulier, soit la mine où les employés sont surtout des hommes, adeptes de chasse et de pêche. De plus, les gens sont portés à amplifier ou à personnaliser, question d'y mettre un peu de couleur. Du même coup, l'agressivité de l'individu envers Parcs Canada est relâchée. Des informations objectives sont peu, ou mal, relatées. Le manque de communication de Parcs Canada avec la population en général renforce le poids des rumeurs, ce, d'autant plus qu'abondent les discussions sur le parc au sein de la communauté. Un répondant témoignait qu'une fois qu'on lui ait expliqué clairement ce que le parc encourageait ou n'encourageait pas comme pratique, sa perception de l'organisation avait changé puisque ce qu'il avait entendu jusqu'à maintenant était plus ou moins fondé.

Au sein même de Parcs Canada, des problèmes de communication s'instaurent, issus d'une plus ou moins grande transparence des relations de la direction avec le CC et l'ACP. De plus, la

communauté a une très mauvaise perception du travail des gardes de parc, responsables de l'application de la loi. Une valorisation accrue de leur travail serait bénéfique.

À propos de Parcs Canada, les gens ont fait mention de sa ligne de conduite dans le cas de représentativité du Comité de citoyens, de la gestion de l'association des capitaines propriétaires, de surveillance depuis l'été 1999¹, de la mauvaise communication à l'interne, de l'ingratitude du parc par le passé envers différents types d'employés, de l'absence de transparence et de fermeté. Les répondants ont aussi soulevé l'absence de moyens et d'efforts mis pour l'éducation et le développement.

La circulation de l'information étant contrôlée, la peur de s'exprimer se généralise. La radio locale a déjà connu des problèmes à cause de la propagande de journalistes plus ou moins objectifs. Désormais, la radio véhicule toujours les messages de l'ACP, du CC, de Parcs Canada (bulletin quotidien en été) et d'acteurs locaux mais avec plus de précaution. Cette précaution les a même poussés à ignorer et dédaigner nos démarches d'accès à l'information (entrevues).

Les répondants nous ont beaucoup parlé de leur vision de la communauté ou de certains groupes locaux. Sans apporter de jugement, relevons particulièrement :

- la fierté
- l'orgueil
- l'esprit conservateur
- le caractère positif
- la moquerie
- la débrouillardise
- l'emphase verbale et gestuelle ("théâtraux")
- faible scolarisation
- la violence ou la tolérance à la violence, par exemple parler avec ses poings pour intimider ou apeurer
- la perte de bienséance et l'irrespect
- le souci de l'environnement (ex: une famille ayant campé sur les îles a voulu bien faire et a trop nettoyé en passant le râteau après leur veillée)

¹ Fait par la GRC depuis le printemps 2001 à cause d'une ordonnance de la Cour pour les gardes de parc, à l'échelle nationale.

- l'influence de la drogue et de l'alcool sur les comportements
- la délinquance aux lois extérieures
- peines de perdre le contrôle du territoire
- la primauté du drapeau acadien sur le drapeau québécois

Au plan social, les gens sont passés de la pauvreté à un niveau de vie moyen depuis l'ouverture de la mine. Pour plusieurs, l'afflux de touristes provoqué par le parc est toléré, et même bien accueilli, parce qu'il crée de l'emploi et engendre des retombées économiques.

5.4.5 Conséquences du conflit en d'autres sphères

L'absence de confiance envers Parcs Canada facilite l'émergence de craintes encore aujourd'hui, de la venue appréhendée d'un parc marin ou la possibilité que la RPNAM ne soit plus bientôt une réserve. Les tensions entre Parcs Canada et les groupes d'intérêts de la population locale ne s'arrêtent pas au parc en tant que tel. Elles ont des répercussions sur les autres projets de conservation d'organismes indépendants. Par exemple, au printemps 2001, face à la présence de populations d'oiseaux d'intérêt désignée par des partenaires internationaux (dont Birdlife International) et nationaux (Fédération Canadienne de la Nature), l'organisme provincial responsable (Union québécoise pour la conservation de la nature) a dépêché un employé pour consulter la population sur la possible désignation ZICO (Zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux) sur certaines îles de l'archipel. Plusieurs acteurs de la communauté de Havre-Saint-Pierre se sont aussitôt mis sur leurs gardes face à ce projet, et se sont même mobilisés à l'offensive. Dans notre questionnaire original nous ne prévoyions pas de questions sur ce sujet, n'étant pas informés de ce projet. Une fois sur le terrain, nous avons cru bon l'aborder avec les répondants, ce qui a été fort fructueux.

Tableau XX : Préoccupations face au projet ZICO

Question: Pourquoi pensez-vous que le projet ZICO a fait face à une réaction si forte ?

Catégories	Nombre d'énoncés
Solidarité sociale	9
Jeux de pouvoir et conséquences	9
Liens entre ZICO et Parcs Canada	8
Approche de l'UQCN	7
La nature de la ZICO	6
Réglementations / restrictions	3
Promesses ou déceptions passées	2
Attitude envers la conservation de la population locale	2

Voici les faits: Un employé de l'UQCN¹ est arrivé à Havre-Saint-Pierre dans le but d'informer et de consulter la population sur le projet potentiel de ZICO. Des rencontres avec différents intervenants ont eu lieu avant de proposer deux rencontres avec les gens du milieu. À la première, il a fait savoir qu'il utiliserait une approche par organismes locaux; seuls ces derniers pouvant être représentés. Malgré les avertissements reçus, il voulut poursuivre avec la même approche. Lors de la deuxième rencontre avec les organismes conviés, la rencontre n'a jamais pu débiter: des citoyens s'étaient rassemblés pour en empêcher la tenue. Il y eut de violents échanges verbaux et des menaces. L'employé de l'UQCN s'est fait « mener à la track », à l'entrée du village.

Sur la nature de la ZICO, les répondants rencontrés nous ont fait comprendre que les gens ne voulaient même pas savoir de quoi il s'agissait. À cause des racines du conflit avec Parcs Canada, et des discussions en cours sur le futur plan de gestion, la population a cru à une stratégie de Parcs Canada pour regagner l'emprise sur le territoire perdu (les estrans) pour enfin créer son parc marin, une réserve de biosphère ou pour regagner du pouvoir après avoir cédé aux revendications et aux négociations du plan de gestion. « On sait très bien que c'est Parcs Canada qui a organisé tout ça pour se donner plus de pouvoir à l'extérieur du parc ». Étant en situation de jeux de pouvoir avec Parcs Canada et entendant le mot conservation, les Cayens ont vite réagi. Ils ne voulaient pas de contraintes additionnelles, « se faire couper l'accès aux îles » ou perdre davantage d'emprise sur le territoire. Sur les questions de conservation, bien des Cayens ont maintenant un blocage: « C'est au Cayen de décider de son territoire ! », « Ce n'est pas aux gens de Montréal de décider pour nous ».

La notion de solidarité sociale est revenue à plusieurs reprises. Des manifestants se seraient présentés sans savoir de quoi il s'agissait, par solidarité. Le fait de passer par les organismes plutôt que par la population donnait l'impression d'un processus anti-démocratique. L'Association chasse et pêche et le Comité de citoyens ayant donné le mot au sein de la communauté. Les gens ont voulu se tenir les coudes; selon les dires, plusieurs personnes qui ne participaient pas d'habitude à ce genre d'événements étaient présents. Ils avaient été: « ...montés vite en bateau » ou encore « ...poussés à bout, ils ne sont pas de même d'habitude ». Pour la municipalité, réagir était aussi un enjeu politique puisque les élections s'annoncent à l'automne. Suite à l'altercation, la municipalité a demandé à l'UQCN de tenir un référendum dans les dix prochains mois s'ils voulaient toujours proposer leur projet. Ce qui a fait dire à un répondant que même s'il y avait un référendum, certains n'iraient pas voter parce qu'ils se sentiraient menacés par d'autres individus. Comme nous l'avons

¹ Organisation qui n'a pas d'antécédent avec la communauté de Havre-Saint-Pierre.

vu précédemment, quelques individus de Havre-Saint-Pierre veillent à assurer l'unité des propos de la population pour garder la force face à Parcs Canada. Sur le plan psychologique, cela est dur et néfaste pour la communauté parce que l'ensemble des événements passés et récents créent un contexte malsain, chacun essayant de tirer son épingle du jeu au sujet des droits sur le territoire. « Ça fait de la destruction, je suis tanné que tous se détruisent ».

L'approche de l'UQCN a été sévèrement critiquée par les répondants; pourtant l'organisme a une approche axée sur la consultation des populations touchées. Or, le contexte social de Havre-Saint-Pierre a mal été évalué. La communauté a été d'autant plus outrée de l'inflexibilité de l'organisation qu'on leur avait dit que s'ils ne voulaient pas de ZICO, il n'y en aurait pas. Sur l'approche par organisation, un répondant a dit : « Sur 32 organisations, tous savent qu'il n'en existe pas autant. Malgré que ces organisations aient une valeur inestimable pour la communauté, elles ne sont pas représentatives de la population »¹. Les opposants voulaient un modèle de type "audiences publiques" pour que tous aient le droit de s'exprimer.

D'autres ont encore insisté sur les promesses et les déceptions passées, sur le fait d'avoir enlevé leurs chalets des îles et d'avoir ensuite été bernés. Ils ont peur de "s'en faire passer une vite" et ne croient pas les arguments présentés par l'UQCN. D'autant plus que le représentant de l'UQCN semblait peu connaître leurs pratiques et n'était pas en mesure d'en évaluer les impacts possibles.

Malgré les démentis, les gens croyaient toujours que Parcs Canada était responsable du projet de ZICO. Il n'y a pourtant aucun lien entre le projet ZICO de l'UQCN et Parcs Canada. Après vérification, nous avons pu nous assurer que leur seul lien est la nature de leur mandat; ils œuvrent tous deux en conservation.

Plus tard dans l'été, le CC a tenu une rencontre pour expliquer à la population ce qu'était le projet de ZICO, la Biosphère et « contre Parcs Canada » (source : affiches sur portes de dépanneurs locaux). Plus de 200 personnes étaient présentes à la rencontre. Pour y avoir assisté, nous croyons que la rencontre n'a pas cherché à expliquer aux gens ce qu'étaient les projets mais bien de soulever la population contre ces derniers. Le manque d'objectivité de certains acteurs clés qui ont de l'influence auprès de la population ne fait qu'exacerber les représentations négatives à l'encontre de Parcs Canada et ultimement de créer des tensions entre acteurs locaux même.

¹ Ayant nous-mêmes travaillé avec des acteurs locaux, dont plusieurs organisations, nous croyons aussi que l'ensemble des organisations en place n'est pas représentatif de tous les intérêts de la population.

5.4.6 Attentes et perspectives de l'évolution de la situation entre la communauté locale et Parcs Canada

Tableau XXI : Représentations du futur par les acteurs locaux

Question: Comment imaginez-vous que la situation va évoluer ?

Catégories	Fréquence
Positives	9
Négatives	12
Neutres	7

Lors des entretiens avec les répondants sur la façon dont la situation allait évoluer, nous avons d'abord remarqué que ceux qui espéraient des changements au contexte actuel voyaient le changement sur une base à long terme (près de 15 ans). Sur un plan assez neutre, quelques personnes ont questionné sur ce que le statut de parc a changé : « ...il a accéléré des changements restrictifs qui seraient peut-être venus avec le temps. Pêches et Océans aurait peut-être pris plus de temps avant de venir et il serait venu de manière plus sporadique, de même pour les autres institutions gouvernementales ». Quelques répondants, il est vrai, appréhendent le changement de mode de vie au sein de leur communauté: ce qui est un réflexe sain puisqu'ils ne font que se questionner sur ce qui se passe. Or, ils tiennent à jouer un rôle actif sur le développement de leur territoire. Ils se demandent aussi quel sera l'effet du prolongement de la route vers la basse Côte-Nord, notamment sur le tourisme. De leur côté, les autres communautés locales voudraient bien que leurs villes puissent être reliées au réseau de points d'entrée de la RPNAM afin de profiter de cet attrait économique. Malgré tout, les gens semblent croire que les choses ne changeront pas beaucoup dans les prochaines années. Parmi ceux qui étaient positifs en regard de l'amélioration de la situation, dans la mesure où ils voyaient une problématique, les répondants ont amené les réflexions suivantes :

- la communauté est capable de conserver le milieu naturel de l'archipel et de maintenir des plantes rares,
- la communauté locale sera sûrement invitée à participer à la gestion du parc, notamment des phares,
- les gens seront de plus en plus sensibilisés à l'environnement,
- la population va oublier les erreurs du passé,
- les relations avec Parcs Canada vont s'améliorer il y aura solidarité autour de la présence du parc (grâce à beaucoup de discussions).

Certaines personnes semblent confondre Parcs Canada et le gouvernement fédéral. Un premier répondant nous a dit vouloir "hausser"¹ l'accès aux îles (accès qui n'est pas bloqué) et avoir le droit de pêcher le homard et le pétoncle. Or, la RPNAM n'a aucun droit de regard en ce qui concerne les pêcheries étant donné que c'est essentiellement un parc terrestre n'incluant pas les eaux limitrophes. C'est plutôt Pêches et Océans qui est responsable en ce domaine.

Les commentaires négatifs émis à propos du futur réfèrent surtout aux tensions existantes reliées à la présence du parc. Les répondants ont parlé de:

- stratégies de Parcs Canada qui essaie de les épuiser pour qu'ils cessent de revendiquer;
- attention centrée sur les touristes extérieurs et non sur la communauté locale et leurs usages,
- manque de monde intéressant dans l'équipe de gestion locale de Parcs Canada et peu de gens locaux dans ces postes,
- manque d'investissements dans les infrastructures et peu de retombées économiques pour la population en général.

D'un autre côté, certains ont mentionné que les gens ne voyaient pas, et ne voulaient pas voir le côté positif de Parcs Canada; ils en comprenaient mal le mandat. De plus, les gens travaillant dans l'industrie touristique faisaient les frais des tensions entre l'organisme et des groupes de la communauté. Peu de place a été faite aux gens qui pensaient différemment des groupes plus revendicateurs. Ces groupes reprochaient à Parcs Canada ses stratégies de mauvaise volonté, cependant, les gens pro-conservation identifient des stratégies du même genre à l'ACP, au CC et à la municipalité même. Nous avons pu observer un problème entre les conflits interpersonnels et le problème central, donc un manque de communication ou un problème d'interlocuteur. Les actes posés par les acteurs ne font pas toujours partie d'une stratégie consciente.

Notons que d'un côté il y a des acteurs locaux qui pensent que Parcs Canada ne veut pas comprendre alors que, de l'autre côté, on déplore la même attitude. D'autres acteurs locaux, pro-conservation, pensent aussi que certains individus et groupes d'intérêts ne veulent pas entendre raison; pour garder le pouvoir. Certains acteurs externes à la communauté désignent la population locale comme ignorante et méconnaissante des questions de conservation. Globalement, on trouve

¹ "Hausser", dans le sens de augmenter.

de part et d'autres des représentations désignant l'autre comme étant à la source du conflit. Pourtant, ce n'est pas que les acteurs refusent de comprendre, plutôt; les perspectives et perceptions de la présence du parc par les acteurs sont différentes. Il devient alors difficile de discuter lorsque l'on ne parle pas des mêmes choses et qu'on n'accorde pas la même valeur aux différents aspects du projet. En regard de l'utilisation du territoire par divers intérêts, la cohabitation est synonyme de compromis et de discussions.

5.5 Discussion

5.5.1 *Le stress sur le milieu et l'état du territoire*

Le schéma conceptuel cherche à illustrer l'impact des représentations des acteurs des communautés locales sur l'état du territoire. Les parcs nationaux ayant un idéal d'intégrité écologique, l'objectif de la RPNAM doit être de minimiser les perturbations des activités humaines sur le territoire protégé. À cause de ses représentations négatives, la communauté locale de Havre-Saint-Pierre n'est définitivement pas ralliée aux objectifs de conservation de Parcs Canada. L'ensemble de l'analyse sur les représentations nous démontre que l'attitude des groupes de revendications en Minganie ne fait pas référence au non respect de la valeur écologique du territoire, mais à la perception négative de son gestionnaire. En général, on trouve davantage de représentations négatives que positives de Parcs Canada, même chez les pro-conservation. Les tensions originant de la présence du parc ont un impact sur l'attitude de la population et des conséquences sur les pratiques et revendications. Des représentations négatives de Parcs Canada vont influencer les pratiques et revendications de la communauté locale, par leur lutte pour reprendre le contrôle du territoire des îles. Plus le climat est malsain et plus il y a des pressions, directes ou indirectes, sur l'intégrité écologique du territoire.

Bien que ceux qui font du tapage ne forment pas nécessairement la majorité, ce sont eux qui ont des pratiques avec un impact sur le territoire, notamment avec prélèvement de ressources. Par exemple, sur la chasse hivernale aux canards, reconnue comme activité traditionnelle, on souligne le fait que l'habitat et la ressource en soient affectés parce que l'utilisation de la motoneige laisse des empreintes sur les landes et les tourbières. Un autre exemple: on nous a rapporté que récemment un chasseur ayant fait ses « trails » pour le colletage de lièvre avait marqué son chemin à coup de hache dans les arbres¹ plutôt qu'avec des rubans rouges. Les coups portés témoignaient agressivement d'une vengeance contre Parcs Canada, l'acte étant le produit de frustrations accumulées.

¹ Ce qui n'est pas nécessairement une pratique traditionnelle.

Ayant reconnu qu'actuellement, en Minganie, la majorité des facteurs de stress humains sont causés par les activités avec prélèvement, car moins compatibles avec la vocation du territoire, la solution revient à chercher l'équilibre entre le respect des activités traditionnelles et la gestion des ressources. Il faut d'abord miser sur les compromis, ce que Parcs Canada a pris l'habitude de faire dans les dernières années. La création d'un parc soulève des enjeux et revêt un aspect diplomatique. Outre l'aspect conservation, plusieurs parcs ont été créés pour des raisons politiques et économiques, notamment en région. La viabilité des parcs n'est pas possible sans échanges, d'où l'importance de l'intégration du parc. Les Cayens ne sont pas contre la conservation, loin de là, et Parcs Canada ne s'oppose pas à la pratique d'activités. À cause de problème d'informations, les deux parties ont eu des représentations erronées de part et d'autres. Nous croyons fermement que si le parc avait eu à cœur les communautés dès le départ, en étant sensibles et à l'écoute, probablement que de nouvelles revendications n'auraient pas émergées. Bien que les pratiques traditionnelles tendent à se perdre, les conflits des premiers militants sont transmis aux jeunes. Tout ça sans oublier la longue période transitoire de l'acceptation des changements, comme la commission d'enquête avait d'ailleurs statué à propos de Kouchibouguac (réf. tableau III).

La tendance de Parcs Canada a été de blâmer les gens de ne pas s'adapter au parc alors que c'est le contraire qui aurait dû se passer pour assurer l'intégration. Comme si, dans les pays industrialisés, le territoire n'avait plus de valeur aux yeux des gens. Le temps n'a pas fait oublier le manque de relations publiques adéquates. Ce qui paraissait enfantillages et impacts mineurs ne l'était pas; les décideurs n'ont pas su se mettre dans la peau des résidents locaux qui en subiraient l'impact. La notion d'importance de l'impact n'a pas été prise en considération, surtout chez les groupes-cibles (ex: chasseurs).

Nous avons défini l'intégration régionale comme la capacité d'un organisme de conservation à créer des liens avec les communautés locales et régionales et à mettre en œuvre des mécanismes pour assurer le développement local et la conservation du territoire protégé. Encore aujourd'hui, les politiques contiennent des énoncés d'intérêts fort louables, mais il faut aussi une méthode de gestion sensible aux impacts au niveau local du parc. Sur les communautés locales en Minganie, rien n'est écrit. Le récit de l'évolution du conflit même ne figure nulle part officiellement. Le reconnaître est déjà une première étape à franchir. De nombreuses pages ont cependant été écrites, et des données relevées, pour assurer le suivi des espèces animales et végétales. On accorde souvent de l'importance à des problèmes précis, des indicateurs, plutôt que d'avoir une vision

d'ensemble de la problématique, ce qui est un non sens. La non intégration de la RPNAM a des impacts importants sur la communauté, mais aussi sur les espèces.

Devant la situation actuelle, on est tenté de se demander comment la situation a pu dégénérer à ce point. Les éléments majeurs identifiés sont l'attitude passée de Parcs Canada: implantation rapide, absence d'intégration, fausses promesses, manque de communication qui a laissé place à la rumeur, peu de considération pour les représentations locales.

De plus, il est vrai que d'avoir été implanté en région éloignée rend la tâche plus difficile aux gestionnaires. Or, à Havre-Saint-Pierre, ce n'est pas parce que la population ne peut pas s'adapter à l'ouverture de la route ou qu'elle ne comprend pas l'importance de l'environnement. Seulement, ses valeurs sont différentes et le territoire des îles a encore une grande importance pour les pratiques. Il est curieux de parler ici de culture et de son respect, puisque les principes directeurs et politiques de gestion (Parcs Canada, 1994) vont en ce sens. L'application de ces principes et de ces politiques à leur juste valeur est toutefois plus ardue pour les employés de Parcs Canada, parce qu'essentiellement et pratiquement, leur mandat repose sur la conservation du milieu alors que les revendications locales y portent directement atteinte.

En outre, puisque Parcs Canada est la vitrine du gouvernement fédéral en région, les gens s'attendent à ce qu'il ait plus de responsabilités, voire même de pouvoir, ce qui peut sembler ironique. Parcs Canada n'a aucun contrôle sur la zone périphérique au parc. L'organisation devrait avoir un poids politique dans la gestion du territoire environnant le parc. La population s'attend à ce que le parc ait des retombées positives sur la communauté. Si le parc disposait de plus de moyens financiers, ou du moins d'ententes avec d'autres ministères, il pourrait y avoir développement d'infrastructures en dehors des limites du parc et un appui pour le développement socio-économique de la communauté. L'image du parc serait ainsi renforcée: les appuis à la conservation augmenteraient et supposeraient une concertation face à la gestion périphérique du parc. Si le parc avait un plus grand poids, il pourrait stimuler simultanément des politiques environnementales de support. Dans les pays en développement, c'est un manque observé (Brandon et Wells, 1992) qui a une influence sur la réussite des projets de conservation. Brandon et Wells citent Machlis et Tichnell qui affirment que l'approche préservationniste requiert essentiellement une approche de défense, ce qui ne fait qu'accroître les conflits. Cela nous semble vrai de l'approche de Parcs Canada dans le cas qui nous occupe.

5.5.2 Réactions aux pressions de la communauté et à l'état du territoire

Le schéma conceptuel (réf. chapitre 2, p.20) étant rétroactif, il cherche à illustrer que l'état du territoire va conditionner le ton à prendre par et entre les différents intervenants: Parcs Canada, les acteurs extérieurs à la communauté mais aussi la communauté. Face aux pressions sur le territoire, les gestionnaires ne peuvent pour l'instant que le gérer de manière à minimiser les conflits. À cause des conflits, on laisse cours à des pratiques qui influencent l'intégrité écologique du territoire et peuvent le menacer à terme. De plus, nous croyons que si les communautés locales étaient ralliées au projet de parc national, les revendications seraient moindres.

Une fois certains problèmes reliés à la RPNAM identifiés, ce qui relève du passé doit être oublié. Aujourd'hui, l'objectif devrait être de concilier les intérêts actuels en regard du territoire des îles pour favoriser une meilleure cohabitation et minimiser les tensions qui en résultent. De cette façon, nous favoriserons et le bien-être des communautés locales et la protection des ressources de la RPNAM. Parcs Canada doit prendre une approche pour aller au-delà des gens afin de regagner la confiance perdue si rapidement. Les gestionnaires auront toujours des décisions à prendre qui ne pourront plaire à tous. Les décisions sont possibles, peu importe leurs implications, mais dorénavant elles devront être clairement expliquées, sous réserve d'être mal perçues. L'acceptation ou le refus repose davantage sur l'art de rallier, tout en étant honnête, plutôt que sur le projet en tant que tel. Parcs Canada doit rassembler tous les intervenants vers un objectif de conservation, tel qu'entendu par l'organisation, s'il veut respecter son mandat.

De l'exemple de la RPNAM, Parcs Canada devrait retenir que trop souvent les communautés locales sont laissées pour compte. La tendance des unités de gestion de ne pas prendre en considération le contexte social, ni de communiquer avec les acteurs locaux mais de s'intéresser essentiellement aux espèces animales et végétales n'est pas stratégique, et ce, surtout dans les régions où les communautés locales sont encore attachées et enracinées aux territoires par leurs pratiques. Lors de l'implantation et de l'intégration d'un parc, il faut envisager une période de transition globale, plus ou moins longue, nécessaire aux changements d'habitudes, notamment pour certains publics-cibles dont ceux qui prélèvent des ressources.

Conclusion

L'objectif de ce mémoire était d'étudier les relations de la communauté locale de Havre-Saint-Pierre en regard du territoire de la RPNAM. À partir d'une pré-analyse et d'une enquête menée dans la région d'étude à l'été 2001, nous avons pu identifier la dynamique locale et les représentations de la population du territoire de même que celles des gestionnaires de Parcs Canada.

Nous avons mis en évidence que chez les acteurs locaux, les représentations de la population des îles de Mingan étaient très positives, tandis que celles de leur gestionnaire étaient très négatives et ce, indépendamment des positions pro ou anti-conservation. Les Cayens sont très attachés au territoire inclus dans leur espace de vie, et à leur communauté. La dynamique locale était somme toute facile à cerner, puisque des groupes d'intérêts étaient formés, notamment pour revendiquer les droits et libertés des Cayens et reprendre le contrôle du territoire perdu depuis la présence de Parcs Canada. Rappelons que cette dynamique a une grande influence sur les acteurs; conséquemment dans une communauté locale où prédominent des représentations négatives de Parcs Canada, le contexte social sera favorable aux revendications et à leur acceptation par l'ensemble des acteurs locaux. De plus, la non-acceptation a ses conséquences sur la communauté et sur le territoire protégé; le rejet du projet de conservation a un impact direct sur l'état du territoire, dont l'intégrité écologique selon l'orientation des parcs nationaux.

En 1984, la RPNAM était implantée précipitamment. L'accent était mis sur le projet économico-touristique. En 1999, avec l'accumulation de tensions causées, notamment par des relations publiques inadéquates de Parcs Canada avec les communautés, un conflit éclatait. De prime abord, le parc n'avait pas réussi à s'intégrer au milieu d'accueil, présumant que sa présence avait un impact négligeable sur les communautés. Les avantages du parc, dont les impacts économiques, pour la communauté ont été surévalués par rapport aux contraintes amenées, par exemple pour les groupes n'ayant pas d'intérêt directs sur le territoire et qui avaient l'habitude d'en prélever des ressources. Une mauvaise compréhension du contexte social a marqué les premiers balbutiements du parc. Parcs Canada a minimisé l'importance du territoire pour une communauté déjà solidement ancrée et négligé l'importance de leur appui pour la conservation. Par un manque de sensibilité au contexte local et une difficulté de communication, le parc se mettait à dos la majorité de la population et les dressait majoritairement contre les projets de conservation en général (ex : ZICO).

Pourtant, Parcs Canada devrait avoir la responsabilité d'aider les communautés à faire la transition d'un statut de territoire à un autre, facilitant ainsi l'adaptation progressive des acteurs locaux aux nouveaux impératifs de gestion. Perturber une communauté aussi rapidement, en connaissance de cause puisque différentes entités dont le gouvernement provincial leurs avaient mentionnés, n'était pas si urgent. La connotation locale d'un territoire est-elle vraiment moins importante qu'une idéologie nationale ? L'utilisation du territoire par les communautés locales perturbe-t-elle réellement davantage que le tourisme ? Pour un acteur local, comment comprendre que le même gouvernement veut les restreindre dans leur utilisation des îles, mais qu'il a des politiques environnementales nationales plus ou moins sévères, par exemple à l'égard des industries ? On peut comprendre l'importance de la protection de territoires exceptionnels au Canada, mais assurer une transition adéquate est un moindre mal pour assurer une cohérence au discours environnementaliste du gouvernement.

Cette recherche nous a permis de cibler les préoccupations des acteurs locaux, en abordant la problématique avec le construit social de la communauté de Havre-Saint-Pierre. Avant de mener l'enquête, nous avons étudié les documents de revendications et autres écrits produits par la communauté ou par Parcs Canada. Nous avons noté plusieurs dimensions explicatives concernant le conflit récent. Suite aux entrevues, nous ne pouvons qu'être surpris par la non-prise en compte de l'importance des dimensions (dont des impacts) aux yeux des acteurs par Parcs Canada. Avec la mesure de l'importance de l'impact, et sa prise en considération, il devient plus facile de voir où agir pour faciliter la cohabitation. Logiquement, il y a des dimensions qui peuvent avoir influencé les relations des acteurs au territoire, mais elles restent dans la sphère explicative; à l'opposé des sphères « sensibles » qui permettent de dégager les aspects prioritaires pour réduire les tensions.

Malgré l'assouplissement récent du parc à Havre-Saint-Pierre, la situation reste tendue. La gestion passée du parc aura encore des conséquences pour les années à venir. Avec les moyens actuels de la RPNAM, la solution la plus viable réside à regagner la confiance de la communauté de Havre-Saint-Pierre. Donner une chance aux acteurs locaux de participer au projet de parc, en s'assurant de la représentativité, pourrait être un moyen efficace parce qu'ainsi Parcs Canada démontrerait sa confiance à l'égard des connaissances et de l'expertise locale. La population se sentirait moins prise en charge par un organisme de l'extérieur. Il faut davantage que des objectifs, il faut aussi la volonté et les moyens de l'unité de gestion, du centre de services régional et du bureau national pour assurer un rapprochement. Il faut quelqu'un pour aller au-delà des gens. Un regain de confiance, s'il est mérité, entraînera de meilleures relations et aura des effets sur le climat social et

sur la conservation du territoire. De son côté, la population doit faire preuve de bonne volonté, puisque personne ne gagne à perpétuer le conflit.

Dans le cadre des parcs nationaux canadiens, nous croyons que cette recherche a permis de contribuer à la compréhension des relations entre les gestionnaires de territoire protégé et de communautés locales en mettant en évidence l'importance de la prise en considération du contexte social, dès lors l'implantation d'un espace protégé, pour le bien-être de la population, mais aussi pour la conservation. Des mécanismes de participation publique sont déjà mis en place, de la création au renouvellement des plans de gestion, mais encore faut-il savoir en utiliser les résultats, i.e. comprendre la mesure de l'impact sur les différents acteurs de la communauté. Face à des craintes raisonnables de perte de contrôle sur un territoire ou de perte d'usages de la part de la population, il faut savoir réagir non pas en accusant mais bien en ralliant, d'où l'importance d'efforts d'éducation, d'implication de la population dans des comités de co-gestion et autres mesures simples en apparence à court terme, mais efficaces à long terme.

À notre avis, il serait intéressant de poursuivre la recherche sur la compréhension des relations entre les gestionnaires de territoire protégé et des communautés locales dans les parcs nationaux canadiens. Une étude comparative entre parcs pourrait permettre de s'attarder aux relations publiques actuelles des parcs avec les communautés et d'évaluer l'appui de ces mêmes communautés à la conservation, telle que définie par Parcs Canada. En outre, une telle étude permettrait aussi d'identifier les principales sources de revendications ou conflits entre communautés locales et espaces protégés en pays développé.

Bibliographie

Anonyme (1983), "Nature's Sculpture Adorn the Mingan", *Canadian Geographic*, vol. 103, no 4, Ontario, Canada, p.68-71.

Affaires indiennes et du Nord et Parcs Canada (1973), *Étude d'un parc national dans l'est des hautes terres boréales des Laurentides et la Côte-Nord du Québec*, Document no I0311R1, Québec.

Amend, S. et T. Amend (1995), *National Parks Without People ? The South American Experience*, Union internationale pour la conservation de la nature, Royaume-Uni.

André, P., C.E Delisle, J-P. Revéret, A. Sène, B. Bitondo et L. Rakotoarison (1999), *L'Évaluation des impacts sur l'environnement, Processus, acteurs et pratique*, Presses Internationales Polytechnique, Montréal, Québec.

André, P. et J.P. Gagné (1999), *Atténuation du bruit routier en milieu résidentiel de moyenne et haute densité. Développement d'une approche intégrée et participative. Étude de cas, corridor de la rue Notre-Dame à Montréal*, Ministère des transports du Québec, avril 1999, Montréal, Québec.

Bailly et al. (1995), *Les concepts de la géographie humaine*, 3^e édition, Éditions Masson, Paris

Bailly, A. et Debardieux, B. (1995), *Géographie et représentations spatiales*, chapitre 14 dans Bailly et al. (1995), *Les concepts de la géographie humaine*, 3^e édition, Éditions Masson, Paris, France.

Bardin, L. (1998), *L'analyse de contenu*, Collection le psychologue, Les Presses Universitaires de France, Paris, France.

Beauchemin-Beaton, Lapointe, consultants (1986), *Études d'intégration régionale de la RPNAM*, rapport commandé par Parcs Canada, Québec.

Bernier, P. (1984), *La Minganie: Un portrait historique et social*, rapport commandé par Parcs Canada, mars 1984, Québec.

Boisvert, N. (1987), *Développement local et intégration régionale des parcs: Le cas de la zone périphérique du Parc Saguenay*, Mémoire de maîtrise en études régionales, Université du Québec à Chicoutimi, Québec.

Boisvert, N. (1999), *Désenclavement des parcs nationaux: la voie innovatrice du parc marin du Saguenay*, in Fortin et Gagnon (1999), *Tourisme viable et parcs nationaux: Quel avenir pour les communautés locales ?* Groupe de recherche et d'intervention régionale, Collection développement régional, Université du Québec à Chicoutimi, Québec.

Bouchard, V. (1999), *Les partenariats entre les parcs et les organismes locaux, l'expérience de la gestion du site de Cap-Bon-Désir*, in Fortin et Gagnon (1999), *Tourisme viable et parcs nationaux: Quel avenir pour les communautés locales ?* Groupe de recherche et d'intervention régionale, Collection développement régional, Université du Québec à Chicoutimi, Québec.

Bowler, I.R. (1997), *Researching the Sustainability of Rural Systems Through Actor Network Theory*, Département de géographie, Université de Leicester, Royaume-Uni.

Bowler, I.R., C.R. Bryant et P.P.P. Huigen (éd.) (1998), *Dimensions of Sustainable Rural Systems*, Netherlands Geographical Studies, Université du Netherland, Gronigan.

Brandon, K. (1992), *Perils to Parks, the Social Context of Threats*, in Wells, M. et K. Brandon, *People and Parks; Linking Protected Area Management with Local Communities*, World Bank, World Wildlife Fund et United States Agency for International Development, Washington, États-Unis.

Brandon, K. et K. Redford et S. Anderson (1998), *Parks in Peril : People, Politics and Protected Areas*, The Nature Conservancy, Island Press, Washington, États-Unis.

Brunet, R., R. Ferras et H. Théry (éd.) (1992), *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, deuxième édition, Collection dynamique du territoire, Reclus, La documentation française, Paris, France.

Bryant, C.R. (1996), "The Role of Local Actors in Transforming the Urban Fringe", *Journal of Rural Studies*, vol. 11, no 3, Elsevier Science Ltd, Royaume-Uni, p.255-267.

Bryant, C.R., S. Desroches, et P. Juneau (1998), *Community Mobilisation and Power Structures: Potentially Contradictory Forces for Sustainable Rural Development*, in Bowler et al., (éd.), *Dimensions of Sustainable Rural Systems*, Netherlands Geographical Studies, produit par l'Université du Netherland, Gronigan.

Bryant, C.R., P. Juneau et S. Desroches (1996), *Sustainability in Action: the Role of Local Actors in the Transformation and Conservation of Urban Fringe Environments*, in Sasaki, H et I. Saito et I. Tabayashi et I. Morimoto (éd.), *Geographical Perspectives on Sustainable Rural Systems: Proceeding of the Tsukuba International Conference on the Sustainability of Rural Systems*, Kaisei Publications Ltd, Japon.

Charvet, J.P, C. Barret, G. Dupuy et M. Sivignon (2000), *Dictionnaire de géographie humaine*, Collection l'essentiel, Éditions Paris, Paris, France.

Comité de citoyens de Havre-Saint-Pierre (1999), *Demandes présentées à Parcs Canada, par l'Association chasse et pêche et le Comité de citoyens de Havre-Saint-Pierre et de Longue-Pointe-de-Mingan*, 28 juillet 1999, Havre-Saint-Pierre, Québec.

Commission sur l'intégrité écologique (2000), *Intacts pour les générations futures ?*, volumes no 1 et 2, rapport commandé par Parcs Canada, Ottawa.

Commission sur l'intégrité écologique (mars 2001), *Parcs Canada, première priorité. Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux au Canada*, rapport commandé par Parcs Canada, Ottawa.

Cormier, Lionel (2001), *Lettres adressées à Parcs Canada*.

Crozier, M. et E. Friedberg (1972), *L'acteur et le système*, Sociologie politique, Éditions du Seuil, Paris, France.

David, J. (2001), *Acteurs et événements; le cas de la RPNAM*, travail dirigé par C.R Bryant, Université de Montréal, Montréal, Québec.

Dearden, P. et R. Rollins (1993), (éd.), *Parks and Protected Areas in Canada*, Oxford University Press, Toronto.

Degenne, A. et M. Forsé (1991), "Les réseaux de sociabilité: un état des lieux", *L'Année Sociologique*, no 41, Presses Universitaires de France, Paris, France, p. 247-265.

Delisle, A. (février 1982), "Un chapelet d'îles à vendre", dans *Québec Sciences*, vol. 20, no 6, Québec, p.9-10.

Di Méo, G. (1998), *Géographie sociale et territoires*, Collection FAC géographie, Éditions Nathan, Paris, France.

Direction générale de la Côte-Nord (1993), *Profil régional*, Québec.

Dion, S (1986). *Analyse de l'étude de marché du projet de la RPNAM*, Parcs Canada, direction régionale de Québec.

Dionne, P. (1979), *L'Évolution de concept de parc*, in Parcs Canada (1979), *Conference on Canadian National Parks*, volume 1, Ottawa.

Dugelby, B. et M. Libby (1998), *Local Communities Land Uses*, Brandon et al. (1998), *Parks in Peril : People, Politics and Protected Areas*, The Nature Conservancy, Island Press, Washington, États-Unis.

Duval, M.(1985), *Bibliographie d'articles de périodiques sur la Côte-Nord*, Éditions Infodoc, Québec.

Écart-Type (1989), *Méthode d'estimation de la fréquentation de la RPNAM*, saison estivale 1989. rapport commandé par Parcs Canada, direction régionale de Québec.

Fortin, M-J et C. Gagnon (1999), "An Assesment of Social Impacts of National Parks on Communities in Quebec, Canada", *Environmental Conservation*, vol.26, no 3, Foundation for Environmental Conservation, Cambridge University Press, Royaume-Uni, p.200-211.

Gilbert, D.L. (1971), *Natural Resources and Public Management*, deuxième édition, The Wildlife Society, Washington, États-Unis.

Gouvernement du Québec (1981), *Archipel de Mingan, potentiel bio-physique et affectations proposées*, document de travail, mars 1981, Québec.

Groupe Imaginature (1997), *Prolongement de la route 138 jusqu'à Natashquan (impact touristique)*, rapport pour le comité territorial d'aide à la main d'œuvre de Baie-Johan-Beetz et de Natashquan, mai 1997, Québec.

Guay, J-P (1999), *Une expérience de plus de 20 ans d'association des communautés locales aux orientations des parcs*, in Fortin et Gagnon (1999), *Tourisme viable et parcs nationaux: Quel avenir pour les communautés locales ?* Groupe de recherche et d'intervention régionale, Collection développement régional, Université du Québec à Chicoutimi, Québec.

Guillemette, M. (1997), *Influence de l'activité humaine sur l'interaction goéland-végétation et sur le maintien des populations aviennes de la RPNAM*, Mémoire de maîtrise en environnement, Département de sciences des ressources naturelles, Campus MacDonald, Université McGill, Montréal, Québec.

Gumuchian, H. et C. Marois (2000), *Initiation à la recherche en géographie, développement territorial, aménagement et environnement*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, Québec.

Hamel, J. (1997), *Études de cas en sciences sociales*, Collection outils de recherche, Harmattan Inc., Montréal, Québec.

Harper, D. (1979), *Perception as a Factor in the Establishment of National Parks in Atlantic Canada*, in Parcs Canada (1979), *Conference on Canadian National Parks*, volume 1, Ottawa.

Henry A.R (1993), *The Notion of Natural and Cultural Integrity* in Woodley, S., J. Kay, et G. Francis (1993), *Ecological Integrity and the Management of Ecosystems*, Heritage Resources Centre, University of Waterloo and Canadian Parks Service, St-Lucie Press, Ottawa.

Kachi, N et K. Walker (1999a), *Les initiatives de gestion des utilisations humaines à Parcs Canada, la situation présente*, Direction des écosystèmes, Parcs Canada, Ottawa.

Kachi, N et K. Walker (1999b), *Utilisation actuelle des véhicules nivéomobiles dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada*, Direction des écosystèmes, Parcs Canada, Ottawa.

Johnston, R.J (dir.) (2000), *The Dictionary of Human Geography*, quatrième édition, Blakwell Publishers Ltd 2000, Angleterre.

La Forest, G.V et M. Kent Roy (1981), *Report of the Special Inquiry on Kouchibouguac National Park*, Gouvernement du Canada, octobre 1981, Ottawa.

Lequin, M. (2001), *Écotourisme et gouvernance participative*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, Québec.

Lothian, W.F. (1984), *Kouchibouguac National Park; a brief history*, rapport pour Parcs Canada, juin 1984, Ottawa.

Maini, J.F. et A. Carlisle (1974), *Conservation au Canada: un aperçu général*, Ministère de l'environnement et Service canadien des forêts, Ottawa.

Marcouiller, R. (1999), *La Moyenne et la Basse-Côte-Nord : blancs et autochtones dans un espace américain : essai sur les perceptions géographiques de l'appartenance des lieux*, Mémoire de maîtrise, département de géographie, Université du Québec à Montréal, décembre 1999, Montréal, Québec.

Mannoni, P. (1998), *Les représentations sociales*, Collection Que Sais-je, Presses Universitaires de France, première édition, Paris, France.

Marshall, I.B., H. Hirronen et E. Wiken (1993), *National and Regional Scale Measures of Canada's Ecosystem Health*, in Woodley, S., J. Kay, et G. Francis (1993), *Ecological Integrity and the Management of Ecosystems*, Heritage Resources Centre, University of Waterloo and Canadian Parks Service, St-Lucie Press, Ottawa.

Mc Neely, J. (éd.) (1995), *Expanding Partnership in Conservation*, Union internationale pour la conservation de la nature, Island Press, Washington, États-Unis.

Ministère de l'environnement (1999), *Aires protégées au Québec, Contexte / constats et enjeux pour l'avenir*, Québec.

Mucchielli, R. (1991), *Analyse de contenu des documents et des communications*, septième édition, ESF (éd.), France.

Noss, R. (1995), *Maintaining Ecological Integrity in Representative Reserve Networks*, Discussion Paper, World Wildlife Fund Canada / United States, janvier 1995, États-Unis.

Parcs Canada (1979), in Conference on Canadian National Parks, volume 1, Ottawa.

Parcs Canada (1983), *Programme de participation du public, approche proposée*, août 1983, Québec.

Parcs Canada (1983a), *Projet de parc national de l'Archipel-de-Mingan*, novembre 1983, direction régionale de Québec, Québec.

Parcs Canada (1984), *Impact socio-économique local et régional de la création d'un parc national en Minganie*, rapport final, juin 1984, direction régionale de Québec, Québec.

Parcs Canada (1984a), *Synthèse du programme de consultation du public pour l'implantation de la RPNAM*, Havre-Saint-Pierre, Québec.

Parcs Canada (1984b), *Compte-rendu de l'audience publique de Havre-Saint-Pierre*, 20 février 1984, Havre-Saint-Pierre, Québec.

Parcs Canada (1984c), *Mémoires, projet de parc national de la RPNAM*, vol. 1 et 2, février 1984, Havre-Saint-Pierre, Québec.

Parcs Canada (1985a), *Évaluation de la fréquence d'utilisation des îles de la RPNAM*, rapport d'opération de 1984, Havre-Saint-Pierre, Québec.

Parcs Canada (1985b), *Identification des sites d'activités humaines antérieurs à la création de la réserve de la RPNAM*, Havre-Saint-Pierre, Québec.

Parcs Canada (1986), *Étude relative à l'autorisation de la pratique de l'activité traditionnelle de chasse aux oiseaux migrateurs en période hivernale*, Havre-Saint-Pierre, Québec.

Parcs Canada (1986a), *Programme de participation du public*, mémoires pour la RPNAM, Havre-Saint-Pierre, Québec.

Parcs Canada (1986b), *Résultats obtenus dans le cadre de la gestion de la chasse aux oiseaux migrateurs*, Havre-Saint-Pierre, Québec.

Parcs Canada, (1987), *Compte-rendu du programme de participation du public de 1983*, Havre-Saint-Pierre, Québec.

Parcs Canada (1988), *Plan de gestion de la RPNAM (proposé pour approbation)*, Environnement Canada, Service des parcs, Ottawa.

Parcs Canada (1991), *Plan de gestion de la RPNAM*, Environnement Canada, Service des parcs, Ottawa.

Parcs Canada (1993), *Plan de gestion de l'activité traditionnelle de chasse hivernale des eiders et du canard kakawi*, Havre-Saint-Pierre, Québec.

Parcs Canada (1994), *Principes directeurs et politiques de gestion*, Patrimoine Canadien, Ottawa.

Parcs Canada (1996), *Programme de sensibilisation au dérangement des oiseaux marins coloniaux et éthique de navigation dans l'Archipel-de-Mingan*, Havre-Saint-Pierre, Québec.

Parcs Canada (1997), *Plan de réseau des parcs nationaux*, 3^e édition, Patrimoine Canadien, février 1987, Ottawa.

Parcs Canada (1998a), *Rapport sur l'état des parcs de 1997*, Patrimoine Canadien, Ottawa.

Parcs Canada (2000), *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées*, Patrimoine Canadien, Ottawa.

Plante, S. (2001), *Dynamique des acteurs dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources en zone littorale*, Thèse de doctorat, Département de géographie, Université de Montréal, Montréal, Québec.

Pimbert, M.P. et J.N. Pretty (1995), *Parks, People and Professionals; Putting Participation into Protected Area Management*, Discussion Paper no. 57, United Nations Research Institute for Social Development & International Institute for Environment and Development and World Wildlife Fund, février 1995, Suisse.

Robert, A.D et A. Bouillerguet (1997), *L'analyse de contenu*, Collection Que sais-je, Presses Universitaires de France, Paris, France.

Routhier, C., Directrice (1994), *Bilan social et stratégie de développement local pour le secteur ouest de la Minganie*, juillet 1994, Québec.

Saremba, J. et A. Gill (1991), "Value Conflicts in Mountain Park Settings", *Annals of Tourism Research*, vol. 18, Department of Habitational Resources, University of Wisconsin-Stout, États-Unis, p.455-472.

Sasaki, H, I. Saito, I. Tabayashi et Morimoto (1996), (éd.), *Geographical Perspectives on sustainable rural systems: proceeding of the Tsukuba International Conference on the Sustainability of Rural Systems*, Kaisei Publications Ltd, Japon.

Société historique de Havre-Saint-Pierre (ND), *Visite de Duhaime en Minganie*, Transcription de l'émission dans l'Est du Québec, Radio-Canada Matane du 28 novembre 1977, Havre-Saint-Pierre, Québec.

Stephenson, W.R et J. Poirier (1997), *The human dimensions of the Lake Superior Basin : 'Sense of place' and socio-economic studies in the Lake Superior Watershed : compendium of four human dimensions studies*, Ecosystem Management Section, Professional Services, Parcs Canada, Ontario.

Trécur (1999), *RPNAM, fréquentation 1997*, Commandé par Marketing et affaires du programme de Parcs Canada, rapport commandé par direction générale de Québec, Québec.

Vézina, R. (août 1978), "Que faire de Mingan" ?, *Québec Sciences*, vol. 16, no 12, Québec, p.32-38.

Wells, M. et K. Brandon (1992), *People and Parks; Linking Protected Area Management with Local Communities*, World Bank, World Wildlife Fund et United Agency for International Development, Washington, États-Unis.

Woodley, S. (1993), *Monitoring and Measuring Ecosystem Integrity in Canadian National Parks*, dans Woodley, S., J.Kay, et G. Francis (1993), *Ecological Integrity and the Management of Ecosystems*, Heritage Resources Centre, University of Waterloo and Canadian Parks Service, St-Lucie Press, Ottawa.

Woodley, S., J.Kay, et G. Francis (1993), *Ecological Integrity and the Management of Ecosystems*, Heritage Resources Centre, University of Waterloo and Canadian Parks Service, St-Lucie Press, Ottawa.

Young, E. (1998), *Sustainability and Development: Aboriginal Approaches in Australia's Rangelands*, chapitre 21, in Bowler et al., *Dimensions of Sustainable Rural Systems*, Netherlands Geographical Studies, Université du Netherland, Gronigan.

Sites Internet

Statistique Canada, *Bulletin d'analyse des régions rurales et petites villes du Canada*, vol. 1- no 8, vol 2. no 2 et 3. www.statscan.ca

Statistique Canada, *Statistiques du recensement de 1996 et de 2001*, Profil des communautés (Havre-Saint-Pierre). www.statscan.ca

ANNEXE 1: Pré-analyse, extraits d'Acteurs et événements; le cas de la RPNAM, David (2001)

Chronologie des événements relatifs à la RPNAM

Démarche méthodologique

La période couverte par la chronologie des événements est de 1980 à 2001. On peut y identifier des enjeux reliés aux îles de l'archipel de Mingan. Quelques événements ont été intégrés pour les années antérieures à 1980. Pour bâtir cette chronologie, nous avons puisé parmi plusieurs sources d'informations, les plus importantes étant les journaux locaux et régionaux. Les journaux sont intéressants parce qu'ils sont la mémoire du temps, mais aussi parce qu'ils reflètent les préoccupations de la population. Par le jeu de l'apparition et de la disparition des journaux locaux, nous avons du varier nos sources documentaires pour assurer un suivi décent. Voici les principales sources consultées.

Le Nord-Est, hebdomadaire du dimanche, de Sept-Îles, fût couvert pour la période de 1980 à 1987. Pendant une bonne période ce journal contenait une section sur la Minganie écrite par des correspondants locaux. En dehors de cette section, ce journal traite rarement de la communauté d'étude (Havre-Saint-Pierre) si ce n'est que pour de grandes annonces. Ce journal existe toujours aujourd'hui, mais il couvre peu la Minganie bien qu'il y soit distribué. Comme presque tous les autres journaux de la Côte-Nord, il n'est pas indépendant (Québecor).

Le Postillon, de Havre-Saint-Pierre était un hebdomadaire du mercredi (tirage d'environ 4047 copies). Créé en 1984, il couvre la Minganie, la Basse Côte-Nord et Anticosti. Il contient peu de détails ou de noms, comme si la communauté savait automatiquement qui étaient qui. Ce journal était une très bonne vitrine des activités locales. En 1991, suite à son achat par Québecor il fût renommé le *Nord-Est plus*. De plus en plus, l'hebdomadaire s'orientait vers le sensationnalisme et pour un public régional.

Pour ce qui est de la recherche dans les grands quotidiens avant 1985, nous avons eu la chance de tomber sur une publication qui répertoriait certains articles concernant la Côte-Nord. À partir de 1991, nous n'avons pas épluché systématiquement les journaux locaux compte tenu de la rarefaction de l'information pertinente dans les médiums disponibles. De plus, nous avons accès aux des moteurs de recherches dans les grands quotidiens (*La Presse*, *Le Devoir* et *Le Soleil*) qui permettent de cibler les périodes charnières. De 1990 à 1999, il y a peu de changements ou de revendications énoncées dans les médias. Les coups d'éclats des Innus et des Cayens faisant exception. À partir des périodes ciblées par les grands quotidiens, nous sommes retournés dépouiller le *Nord-Est plus*. D'autres publications et magazines ont été explorés. Certains documents de Parcs Canada, sur la RPNAM, se sont révélés très précieux. Dans les prochaines pages, on trouvera une chronologie annuelle des événements liés au parc ou à la communauté d'étude. Les informations choisies dans les articles ont été sélectionnées en fonction d'une grille de lecture qui relevait des caractéristiques générales du document et de son contenu. Dans les tableaux suivants, nous présentons l'événement ou la préoccupation mentionnée, l'identification de l'acteur, ses affiliations et son rôle et la source (identifiée par un numéro, la source est un article de presse écrite, réf. p.XXXV1). Le premier tableau varie des autres puisqu'il représente la période avant la création du parc. Les tableaux 15 et 22 ont aussi une forme différente car ils présentent des résumés de positions d'acteurs en un même temps, sur un même objet. Quelques commentaires accompagnent parfois les tableaux.

Tableau 1: Statut des lieux préalables à la création de la RPNAM

Période	Événement	Source ¹
Il y a environ 6000 ans...	Présence des Innus sur le territoire. La Minganie est le carrefour de la civilisation indienne, elle délimite la pénétration extrême des Esquimaux vers le sud.	<i>Québec Sciences</i> , 1978. <i>Naturaliste</i> , 1976
16 ^e siècle	Pied à terre des Basques pêcheurs et chasseurs de baleines, qui chassent aussi les phoques, pêchent la morue et font la traite de fourrure.	<i>Québec Sciences</i> , 1978, <i>Commission sur l'intégrité écologique</i> , 2000.
1535	Jacques Cartier explore la côte et les îles.	<i>Québec Sciences</i> , 1978.
1679	Le Gouverneur Frontenac attribue la Seigneurie des îles et des îlets de Mingan à Louis Joliet et à Jacques de Lalonde.	<i>Québec Sciences</i> , 1978.
1680	Établissement d'un poste de traite sur l'île du Havre de Mingan.	<i>Québec Sciences</i> , 1978.
1764	La seigneurie se trouve en mains anglaises, achat par John Lymburmer.	<i>Québec Sciences</i> , 1978.
1803	Vente à la Compagnie du Nord-Ouest.	<i>Québec Sciences</i> , 1978.
1836	Vente de l'archipel et ses dépendances à la Compagnie de Baie d'Hudson.	<i>Québec Sciences</i> , 1978.
1857	Arrivée des Acadiens fondateurs de HSP.	<i>Québec Sciences</i> , 1978.
1926	Idée de créer un parc en Minganie est lancée, suite au séjour du docteur H-F Lewis qui en recommande l'établissement au ministère de l'intérieur de l'époque.	<i>Québec Sciences</i> , 1978.
1943	La recommandation d'intégrer la Minganie dans le réseau des parcs nationaux en acquérant l'archipel est non retenue à cause de la Deuxième Guerre Mondiale.	<i>Québec Sciences</i> , 1978.
1948	Arrivée des premières compagnies d'exploitation de minerai (ex : réserves d'ilimérite du lac Allard), dont la compagnie Quebec Iron and Titanium.	13

¹ Les sources complètes des articles sont inscrites dans la bibliographie du mémoire

1963	Création de la réserve de Mingan (communauté innue).	16
Début 1970	Parcs Canada identifie les îles de Mingan comme une des 39 régions susceptibles d'accueillir un parc national. Plus tard, il sera question d'un parc marin.	<i>Québec Sciences</i> , 1978.
1973	Vente de 40 îles de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Siebens Oil and Gaz Co., sauf quelques-unes appartenant au fédéral à cause de la présence de phares. Cette compagnie étant filiale à 35% de la baie d'Hudson, le territoire fut cédé pour un dollar symbolique.	<i>Canadian Geographic</i> , 1983
1975	L'OPDQ a effectué des recherches pour inventorier le potentiel minier et récréatif de l'archipel. L'office soulignait l'incompatibilité des deux usages.	<i>Québec Sciences</i> , 1978.
1976	Arrivée de la route à HSP qui permet maintenant un lien terrestre avec Sept-Îles.	<i>Québec Sciences</i> , 1978.
1977	L'avenir des îles apparaît incertain. Elles sont ballottées entre l'entreprise privée, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Des bulldozers de la Sieben's Oil and Gaz de Calgary débarquent sur les îles. La compagnie s'était montrée fort discrète sur ses intentions, avec en tête l'idée de sonder les dépôts pressentis d'hydrocarbures dans la région. La compagnie s'aperçoit toutefois, qu'à court terme, l'exploitation de calcaire est plus réaliste. On en trouve des gisements considérables, seule la Grande Île en renferme plus d'un milliard de tonnes. Devant l'imminence d'un développement sauvage ou systématique sur les îles, les citoyens de la région de HSP et des organismes ont réclâmé des gouvernements qu'ils interviennent pour préserver la beauté naturelle des lieux. La Sieben's, consciente de la hausse de la valeur marchande des îles, attend de voir la mise. Elle est même prête à céder l'archipel à la Société québécoise d'initiative pétrolière.	<i>Québec Sciences</i> , 1978.
1978	L'archipel de Mingan est déclaré arrondissement naturel par le gouvernement du Québec. En juillet 1978, l'archipel est annexé au territoire de HSP afin d'endiguer le phénomène d'installation des squatters des îles.	1, 2, <i>Québec Sciences</i> , 1982
1979	Vente des 40 îles à Dome Petroleum, compagnie de Calgary.	<i>Canadian Geographic</i> , 1983
Mai 1981	Colloque sur l'avenir de l'archipel. Un scénario est présenté par le gouvernement provincial, on propose que l'essentiel du territoire devienne réserve faunique et que l'on garde deux îles avec un	<i>Québec Sciences</i> , 1982

	statut de conservation. L'achat des îles n'est pas directement envisagé, car on pense à des ententes de droit d'usages à long terme. Confronté à l'expression populaire pour un statut quo, les citoyens veulent protéger leurs îles des étrangers et n'avoient aucune contrainte à leur accessibilité, les experts ne proposent pas de formule majeure pour la conservation du milieu	
1982	Étapes préliminaires d'analyse et d'étude d'un parc national par le gouvernement fédéral.	<i>Québec Sciences</i> , 1983
1983	Convoitise des deux gouvernements sur l'archipel de Mingan. L'emplacement des îles de Mingan revêt une importance quasi stratégique dans la problématique du développement touristique de l'est du Québec. Le fédéral est installé dans l'extrémité de la Gaspésie à Forillon et le provincial sur l'autre rive à Anticosti, par conséquent, pour compléter le circuit qui relierait les deux rives, il faut s'approprier la seigneurie des îles et de îlets de Mingan.	2, <i>Québec Sciences</i> , 1978
Février 1983	Gilbert Caron de la MRC prend l'initiative d'inviter Parcs Canada à venir exposer son projet de parc national pour les îles Mingan. Avec un tel projet, on annonce des investissements prévus de 15 millions, en plus de défrayer 60% des coûts de la construction de la route 138 de HSP vers Natashquan.	5
Juin 1983	Acquisition des îles par le gouvernement fédéral : 40 îles (78 km ²) pour cinq millions. Le fédéral s'informe auprès de Dome Petroleum le 25 mai et achète le 1 ^{er} juin. La vente des îles au fédéral crée un conflit entre les deux paliers gouvernementaux, car la vente soustrait l'arrondissement naturel à l'autorité québécoise (sans entente préalable avec la province) et compromet les efforts de mise en valeur élaborés pendant quatre ans par le gouvernement québécois et les organismes locaux. De plus, le conseil des Ministres aurait accordé au MLCP le mandat d'acheter, pour la moitié du prix de vente, peu de temps avant la transaction du fédéral. Le ministre Roberts au nie toute surenchère. Quelques mois plus tôt, le fédéral sauvait la compagnie Dome Petroleum d'une noyade financière... Le gouvernement du Québec songe à demander une indemnisation pour le travail de mise en valeur fait par le provincial et demi. Que le projet de parc des îles de Mingan soit du fédéral ou du provincial, les gens de HSP en manifestent de l'indifférence. Les investissements seuls les intéressent. Les gens sont toutefois prudents car ils ont peur d'une réglementation sévère qui restreindraient leur accès aux îles. Avant la transaction, Dome Petroleum et compagnie de la baie d'Hudson n'avaient pas contesté le libre-accès. Plusieurs organismes semblent neutres au moment de l'achat comme la MRC, d'autres militent pour Parcs Canada comme la Chambre de Commerce. L'ACP n'est pas contre le projet mais veut défendre leurs activités traditionnelles de chasse et de pêche dans l'archipel.	<i>Parcs Canada</i> , 1987 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12
Automne 1983	Première phase du programme de participation du public lancée par Parcs Canada, (voir les résultats dans tableau 15 et en annexe 2).	<i>Parcs Canada</i> , 1987
Juillet 1984	Création de la RPNAM, 30 ^e parc national du Canada. Le parc est une réserve à cause des	14

1984	revendications foncières des Innus Le premier plan de gestion ne sera pas adopté avant 1992. Mise sur pied d'un comité de gestion de la chasse composé de résidents locaux.	Parcs Canada, 1991
------	--	--------------------

Tableau 2: 1980: Chronologie des événements rapportés dans les hebdomadaires concernant les îles de Mingan

Événement	Acteurs mentionnés	Source
Programme d'inventaire des ressources du Golfe, par Parcs Canada. Servant à identifier les aires naturelles marines d'intérêt.	Annoncé par Bernard Maltais, planificateur pour PC en poste à Québec et Gilles Desaulniers, directeur adjoint pour PC pour la région du Québec.	30
Colloque de concertation, prévu en février 1981, sur l'avenir de l'arrondissement naturel de l'Archipel-de-Mingan. Ce colloque vise surtout à offrir des activités touristiques pour l'été 1981. Danielle Dubé a été engagée par la municipalité de HSP en septembre 1980, suite à la volonté et au financement du MACQ de donner suite au classement des îles. Sa tâche consiste à confectonner un plan d'interprétation des îles de Mingan et de critiquer le plan directeur d'aménagement touristique qu'a reçu la municipalité.	Organisé par la direction des arrondissements naturels (MACQ) avec les municipalités de HSP, LP et le CBM. Annonce faite par Danielle Dubé.	31
HSP reçoit le plan d'aménagement touristique commandé à l'automne 1979, visant à promouvoir l'exploitation de l'industrie touristique de HSP.	Fait sur commande par la firme d'ingénieurs Roy, Bergeron, Desmeules et Associés de Sept-Îles.	32

Tableau 3: 1980: Chronologie des événements rapportés concernant les municipalités d'études.

Événement	Acteurs mentionnés	Source
Consultations publiques pour l'implantation de la MRC de la Minganie, peu de participation de la part des municipalités.	Municipalités, MRC de la Minganie	29
Le directeur des loisirs de HSP crée un poste d'assistant.	Denis Thériault, directeur, et Damien Jomphe, assistant.	30
Hausse de taxes de 23% pour les résidents de HSP.	Municipalité	33
Bonne année pour le développement de la région.	Maire Réjean Cyr	34

Tableau 4: 1981: Chronologie des événements rapportés dans les hebdomadaires concernant les îles de Mingan

Événement	Acteurs mentionnés	Source
Dans un avis public du programme de dépenses et d'immobilisation pour Port-Cartier, district de Mingan, prévisions budgétaires de 25000\$ pour l'aménagement des îles.	Municipalité de Port-Cartier	35
Le Conseil de bande de Mingan ne participera pas au colloque sur le devenir de l'arrondissement naturel de Mingan. En aucun temps, on a tenu compte de sa position soumise à la Commission des biens culturels concernant l'avenir des îles. Selon le CBM, le colloque ne sert qu'à assurer la collaboration des groupes concernés pour des développement touristiques futurs et leur aménagement. Le CBM est en désaccord avec le plan d'aménagement touristique qui prévoit des investissements de 1.3 millions sur les îles, sans prendre en compte l'appartenance des îles à Dome Petroleum.	Conseil de bande de Mingan Lettre de refus adressée à René Lévesque. Dome Petroleum Rapport fait par une firme d'ingénieurs	36, 38
Le mémoire collectif de divers intervenants de HSP et devant servir à déterminer une position commune sur le développement de l'arrondissement naturel des îles de Mingan ne sera pas envoyé (résumé) préalablement au colloque pour ne pas recevoir de réponse préparée.	Mémoire conçu par des organisations publiques tels le Conseil municipal, les clubs sociaux, la commission scolaire. Refus cité par Bernard Ouimet, directeur général de Patrimoine Québec. Colloque sera organisé par MACQ et OPDQ.	40
30-31 mai: colloque visant à permettre de faire ressortir les critères devant être pris en considération pour arriver à la confection d'un plan de mise en valeur réaliste et d'amorcer un processus mieux structuré de consultation pour la mise en place du centre d'interprétation et l'élaboration d'un schéma d'aménagement.	Gouvernement québécois Intervenants du milieu	41
Visite de Clément Richard à HSP. Aucune déclaration de faite sur la propriété de l'archipel ce qu'aurait aimé entendre la population du Havre. Pour eux, suite logique au classement des îles.	Clément Richard, Ministre du MACQ	42
Création d'un comité mixte pour traiter le dossier de la mise en valeur de l'archipel, encadrée par la CARE et l'OPDQ. Les intervenants du milieu de la Minganie seront invités à en faire partie, dont l'ATRD. Pour le moment, ne sait pas comment les pouvoirs seront partagés et quels seront les mécanismes d'approches entre les collectivités. Questionnement à savoir quel ministère provincial sera le maître d'œuvre du dossier. MACQ ou MLCQ ?	MACQ et MLCQ Conférence administrative régionale (CARE) OPDQ Intervenants du milieu de la Minganie ATRD	43

<p>Ouverture du centre d'interprétation de HSP, dans l'ancien magasin de La Baie.</p>	<p>Subventionné par le gouvernement provincial</p>	<p>44</p>
<p>Bonne saison touristique à HSP : 1700 touristes en 1980 et 5300 en 1981, estimations cependant à 7000.</p>	<p>Touristes</p>	<p>45</p>
<p>Formation du comité mixte pour l'archipel de Mingan. Première réunion tenue à Sept-Îles, « on se rappelle que ce comité devait être formé à la fin du colloque, mais le temps et la volonté manquant, il ne fût formé que quelques semaines plus tard ». Objectif du comité mixte : coordination d'un plan de mise en valeur des îles. Le comité mixte étudiera les propositions faites lors du colloque et consultera le comité interministériel qui a démarré le dossier.</p> <p>Achat des îles : à la demande de M. Lionel L. Cormier, le Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme tentera de régler l'achat des îles de Mingan dans une entente globale avec Dome Petroleum lorsque celle-ci se portera acquéreur des chantiers de Davie de Lauzon.</p>	<p>Membres du comité mixte: Louis Bélanger (OPDQ), Michel Collin (maire suppléant de LP), Robert De Nobile (MLCP-régional), Raymond Guérin (environnement régional), Jacques Meunier (OPDQ), Philippe Piétacho (CBM), Éric Soucy (affaires culturelles régionales), Réjean Cyr (maire HSP). M. Lionel L. Cormier, Rodrigue Brion, le Ministre de l'Industrie, du Commerce et du tourisme Dome Petroleum, Davie de Lauzon</p>	<p>46</p>
<p>Benoît Gauthier interprète la position de la population comme un quasi statut quo. "Depuis au moins 150 qu'elle fréquente les îles, la population cayenne ne veut pas que le gouvernement aille vers un autre extrême et place une cage de verre sur les îles qui les exclurait". Dans une note du 8 juin 1981, Gauthier remarque estime qu'il manque de données détaillées en provenance de la population et que la création du comité mixte (provincial/local) vient un peu trop tard dans le processus du cheminement. "En outre, nous croyons avec la population que celle-ci à sa place dans l'archipel en même temps qu'on pense à la conservation".</p>	<p>Benoît Gauthier; PhD, conseiller scientifique attaché au conseil consultatif de l'environnement.</p>	<p>46</p>
<p>Création d'un parc national « comme Ministre responsable de PC (Roberts), je suis prêt à lancer le projet de parc national pour l'archipel de Mingan, mais à condition d'avoir la coopération de la province de Québec et de la municipalité de HSP. Il y a assez de chicanes fédérales / provinciales comme ça et nous n'avons pas l'intention d'en créer une autre ». Il identifie une alternative: « Si la création du parc national avec l'archipel de Mingan est impossible, alors nous pouvons étudier une autre sorte d'accord avec le provincial afin de mettre en valeur les îles »</p>	<p>M. Roberts, Ministre responsable de PC, venu accompagné de Gilles Deslauriers, directeur général de PC au Québec. Municipalité de HSP André Maltais, député de Manicouagan UNESCO Horacio E. Cormier, président de la Chambre de commerce de HSP</p>	<p>47</p>

<p>Roberts a rappelé que l'archipel de Mingan avait été reconnu comme étant un site naturel exceptionnel d'intérêt canadien qui pourrait mériter le titre d'attrait naturel international par l'UNESCO. Dans ce contexte, le gouvernement fédéral serait prêt à investir ce qu'il faut pour faire de Mingan un parc national.</p>	Populations des municipalités de LP et de HSP.	50
<p>Sondage sur les îles de Mingan, 1000 questionnaires. Suite au colloque de mai 1981, les populations des municipalités de LP et de HSP devront remplir un guide de l'utilisation humaine de l'Archipel-de-Mingan. On y parle de loisirs, de chasse, de camping et cueillette de fruits.</p>	<p>Gouvernement fédéral Gouvernement provincial André Maltais, libéral, député de Manicouagan.</p>	52
<p>Le fédéral serait prêt à investir 2 millions en infrastructures de toutes sortes pour les îles de Mingan afin de mettre en valeur le phare de l'île à Marteau et de créer des aires de protection et d'accessibilité dans l'archipel. Ce projet d'investissement serait suivi par la suite d'autres améliorations en accord avec la population de la région de HSP. L'archipel deviendrait connu dans tout le Canada. Intentions révélées au journal le Nord-Est par Maltais. Selon lui, le gouvernement péquiste ne veut rien savoir d'un investissement de 2 millions alors que les retombées créeraient des emplois.</p>	<p>Bernard Lebrun, opinion citée dans parole du lecteur. Roland Jomphe et Lionel L. Cormier de HSP Gouvernement provincial Gouvernement fédéral</p>	53

Tableau 5: 1981: Chronologie des événements rapportés concernant les municipalités d'études

Événement	Acteurs mentionnés	Source
<p>Mises à pied massives en Côte-Nord, on parle de sauvetage de l'économie. Chômage catastrophique en moyenne Côte-Nord, : 29% à HSP et 60% à l'ouest de HSP. À HSP, population active de 1360 individus.</p>	<p>Plusieurs compagnies, dont les minières. Action-Emploi Minganie</p>	35, 49
<p>Renaissance de l'Association chasse et pêche, après deux ans d'inactivité.</p>	<p>Nouveau président : Jean-Guy Cormier</p>	37

Prise en compte du potentiel touristique de l'île d'Anticosti. Proposition de faire de la MRC de la Minganie-Anticosti.	Intérêt des gens de Sept-Îles	39
Réjean Cyr ne veut plus être maire de HSP.	Réjean Cyr	48
À LP, 40 citoyens ont voulu s'opposer à des perquisitions dans des maisons privées. Versus gardes de chasse québécois. "La colère monte..."	Citoyens de LP Agents de la faune du Québec	51

Tableau 6a: 1982: Chronologie des événements rapportés dans les hebdomadaires concernant les îles de Mingan

Événement	Acteurs mentionnés	Source
Démission du conseiller municipal Lionel L. Cormier, en désaccord avec les grandes orientations du conseil au sujet de l'avenir de l'archipel. La position du conseil sur l'archipel ne reflète en rien les attentes de la population a manifestées lors du colloque. Le conseil recommande au comité mixte qu'environ 60% du territoire des îles soit déclaré réserve faunique, option intéressante pour les représentants des chasseurs. L'île d'Anticosti possède ce statut et l'ACP en revendique son accessibilité depuis maintenant 5 ans.	Lionel L. Cormier, conseiller municipal. Conseil municipal de HSP ACP	55
Moratoire des municipalités de Longue Pointe et HSP pour quelques semaines, relativement aux propositions d'aménagement de l'archipel : jusqu'au temps où PC présentera ses intentions de créer un parc national marin. Le comité doit présenter une stratégie d'intervention mettant à contribution toutes les suggestions de part et d'autre de HSP et LP. La décisions est indépendante des activités du comité mixte. Le maire Cyr souligne que serait intéressant pour la population de la Minganie que les deux gouvernements s'impliquent dans un tel dossier.	Municipalités de LP et de HSP. Comité mixte Réjean Cyr, maire de HSP Jean Cassivi, conseiller et fonctionnaire de PC, rencontrera les représentants des municipalités.	56

Tableau 6b: 1982: Chronologie des événements rapportés concernant les municipalités d'études

Événement	Acteurs mentionnés	Source
Maintenant 225 membres à l'Association chasse et pêche.	L'Association chasse et pêche	54
Îles Mingan font partie des limites territoriales de la municipalité de HSP. En 1981, un incendie ayant détruit une partie de l'île Niapiskau, le maire Cyr demande de passer de zone restreinte à intensive pour protéger contre les feux.	Réjean Cyr, maire de HSP	57

Tableau 7a: 1983: Chronologie des événements rapportés dans les hebdomadaires concernant les îles de Mingan

Événement	Acteurs mentionnés	Source
<p>Divergence sur l'avenir des îles. Prochaine réunion publique du comité mixte, le 27 janvier sera marquante pour l'avenir de l'archipel. On devrait confronter à nouveau les différentes propositions d'aménagement de tous les intervenants, sur certaines sections des îles comme la Grande Île.</p>	<p>Comité mixte</p>	<p>58</p>
<p>Le comité mixte ne satisfait pas la municipalité de HSP. Après un an et demi de discussions, le comité mixte qui devait suggérer au cabinet des Ministres des statuts pour l'archipel ne satisfait plus les aspirations de la municipalité de HSP si son mandat n'est pas élargit, dit le maire Réjean Cyr. En outre, on propose de garder l'objectif de définir les statuts pour les îles, mais d'ajouter un plan de développement (avec des coûts versus des investissements gouvernementaux relativement aux infrastructures d'accueil) un échéancier et une vision globale du développement de Mingan. Le maire déplore que les ministres québécois responsables du dossier ne répondent pas à ses lettres.</p> <p>L'an dernier PC, offrait 15 millions pour faire des îles un parc national. Dans ce contexte, le maire estime que la population a un choix à faire: un parc canadien ou un parc québécois.</p> <p>Les gens présents à une réunion sur la vocation ont dit que si le gouvernement provincial est sérieux, il devrait négocier achat des îles à la Dome Pétroleum. La valeur marchande des îles à 57 000\$, selon les travaux publics du Québec. Cette réunion a attiré 30 citoyens du Havre dont quelques-uns sont intervenus avec une certaine agressivité. Il se dégage de ces interventions que les gens sont fatigués d'entendre parler d'études et veulent des propositions concrètes. Si on reconnaît que le gouvernement québécois a investi des sommes d'argent, ils voudraient un projet économique-touristique concret, comparable à celui de PC.</p>	<p>Comité mixte Réjean Cyr, maire de HSP Parcs Canada Gouvernement provincial et ses Ministères touchés: Environnement, MLCP, MACQ. Citoyens de HSP</p>	<p>59</p>
<p>Devant 150 personnes, présentation de PC sur points et aménagements d'un parc national en Minganie. PC va déposer un projet auprès du gouvernement du Québec. La création d'un parc national est conditionnelle à une entente avec Québec parce que ce sont les provinces qui sont maîtres de l'aménagement de leur territoire. Avec les investissements de 15 millions, selon David Turbis journaliste, un parc national serait "un projet de rêve quoi !"</p>	<p>Présence de Bernard Villeneuve, Bernard Maltais (planificateur) tous deux pour PC et d'André Maltais député libéral. Gouvernement du Québec</p>	<p>61</p>
<p>Renaissance de la Commission touristique municipale. Fondée quatre ans plus tôt,</p>	<p>Fondation de corporation de développement de</p>	<p>62</p>

<p>elle n'a jamais bien fonctionné, on propose alors une restructuration. Le principal problème est le désintéressement des membres. À terme, leur projet à terme est un parc national en Minganie. Au 15 juin, se nommera fondation de corporation de développement de la Minganie, avec pour président Laurier Lanthier.</p>	<p>la Minganie, président Laurier Lanthier.</p>	
<p>Proposition du provincial pour faire un parc sur l'archipel, par le biais de quatre ministères québécois. Une présentation sera faite ultérieurement aux municipalités de HSP et de LP, comprenant des propositions pour l'achat de l'archipel de Mingan, son aménagement et sa conservation. Québec n'est pas du tout prêt à céder le terrain de l'archipel et à conclure une entente pour l'hébergement d'un parc national fédéral. 90 000\$ ont été investis cet été pour une exposition permanente au centre communautaire du magasin des îles.</p>	<p>Gouvernement provincial et ses Ministères touchés: Environnement, aménagement, MLCP, MACQ. Municipalités de HSP et de LP Magasin des îles</p>	63
<p>Acquisition par le fédéral de l'archipel. Cormier s'estime satisfait que le fédéral en ait fait l'acquisition. Toutefois, il pose des conditions préalables à sa satisfaction. PC doit consulter la population et des droits de chasse et de pêche doivent être négociés. La population de HSP a trop besoin de diversifier son économie pour laisser de côté un investissement de 15 millions sans en estimer les retombées.</p>	<p>Jean-Guy Cormier, président de l'ACP.</p>	64
<p>Le président de la chambre de commerce Horacio E. Cormier préconise un référendum local afin de connaître réellement la position de la population face au dossier d'un parc national dans l'archipel. Pour lui, est très important de savoir une fois pour toutes si la population est d'accord. A envoyé un télégramme au député Maltais de Manicouaguan.</p>	<p>Horacio E. Cormier, président de la chambre de commerce. M. Maltais, député de Manicouaguan</p>	65
<p>Les opinions sont partagées à HSP à la suite de l'achat des îles par le fédéral à Dome Petroleum.. Des citoyens estiment que l'attitude surprenante du fédéral laisse présager que la consultation ne sera pas forte quand il s'agira d'établir un parc national. Des intervenants présents aux colloques de 1980 et 1981 croient que le fédéral a fait un bon coup.</p>	<p>Gouvernement fédéral Gouvernement provincial Dome Petroleum</p>	66
<p>L'auteur nous ramène à la conquête des anglais, Dome Petroleum venait de recevoir un cadeau de 1 milliard pour assurer sa compagnie. Évoque la lenteur du gouvernement provincial dans le dossier. Le maire Réjean Cyr, suite à l'acquisition de terrains par PC, dit qu'il aurait été</p>	<p>Dans parole du lecteur Gouvernement fédéral Dome Petroleum MRC de la Minganie, Gérard Cormier et John Collin</p>	67

difficile d'appuyer une autre alternative. Il suggère de mettre de la pression auprès de PC pour que son action ne se limite pas à l'achat des îles, mais qu'on aille de l'avant dans le processus d'aménagement et de consultation et écoute de la population locale et régionale.	Réjean Cyr, maire de HSP	
PC aura un bureau au Havre dès septembre. Le gouvernement fédéral serait aussi prêt à inclure le développement d'une route entre HSP et Natashquan dans le cadre de développement du parc.	Confirmé par André Maltais	68
L'ACP n'acceptera pas que la pêche et la chasse sportive soient diminuées sur les îles. Elle estime que les activités de chasse et de pêche se pratiquent hors-saison touristique. Dans une lettre envoyée au député, l'organisme déclare ne pas être opposé en principe à l'idée d'un parc naturel aux îles de Mingan, mais s'interroge sérieusement sur les limites proposées dans le document publié par PC.	ACP de HSP Lettre expédiée à André Maltais	69
Municipalité de HSP a accepté de louer un bureau à PC pendant 6 mois (situé dans le centre d'interprétation, ancien magasin des îles). Le directeur du projet général se nomme Yvon Lafleur. Il a comme mandat de préparer les démarches qui mèneront aux consultations du printemps de 1984. On espère créer une dizaine d'emplois locaux pour le projet relié au parc.	Yvon Lafleur, directeur général du projet de parc national en Minganie	70
Les intervenants locaux visiteront le parc de la Mauricie. PC veut ainsi informer les intervenants sur les aménagements d'un parc et sa gestion.	Yvon Lafleur, directeur général du projet de parc national en Minganie Intervenants locaux; membres des conseils municipaux.	71
PC informera les citoyens par des séances à l'automne dans les villes et villages concernés. Ensuite, PC préparera des rencontres de rétroaction pour l'hiver prochain. Dans le journal, on souligne l'attitude conciliante de Lafleur pour participer à des rencontres.	Yvon Lafleur, directeur général du projet de parc national en Minganie Citoyens	72
Discussions sur les chalets situés sur les îles. Les fonctionnaires de PC rencontrent les propriétaires pour signer une entente de gré à gré pour la démolition des bâtiments érigés sur les îles. Impossible de parler d'expropriation puisque les propriétaires sont établis sur un terrain qui ne leur appartient pas. La	Fonctionnaires de PC Propriétaires de chalets Municipalité de HSP	74

<p>valeur moyenne mobilière est de 800\$, la plus élevée est de 2500\$.</p> <p>Exposition du magasin des îles installée à l'été 1983 permet d'apprécier les diverses facettes de l'archipel, comme les phénomènes naturels et les événements importants de l'occupation humaine dans la région. Dans sa conception, un îlot a été réservé pour permettre d'illustrer des aspects particuliers culturels des populations.</p>	<p>La responsable est Danielle Dubé.</p>	<p>75</p>
--	--	-----------

Tableau 7b: 1983: Chronologie des événements rapportés concernant les municipalités d'études

Événement	Acteurs mentionnés	Source
Création d'un nouveau groupe, l'Association des pêcheurs de HSP.	L'Association des pêcheurs de HSP	58
Le maire Cyr ne se représentera pas aux prochaines élections, le prochain maire sera Denis R. Boudreau.	Réjean Cyr, maire de HSP Denis R. Boudreau	73

Tableau 8: 1984: Chronologie des événements rapportés dans les hebdomadaires concernant les îles de Mingan

Événement	Acteurs mentionnés	Source
Film positif sur l'archipel de Mingan. M. Kavanagh se plaint de la volonté de centraliser des gouvernements, ce qui crée un sentiment d'inquiétude et de désintéressement dans le milieu.	Charles Kavanagh, chargé du dossier de l'archipel pour LP.	78
Mémoire sur la chasse à la moyac de l'ACP qui sera présenté aux audiences publiques de PC sur l'établissement du parc. L'ACP vise la permission de chasser la moyac.	ACP PC	79
PC reçoit 300 demandes d'emploi, surtout de jeunes.	PC Chercheurs d'emplois	80
Premières audiences publiques de PC en Minganie, à HSP, Baie-Johan-Beetz, LP et Sept-Îles. Les gens ont jusqu'au 9 mars 1984 pour faire parvenir leurs	PC Population	81

<p>mémoires. La population est invitée à faire des commentaires à l'aide d'un formulaire distribué dans le bulletin Niapiskau (no 3).</p> <p>Le résultat des audiences sera connu en juin. 11 organisations ont présenté des mémoires, Tous sont d'accord pour l'aménagement du parc, mais avec leur "liste d'épicerie". L'ACP revendique des activités de chasse sportive, mais aussi de subsistance (400 membres). La volonté d'offrir des produits régionaux ressort.</p> <p>PC, les chômeurs attendent le budget d'investissement de 1984 pour Mingan. Annonce liée aux nombres d'emplois prévus pour cette année.</p> <p>MACQ vs PC, le début d'une chicane de drapeaux au sujet de l'utilisation du centre d'interprétation à HSP.</p> <p>4 juillet; l'archipel devient une réserve de parc national</p> <p>Août 1984, création du Comité consultatif sur la chasse hivernale aux oiseaux migrants sur le territoire de la RPNAM, composé de deux représentants de PC et de représentants de chasseurs des localités concernées.</p> <p>Présentation d'un compte-rendu des audiences publiques tenues à l'hiver. En bref: les Innus sont prêts à collaborer avec PC sous forme d'un comité consultatif, formé avec ces derniers et par lesquels on tentera d'établir une entente au sujet de l'utilisation que font les Innus du territoire de l'archipel.</p> <p>PC n'entend pas permettre la chasse au petit gibier, disponible ailleurs sur la Côte-Nord. La cueillette pourra être pratiquée sur les îles, mais seulement pour des fins domestiques et en autant que la ressource ne soit pas menacée. Il sera toujours possible de chasser l'aidier sur îles sous certaines conditions à déterminer.</p> <p>Des investissements de 6.4 millions prévus pour le parc national en Minganie pour les trois prochaines années. Les répercussions socio-économiques sont évaluées à 33.5 millions pour les dix prochaines.</p> <p>Saison touristique record en Minganie: 25 191 individus. En conséquence, avec</p>	<p>PC</p> <p>Mémoires déposés par ACP, Action-Emploi Minganie, Chambre de Commerce, étudiants du secondaire et du collégial, Cousines de Pélagie.</p> <p>Sera annoncé par Charles Caccia, Ministre responsable de PC.</p> <p>MACQ</p> <p>PC</p> <p>Denis R. Boudreau, maire de HSP</p> <p>PC</p> <p>Représentants de PC: Jean-Marie Hudon, Luc Foisy. Représentants des localités: Jocelyn Boudreau et Julien Arseneault (HSP), Marius Vibert et John Collin (LP), Ghislain Tanguay et Marcel Bourque (Baie-Johan-Beetz)</p> <p>PC</p> <p>Innus</p> <p>Population de LP</p> <p>Annonce faite par Charles Lapointe pour PC.</p> <p>PC</p>	<p>82</p> <p>84</p> <p>85</p> <p>86</p> <p><i>Parcs Canada,</i> 1986</p> <p>87</p> <p>88</p> <p>107</p>
---	--	---

implantation de PC, il faudra donc penser à améliorer grandement les aménagements existants et de créer des services encore inexistantes.		
Explication du plan provisoire de chasse aux oiseaux migrateurs (84-85). La chasse est permise aux personnes nées avant le 29 juin 1984. En principe, la chasse aux oiseaux migrateurs sur ce territoire devra cesser dans le temps. Des caches seront permises, avec le matériel apporté de l'extérieur. Les motoneiges seront permises sur le chemin désigné et sur le littoral.	Gens nés avant 1984 ACP Directeur du parc	111

Tableau 9: 1984: Chronologie des événements rapportés concernant les municipalités d'études

Événement	Acteurs mentionnés	Source
60 000\$ pour l'exposition de HSP par le provincial	Annoncé par François Perron, Ministre délégué à l'aménagement et au développement régional et par Denis Perron, député de Duplessis.	76
ACP a en vue l'île d'Anticosti. Le MLCP leur préférerait le privé. L'ACP est insatisfait du gouvernement provincial et elle propose des manifestations en temps et lieu.	ACP MLCP	77
Nouveau maire à HSP.	Ancien Denis Boudreau, nouveau Robert Michau.	84
Colloque à Anticosti sur l'utilisation du territoire voulue pour d'autres fins que la chasse et pêche.	Par étudiants de UQAM, UQAC, résidents, organismes de plein-air, gouvernements fédéral et provincial.	89

Tableau 10: 1985: Chronologie des événements rapportés dans les hebdomadaires concernant les îles de Mingan

Événement	Acteurs mentionnés	Source
L'ACP vise des ententes avec PC concernant la chasse et la pêche.	ACP et PC	112
Future marina : les plans préliminaires devront passer une série d'études qui	PC	113, 120

<p>s'échelonnera sur au moins deux mois. Ce programme est classé prioritaire. La marina implique aussi Pêches et Océans Canada et Transports Canada, on prévoit une capacité de 150 bateaux. PC présentera son projet à la population lorsque la municipalité et les autres ministères seront consentants. Pour 1985, PC prévoit offrir de l'emploi à 60 personnes qui œuvreront dans divers secteurs.</p>	<p>Pêches et Océans Canada Population Municipalité et autres ministères Chercheurs d'emplois</p>	
<p>Nouveau conseil d'administration de ACP, nouveau président.</p>	<p>Jocelyn Boudreau, président de ACP</p>	114
<p>Investissements de trois millions pour PC, majeure partie du budget sera consacrée à des études qui serviront à étudier les besoins futurs du parc, plus quelques infrastructures. PC veut mettre en place des aménagements adéquats avant d'attirer les touristes.</p>	<p>PC Touristes</p>	115
<p>Hausse du tourisme de 20-25% par rapport à l'année 1984, de 30-40% sur les îles. Attribué entre autres à Brian Mulroney selon Gauthier.</p>	<p>Brian Mulroney, Premier Ministre et député de Duplessis. Nick Gauthier, de l'ATRD</p>	93
<p>Changement de vocation du centre d'interprétation, il sera davantage culturel. Depuis l'arrivée de PC, MACQ diminue les subventions pour le fonctionnement administratif de ce centre.</p>	<p>Centre d'interprétation PC MACQ</p>	119
<p>Les consultants Beauchemin-Beaton et Lapointe déposent un rapport d'étude sur l'intégration régionale du parc de la Minganie. Elle révèle le manque d'infrastructures à HSP. L'étude doit révéler les effets de l'intégration du parc national, à savoir doter les municipalités concernées de services adéquats et limiter les pressions d'utilisations des ressources du parc en diversifiant l'offre touristique. L'objectif est de maximiser l'aspect économique et de stimuler l'économie touristique de la région. Selon Lafleur, cette étude ne sera pas rendue publique. Sept-Îles pourrait éventuellement devenir le pôle d'orientation et de contrôle des activités de la Minganie dans le cadre du développement de la RPNAM.</p>	<p>Ville de Sept-Îles Consultants Beauchemin-Beaton et Lapointe Yvan Lafleur directeur de PC à HSP</p>	97, 122

Tableau 11: 1985: Chronologie des événements rapportés concernant les municipalités d'études

Événement	Acteurs mentionnés	Source
L'hôtel HSP reçoit 39 900\$ pour des rénovations afin de mieux subvenir aux besoins touristiques.	Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada et député fédéral, a accordé la subvention.	91
Proposition de discussions Canada-Québec pour le pavage d'un quai à HSP. Les investissements fédéraux seront annoncés plus tard pour ce projet.	Annoncé par Bryan Mulroney, député fédéral Réjean Cyr, maire à HSP	92
D. Turbis fut le président fondateur du festival de la Minganie. Son but premier est de faire connaître ADM par le biais d'un rallye nautique.	David Turbis, journaliste pour HSP et membre fondateur du Club Lions.	116
Roland Jomphe prend les mérites de la paternité du dossier des îles. M. Barriault apporte des précisions historiques sur le dossier des îles de Mingan. La Société historique de HSP a été le premier organisme à faire des démarches en 1976 auprès du gouvernement québécois.	Parole du lecteur, Armand Barriault de Montréal, ancien président de la Société historique de HSP	94
Un Comité de citoyens mis sur pied pour le centenaire des parcs nationaux, activités comme concours national de photographies.	Comité de citoyens	118
Lauréats régionaux aux grands prix du tourisme québécois.	Dany Jomphe du centre d'interprétation de HSP, catégorie promotion touristique. Roland Jomphe de HSP, innovation touristique.	95

Tableau 12: Chronologie des événements rapportés dans les hebdomadaires concernant les îles de Mingan

Événement	Acteurs mentionnés	Source
Présentation du plan de gestion préliminaire et des résultats des audiences publiques. Dans ce plan, on spécifie que "les communautés locales seront appelées à participer à la mise en place et à la gestion des structures visant principalement l'hébergement, la restauration et le transport maritime des touristes". PC n'a pas l'intention de remplacer les investisseurs privés dans le développement de services et compte surtout sur le développement de la capacité d'accueil hors parc. On reconnaît que la pratique d'une activité traditionnelle, la chasse hivernale aux canards de mer, sera permise pour au moins une génération. Exercice du droit des autochtones est garanti dans la RPNAM.	Communautés locales Autochtones PC Touristes Investisseurs privés	129, <i>Parcs Canada,</i> 1991
Été 1986: une saison touristique record bien que la Minganie soit mal équipée. Inquiétude que les infrastructures de la Minganie soient défaillantes. Statut de parc national amène une affluence que le village ne peut contenir, les gens doivent se rabattre sur Sept-Îles. Il est impensable que le privé investisse seul, à long terme la situation est aussi gouvernementale (ont investi 65 000\$ pour des guides touristiques).	Propos tenus par Nick Gauthier de l'ATRD Sept-Îles Investisseurs privés Gouvernement	98
Incitation aux chasseurs à retourner leur permis de chasse et leur fiche d'inventaire remplie.	PC Chasseurs	124
L'ouverture de concours pour les emplois est un processus normal au fédéral.	Porte parole de PC	125
Avis de convocation pour une réunion sur le plan provisoire de gestion des services de transport maritime de passagers dans l'archipel. PC encourage fortement les bateliers à se regrouper en association. À partir de cette année, des règles sévères de sécurité seront imposées.	PC Transporteurs maritimes	126, 127
Dépôt du rapport de la firme Beauchemin-Beaton et Lapointe Inc. sur l'intégration régionale.	Firme Beauchemin-Beaton et Lapointe Inc.	128
Tenue d'une table de concertation le 24 mai en réponse au rapport sur l'intégration régionale d'un parc. Vise à donner lieu à une commission touristique	Annonce faite par Gilbert Calon, secrétaire trésorier de la MRC de la Minganie.	102, 130, 137

<p>régionale en Minganie. De cette rencontre ressort la nécessité d'accroître les services touristiques (hébergement et restauration). Selon Ginette Chouinard, directrice du tourisme de la Chambre de commerce de HSP, ce n'est pas tant la quantité mais la variété qui manque. Nick Gauthier souligne que les résidents peuvent venir à se sentir déranger et peuvent le démontrer aux touristes.</p>	<p>Présence de Bernard Maltais (PC Québec) et Clément Bédard (PC Havre) jeunes entrepreneurs, Nick Gauthier (ATRD), Ginette Chouinard, directrice du tourisme de la Chambre de commerce de HSP</p>	
<p>Offusqués du slogan de la Corporation touristique de Sept-Îles: « Sept-Îles, la porte de la Minganie » le poète Roland Jomphe (appuyé de la municipalité) suggère le slogan: « Le cœur de la Minganie pour HSP ».</p>	<p>Roland Jomphe, poète. Corporation touristique de Sept-Îles Municipalité de HSP, représentée par le maire Robert Michau et le conseiller Julien Boudreau.</p>	99, 133
<p>Le Ministre du tourisme visite l'Archipel-de-Mingan. Visite pour voir l'archipel et futurs plans de marina de PC. Suggère ententes Canada-Québec pour un meilleur développement.</p>	<p>M. Jack Murta, Ministre d'état du tourisme au Canada.</p>	100, 140
<p>Troisième saison à PC. On rappelle à la population qu'elle a accès à l'archipel sans permis avec une embarcation individuelle, mais qu'un permis est nécessaire pour le camping et la plongée sportive dans les îles.</p>	<p>PC Populations locales</p>	138
<p>Dans les limites du parc, la demande de permis de chasse est gratuite</p>	<p>PC Chasseurs</p>	141
<p>Des montréalais en visite chialent contre le parc qu'ils trouvent trop rigoureux, cette lettre fait la première page...</p>	<p>PC Touristes</p>	143
<p>Achat du dernier chalet sur les îles (sur un total de 23) qui appartenait à l'ancien président de l'ACP.</p>	<p>PC ACP</p>	145
<p>À compter du 1^{er} septembre, PC fera connaître son plan de développement. Il y aura dans les villages concernés, des réunions portant sur le concept de développement du parc, des thématiques, du zonage de l'archipel et du développement touristique régional.</p>	<p>PC Municipalités locales</p>	146
<p>Suite aux séances d'informations sur le développement du parc, les Cayens parlent d'irritants, comme la rampe de mise à l'eau, la passerelle métallique de Niapiskau, les interdictions éventuelles d'utiliser au moins cinq îles de façon</p>	<p>Population de HSP Municipalité PC</p>	147

traditionnelle et ont peur qu'avec les prévisions touristiques, la municipalités soit seule à absorber les frais des services aux touristes. « Somme toute, dans les coulisses après cette séance d'information les participants ont laissé voir que tout était décidé d'avance et que même en intervenant, le fédéral fera quand même la RPNAM à son image et à sa ressemblance ».	RPNAM Daniel Vigneault, Travail Québec	
Pour audiences publiques d'octobre 1986, possibilité de faire un mémoire ou de remplir feuille de commentaire incluse dans le Niapiskau, journal interne. Un intervenant, Daniel Vigneault, propose l'idée de faire un mémoire collectif pour ceux qui y seraient intéressés.		148
PC annonce la tenue d'audience du 20 au 23 octobre 1986, phase finale d'un important programme de consultation.	PC	
Proposition de mise en valeur et le plan de gestion de l'Archipel-de-Mingan proposé par PC devrait dépasser les municipalités avoisinantes de HSP, selon Mme Claude Lapointe. Veulent développer davantage leurs infrastructures touristiques et ne veulent pas une situation temporaire. Comme dans plan de gestion de PC, qui voit le développement touristique de façon plus globale et régionale.	PC Claude Lapointe, directrice régionale de la corporation de promotion touristique de Sept-Îles. Autres municipalités de HSP	104
Concernant la chasse aux oiseaux migrateurs pour 1985-1986, l'activité de chasse se déroulait en général dans le respect de la réglementation établie. Seulement trois cas de braconnage ou de vandalisme relevés. Quelques lacunes dans les modalités mais mineures.	Chasseurs PC	<i>Parcs Canada, 1986b.</i>

Tableau 13: Chronologie des événements rapportés concernant les municipalités d'études

Événement	Acteurs mentionnés	Source
Fouilles archéologiques à l'île de Mingan.	PC Étudiants de l'Université Laval	139
Duplessis décerne ses grands prix du tourisme.	Dany Jomphe, du centre d'interprétation des îles, grand prix catégorie développement Jean Lemire de la station de recherche des îles, innovation.	103

Tableau 14: 1987: Chronologie des événements rapportés dans les hebdomadaires concernant les îles de Mingan

Événement	Acteurs mentionnés	Source
21000 visiteurs pour la RPNAM en 1986, soit une hausse de 19%. On prévoit baisse pour 1987.	Annoncé par Gilles Deslauriers, directeur général des parcs Canada au Québec. RPNAM	105, 151, 154
Bilan de chasse aux oiseaux migrateurs : la principale recommandation des chasseurs concerne la durée de la période. Ils voudraient un prolongement de janvier à mai. Le Service canadien de la faune a autorisé par rapport à cette demande. Tous les permis de l'année précédente ont été retournés avant l'échéance finale	PC Chasseurs Service canadien de la faune	149
Érosion de la bonne femme de Niapiskau; Roland Jomphe se rend compte de grande fissure et rencontre Clément Bédard de PC. Pour PC, pas question d'intervenir car c'est un processus naturel.	Roland Jomphe Clément Bédard, directeur de la RPNAM.	150
11 millions d'investissements sur cinq ans pour la RPNAM, afin de poursuivre son aménagement et exploitation.	Annonce faite par Tom McMillan, Ministre fédéral de l'environnement.	152, 154
PC présente le compte-rendu des audiences publiques. Les principales questions soulevées par les citoyens furent l'accès aux îles: le pourtour des îles a été déclaré zone à l'état sauvage. Le ministère peut cependant restreindre et voire interdire cet accès à certaines périodes de l'année. Cinq îles ont été identifiées zone de préservation spéciale et l'accès y est généralement interdit, sauf le littoral. L'utilisation du territoire: chasse aux eiders à duvet permise, cueillette de bois, de coquillages, des fruits sauvages et du varech est permise sous réserve que ces activités ne perturbent pas le milieu naturel.	PC	153
Parcs Canada victime de vandalisme. Des structures sont brisées.	PC Vandales	154

Résumé du programme de participation du public des audiences publiques (Parcs Canada 1984, 1984a et 1984b et 1984c)

Les audiences publiques visaient les résidents de la Moyenne Côte-Nord, les organismes et les groupes locaux, les organismes provinciaux et nationaux. Préalablement aux audiences, il y avait eu des réunions d'informations dans les collectivités. Lors de cette première phase, 691 citoyens de la Côte-Nord et 196 organismes locaux, régionaux, provinciaux et nationaux ont été sensibilisés. Suite aux audiences, 36 organismes ont présenté des mémoires ou ont fait part de recommandations. 518 citoyens et représentants d'organismes ont assisté aux audiences publiques. 81 citoyens ont complété la feuille de commentaires ou ont inscrit des commentaires dans un livre à cet effet. 1046 citoyens de la région ont signé une pétition visant à demander le droit de chasse aux canards d'hiver dans les limites du parc. La plupart des mémoires touchent des aspects spécifiques du projet.

Les organismes qui ont présenté des mémoires ou fait des recommandations sont les suivants: Action-Emploi Minganie et Basse Côte-Nord, L'Association des Pêcheurs de la Moyenne Côte-Nord, l'Association chasse et pêche de HSP, l'Association forestière de la Côte-Nord, l'Auberge de la Minganie, la Caisse populaire Desjardins de LP de Mingan, le CEGEP de Hauterive, le Centre marin des Blanchons, le Cercle des Dames Fermières de LP de Mingan, le Cercle des Fermières de HSP, la Chambre de commerce de HSP, les Chevaliers de Colomb de LP de Mingan, le Club de l'âge d'or de HSP, le Club de l'âge d'or de LP de Mingan, le Comité culturel de LP de Mingan, le Comité d'éducation primaire de LP de Mingan, la Commission des biens culturels, le Conseil de bande de Mingan, la Corporation municipale de Baie-Johan-Beetz, la Corporation municipale de HSP, Corporation municipale de LP de Mingan, la Corporation de promotion industrielle, commerciale et touristique de Sept-Îles, les Cousine et l'Atelier de Pélagie, les étudiants de niveaux collégial et universitaire, les étudiants du campus Niapiskau, la Fabrique de LP de Mingan, la Fédération de Voile du Québec, les Filles d'Isabelle de LP de Mingan, la Girandole Inc. de HSP, Hydro-Québec, la MRC de Minganie, les Naturalistes adultes du Québec, les Pourvoyeurs du lac Holt, le Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec, la Société historique de HSP, la Société linnéenne du Québec.

Tableau 15: Commentaires et recommandations des audiences publiques de 1984

Sommaire des recommandations	
Objet	En général, bon accueil pour le projet de parc en Minganie, sauf de la part du Conseil de bande de Mingan. Des groupes sont préoccupés par la composante marine du parc qui sera repoussée faute d'une politique adéquate adoptée pour ce type de parc.
Création du parc	Peu de commentaires, sinon que les citoyens ont suggéré d'accorder une part plus importante à l'histoire et à la culture régionale, volet qui ne relève pas du mandat de Parcs Canada.
Vocation du parc	Plusieurs commentaires sont faits sur l'utilisation traditionnelle des ressources. Sur onze activités d'extractions des ressources pratiquées par les résidents, sept ont fait l'objet de demandes des collectivités locales. Une seule répond cependant à la Politique de Parcs Canada, soit la chasse aux oiseaux migrateurs pendant la période
L'utilisation du territoire	

	<p>hivernale. Certaines activités, comme la cueillette de petits fruits, de bois de grève et de coquillages seront tolérées si elles ne perturbent pas le milieu naturel. Il y a aussi interdiction de récolte de bois de grève, à des fins commerciales, et de chasse au petit gibier et d'oiseaux migrateurs à l'automne. Préoccupation pour la question d'accès au site. Si théoriquement toutes les parties sont accessibles, certains accès pourront parfois être interdits pour la protection de ressources.</p>
Intégration régionale et répercussions socio-économiques	<p>Citoyens et organismes souhaitent la participation ou la collaboration de Parcs Canada à des projets d'animation ou d'aménagement. Réponse : le rôle de PC en Minganie sera davantage défini par le plan de gestion, mais fondamentalement cela ne fait pas partie des responsabilités de PC.</p>
Esquisse d'aménagement	<p>Bien accueillie en général, mais considérée restrictive dans les thèmes associés aux villages en particulier. D'autres propositions à définir ultérieurement, au cours du développement du projet de parc.</p>
Revendications des autochtones	<p>Le parc est compris dans un plus vaste territoire qui fait partie des revendications foncières du conseil Attikamek-Montagnais. Leurs revendications concernent le rattachement et l'annexion intégrale de l'archipel au territoire de la réserve de Mingan (pas appuyé par PC mais le parc sera une réserve de parc jusqu'à une entente entre les parties), le maintien des droits traditionnels d'exploitation des diverses ressources de l'archipel et son ouverture au public à des fins de récréation et d'éducation qui serait géré par un organisme désigné par le CBM. Pour ce dernier élément, il y aura plutôt mise sur pied d'un comité consultatif.</p>

Tableau 16: 1988: Chronologie des événements rapportés dans les hebdomadaires concernant les îles de Mingan

Événement	Acteurs mentionnés	Source
<p>Des chasseurs Innus (montagnais) ont plaidé non-coupable, accompagnés d'une centaine de pairs, à des accusations de chasse illégale près de la réserve de parc. L'infraction aurait été commise en vertu de la <i>Loi sur les oiseaux migrateurs</i>. M. Cleary a souligné que cette manifestation n'était que le prélude à un printemps chaud si le gouvernement ne respectait pas son engagement à mettre en place des mesures provisoires pour la pratique des activités traditionnelles de chasse et de pêche pendant la période de négociation et si Parcs Canada ne respectait pas son engagement écrit d'établir une véritable structure de co-gestion pour le parc national avec les Innus. Le chef Piétacho croit qu'il s'agit d'une stratégie pour éloigner le plus possible les Innus de Mingan des retombées économiques d'un tel</p>	<p>Gardes de parcs Chasseurs Innus, dont chef de bande Bernard Piétacho Négociateur en chef du Conseil Attikamek-Montagnais : Bernard Cleary Plusieurs autres chefs Innus de la côte. Population de HSP Les fonctionnaires fédéraux</p>	<p>155</p>

<p>parc pour favoriser, une fois de plus, les blancs établis sur la Côte-Nord. Il croît aussi contrairement à la population de HSP, qui appuie en très grande partie la démarche des Innus, les fonctionnaires fédéraux refusent carrément de s'asseoir avec eux pour bâtir le projet de parc. Les Innus entendent bien appuyer leurs paroles par des gestes complets, de la simple manifestation à la chasse massive des oiseaux migrateurs. Les Innus sont offusqués de constater que leur nom est sans cesse accolé à chaque étude qui annonce une baisse de population animale. « Nous n'avons pas de leçons à recevoir des Blancs en ce qui a trait aux moyens de prendre pour conserver les espèces ».</p>		
<p>Parcs Canada inaugure ses nouveaux bureaux à HSP.</p>	<p>Inaugurés par Laurent Tremblay, directeur régional programmes et développement pour PC, Québec.</p>	<p>156</p>
<p>Les Innus réclament la co-gestion du parc, lors de la cérémonie d'inauguration des bureaux de PC. Selon eux, aucune entente satisfaisante n'est survenue au sujet des revendications soumises par les autochtones à PC lors de l'acquisition des îles. « Le parc de Mingan sera géré conjointement avec la bande de Mingan ou ne sera pas ». Fort probable que les Innus mettent sur pied un système d'occupation des îles, que M. Bédard propose d'encadrer pour minimiser l'impact et assurer la sécurité.</p>	<p>Philippe Piétacho, chef de bande de Mingan Clément Bédard, directeur du parc de HSP</p>	<p>157</p>
<p>PC prend de l'expansion à Mingan; nouvelles constructions d'infrastructures.</p>	<p>PC</p>	<p>158</p>
<p>Près de 200 Innus débarquent sur l'île Quarry, sous l'œil de la Sureté du Québec et des gardes du parc. Les négociations sont rompues entre les Innus et les autorités du parc car les Innus exigent un droit immédiat à la co-gestion du parc. La politique des parcs nationaux stipule que la création d'un parc doit se faire de concert avec le règlement des revendications foncières par les autochtones. Le gouvernement ne leur offre pour l'instant que la participation à comité consultatif qui pourrait déboucher sur la co-gestion. Après l'occupation, d'une semaine, ils ont marché dans les rues de HSP. Les Cayens n'ont pas montré leur solidarité. Suite aux rencontres avec les municipalités, la MRC de la Minganie a fait savoir qu'elle ne respecterait aucune entente entre le gouvernement fédéral et les autochtones si elle n'était pas consultée dans le processus de négociations. La population non-autochtone a du faire de grandes concessions pour conserver</p>	<p>Innus de Mingan Autorités du parc PC Gouvernement fédéral Cayens Municipalités de la MRC de Minganie Bernard Cleary, négociateur en chef du Conseil Attikamek-Innus.</p>	<p>15, 16, 159, 160, 163.</p>

<p>des touristes. Ils souhaitent aussi que Bouchard intervienne auprès de Travaux publics Canada afin de réévaluer l'évaluation foncière de l'archipel de 1 923 000\$ pas assez élevée selon la municipalité.</p>		
<p>Budget d'opération de RPNAM pour 1989 de un million et demi.</p>	<p>Annoncé par Lucien Bouchard, Ministre fédéral de l'environnement.</p>	167
<p>Suite à l'entente de création d'un comité de co-gestion, crainte dans la population que la création du conseil de gestion favorise les autochtones et leurs donnent des droits nouveaux pour l'accessibilité des îles et plus de chances à l'emploi. Des intervenants de PC à Québec ont rencontré des groupes pour les rassurer.</p>	<p>Comité de co-gestion du parc Groupes rencontrés; conseils municipaux de LP et de HSP, employés de PC à Mingan et les médias.</p>	168
<p>Chasse aux phoques dans l'archipel; pas d'ententes possibles. Réunion de consultation organisée par Pêches et Océans Canada afin d'augmenter la sécurité en période touristique puisque la chasse se pratique de mars à décembre. Proposition de plusieurs solutions mais les chasseurs présents étaient très frustrés et peu enclins à la discussion. Ils ont rappelé que lors des audiences publiques qui ont eu lieu à la création du parc "on était venu les entendre mais pas les écouter". Les chasseurs ne sont plus prêts à faire des concessions de peur que le droit de chasse soit aboli dans plusieurs années. Les chasseurs parlent aussi de manières hypocrites de convocation puisque l'avis n'a été entendu que sur une émission de radio matinale.</p> <p>« Après cinq ans, l'on constate que le feu qui brûle encore le cœur des chasseurs est loin d'être éteint et que la moindre brise peut la transformer en incendie. L'on a même supposé que pour manifester leur mécontentement, l'on écarte pas la possibilité de passer à des actes plus violents allant justement jusqu'à incendier volontairement ce patrimoine naturel ou même refuser l'entrée des touristes à HSP. Les chasseurs se disent ravis de la popularité de l'archipel mais qu'il ne faudrait pas que les touristes prennent toute la place. La réputation d'hôtes accueillants pourrait bien se transformer en agressivité si leurs droits sont encore brimés. La population cayenne est très indépendante à l'égard de ce futur parc. La majorité des chasseurs n'ont pas besoin de cette industrie touristique pour gagner leur vie et considèrent que les sorties de chasse sont un de seuls loisirs qu'ils peuvent pratiquer dans un endroit comme HSP. Ils entendent donc conserver ce droit aussi longtemps qu'ils le pourront ».</p>	<p>Pêches et Océans Canada PC, directeur Denis Godin Chasseurs Touristes Population de HSP</p>	169

Tableau 18: 1990-1991: Chronologie des événements rapportés dans les hebdomadaires concernant les îles de Mingan

Événement	Acteurs mentionnés	Source
Journée des parcs, portes ouvertes pour la population qui l'apprécie.	PC Mingan	170, 173
Plantes rares dans l'archipel menacées de pollution en provenance du fleuve Saint-Laurent et surtout des grands centres en amont.	-	171
Naufrage du Rio Oricono qui souille les rives d'Anticosti, vulnérabilité de l'archipel aux déversements.	-	172

Tableau 19: 1994: Chronologie ciblée des événements rapportés concernant les îles de Mingan

Événement	Acteurs mentionnés	Source
Il y aura des frais d'entrées dans la RPNAM à partir de 1995, pour contrer à des baisses de subventions. Les autorités redoutent davantage les réactions des gens du secteur que celles des touristes. PC pense à un laissez-passer annuel pour les gens du secteur. « Le Ministre veut de plus en plus en plus que l'on agisse comme une industrie privée ». Vont tenter de hausser les ventes d'articles promotionnels. Les autorités de la RPNAM vont faire des consultations publiques.	RPNAM, représentant. PC, Ministre. Population locale, touristes.	20, 26
HSP aura sa marina, Ottawa investit quatre millions (parts égales entre PC et le Bureau fédéral de développement régional du Québec). Ce sera une base nautique multi-fonctionnelle, demandée depuis dix ans par les intervenants socio-économiques de HSP. Le projet actuel servira à désengorger le quai, bien loin des projets initiaux à 12 millions avec des sections spécifiques aux usages.	PC Bureau fédéral de développement régional du Québec Intervenants socio-économiques de HSP. Usagers	21
Québec se sent lésé par le fédéral en loisir. Sur la question des parcs nationaux, le provincial estime que le désir d'Ottawa de créer des parcs nationaux heurte les préoccupations du Québec en matière d'intégrité du territoire. « Même si le fédéral ne crée pas de parcs nationaux sans l'accord du Québec, la situation actuelle est source de dédoublement, de frictions et de surenchères ».	Gouvernement québécois Gouvernement fédéral	22

Tableau 20: 1996 Chronologie des événements rapportés concernant les îles de Mingan

Événement	Acteurs mentionnés	Source
Impacts du prolongement de la route de HSP à Natashquan aura des répercussions sur toute la Minganie, l'industrie touristique sera la première à en bénéficier. Le premier grand défi est d'éviter les guerres de clochers entre les villages et de surmonter les difficultés liées à la cohabitation entre deux peuples, soit les Innus et les Blancs. Le dynamisme du milieu qui va déterminer le rythme du développement économique à venir.	Industrie touristique Innus et blancs Villages	187
La RPNAM est présentée comme la principale attraction touristique du comité de Duplessis.	RPNAM Comité de Duplessis	188
Beaucoup de compétition entre l'industrie touristique de HSP et de LP, à cause de la hausse du nombre d'entreprises et de la baisse des profits de chacune. La population espère que le gouvernement ne subventionnera pas de nouveaux commerces. Les rencontres de concertations sont difficiles, peu de participation à HSP selon Danys Jomphe.	Directeur de RPNAM, Éric Lebel Danys Jomphe vice président de l'ATRD	189, 190
400 membres en moyennes à l'ACP de HSP. ACP célèbre ses 20 ans.	Denis Boudreau, président pour 1997	191
Fin du comité mixte de co-gestion, les Innus n'en voyant plus l'usage.	Comité de co-gestion	-

Tableau 21: Juillet et août 1999: Chronologie ciblée des événements rapportés dans les hebdomadaires concernant les manifestations faites par les Minganiens

Événement	Acteurs mentionnés	Source
Les Minganiens planifient de bloquer l'accès aux bateaux de PC le 19 juillet à HSP pour faire valoir leurs droits auprès de l'organisme fédéral. Annoncé lors d'une rencontre où une trentaine de personnes, sur l'invitation de l'ACP, se sont réunies. Plus d'un participant a dénoncé les pratiques de PC en regard des droits de chasse et de pêche, de harcèlement et d'intimidation de la part des gardes de PC, la question de l'embauche de main d'œuvre et des emplois perdus depuis l'arrivée de l'organisme dans la région. Il y a eu plusieurs rencontres et tentatives d'ententes qui se sont révélées infructueuses. Exaspérés, les citoyens décident de manifester. Le groupe espère l'appui populaire et une réaction positive de la population.	Minganiens, surtout de HSP et LP PC Gardes de PC ACO	174

<p>300 Minganiens paralysent Parcs Canada à HSP, les employés n'ont pas pu entrer au travail. Manifestation pacifique, surtout pour les questions de main d'œuvre et de droits de chasse.</p> <p>Les griefs (voir tableau 22) touchent surtout le mandat des gardes de parc, les droits de chasse et de pêche pour ceux nés après 1984, la chasse aux lièvres et aux canards dans l'archipel, le nombre de prises journalières durant la période de chasse, les permis d'accès aux îles, la tarification, la non-disponibilité d'emplacements pour les résidents sur les quais de l'île, la cueillette de fruits sauvages, l'embauche de main d'œuvre locale (72 qui y travaillent, 51 viennent de la région mais peu sont guidés) et l'embauche d'étudiants de l'extérieur. « Nous avons de l'eau salée dans nos veines et nous aimerions raconter notre histoire ». Le maire de HSP spécifie qu'il ne veut pas faire peur aux touristes, ils en ont seulement contre les gens de PC</p>	<p>Manifestants de la population Employés de PC Réal Jomphe, un des responsables de la manifestation. Directeur par intérim; Pierre Kavanagh Julien Boudreault, maire de HSP</p>	<p>23, 24, 25, 175</p>
<p>Retour au travail difficile pour les employés de PC, certains citoyens avaient enchaîné et cadenassé certains bureaux de PC. Le drapeau du fédéral a été remplacé par celui des armoiries de HSP. Ils ont aussi bouché les serrures de portes avec de la gomme. Des incidents comme le dernier qu'il ne faut pas rattacher aux manifestants rapidement selon Réal Jomphe, qui voulaient des manifestations pacifiques. La Sûreté du Québec était aux aguets mais n'a pas eu à intervenir. L'ACP, chien de garde du dossier depuis 15 ans.</p> <p>« Les gens de PC d'ici ont constamment changé le message qu'on leur disait de transmettre à la haute direction. Cette fois, nous allons faire notre propre message et nous assurer qu'il soit bien transmis », selon Boudreault.</p>	<p>Employés de PC Manifestants Réal Jomphe, un des responsables de la manifestation. Sûreté du Québec Denis Boudreault, président de l'ACP.</p>	<p>25</p>
<p>Les Minganiens pourront camper gratuitement dans l'archipel, en dehors des sites aménagés de l'archipel, cette année seulement. Les droits de chasse et d'emploi local seront abordés lors de la prochaine réunion</p>	<p>Annoncé par Laurent Tremblay puis par Luc Martin, deux directeurs successifs.</p>	<p>176, 177</p>

Les revendications de 1999 (Comité de citoyens de Havre-Saint-Pierre, 1999)

Contexte; le document des revendications fut produit suite aux manifestations de l'été 1999 par les habitants de Minganie. Le leader des négociations est le président de l'ACP qui est aussi celui du Comité de citoyens. Les demandes ont été faites en personne et les revendicateurs ont exigé de leur interlocuteur, en l'occurrence le directeur en poste de PC, une réaction immédiate et une date de réponse officielle. Les négociateurs estiment être les représentants de la population.

On perçoit une nette réaction de colère dans des mots simples avec des termes tels : "nous allons faire l'effort de vous regarder plutôt dans les yeux sans toutefois oublier ce que vous traînez au pied, vous nous avez écouté mais pas entendu, ultime chance de réflexion pour vous, deux espèces de dirigeants, l'ampleur des tentacules de votre organisme, la surdité qui vous caractérise, comparaison aux allemands dans la cadre de la guerre, les morts sont remplacés par nos jeunes et nous constatons qu'ils sont un peu plus agressif, nous n'avons aucune leçon à recevoir de Parcs Canada pour la préservation et nous sommes décidés à vous montrer comment nous en faisons l'utilisation, pensez-vous que nous allons accepter que le gouvernement canadien paie, et subventionne les amérindiens pour qu'ils retrouvent leurs origines, leurs coutumes, leurs traditions et que ce même gouvernement vous paie, vous subventionne pour nous faire perdre les nôtres, vous avez mal évalué l'impact de votre présence chez nous".

Tableau 22: Compte-rendu des demandes présentées à PC en 1999 par ACP et le CC de HSP et de LP de Mingan.

Revendications	Particularités
Changer les lois	Nous n'accepterons plus la réponse « parce que c'est prévu dans la législation ».
Revoir les limites du parc pour laisser des îles à la population.	Souhaitent qu'ils n'ont réalisé l'ampleur du parc qu'en 1986.
Refuser l'accès à tout prédateur jugé dangereux pour l'homme.	Restreint leur droit de cueillette de fruits sauvages. Il y a déjà eu la tolérance d'un ours noir sur l'île où la cueillette s'effectue le plus.
Droit de chasse pour le canard, lièvre et autres petits gibiers.	Ne peuvent pas chasser dans l'arrière-pays à cause de leur situation géographique. Prétendent reprendre leurs activités dès l'automne 1999, tout en respectant le code d'éthique du chasseur.
Droit de chasse pour les enfants nés après 1984.	Tentative d'épuration de races, brime transmission de leur culture.
Réparation, conservation et interprétation des phares des îles au Marteau et aux Perroquets.	État de délabrement inconcevable de ce patrimoine culturel et historique. Souhaitent des investissements rapides.
Renaissance du comité de co-gestion	Pour que trois membres nommés par les citoyens y siègent. ne veulent plus accepter que leurs représentants soient exclus ou rejetés. « Le budget du parc et son développement sont des questions qui nous tiennent à cœur ».
Changement d'attitude de la part des gardes de parc.	Harcèlement de leur part envers la population. Ils sont qualifiés

<p>Davantage d'emplois pour les gens de la région et moins d'instabilité pour certains postes.</p> <p>Revendications plus spécifiques de la part des gens de LP de Mingan; davantage de signalisation pour leur centre d'accueil, avoir plus de budget, doit se rapprocher du milieu, sentiment de faire les choses à la dernière minute, nécessité de harceler les gens de PC pour avoir quelques installations primaires et autres demandes techniques spécifiques.</p> <p>Veulent plus d'information sur le parc et ses activités</p>	<p>d'arrogants, d'effronté, de sournois, de fouineur. Ils ont contribué à ternir l'image de PC dans leur région. Disent qu'il y a des agressions sur des gens paisibles. Leur propose de fouiller davantage les touristes.</p> <p>Au départ PC leur a fait miroiter l'ensemble des retombées économiques liées à la création d'un parc. Au début, les naturalistes étaient des gens de la région mais ils trouvent que trop de jeunes de l'extérieur sont engagés, au détriment des leurs.</p> <p>Pour la question du manque de budget, se demande si c'est vrai pourquoi PC fournit les motoneiges et carburant en hiver à ses employés.</p>
---	---

Tableau 23: Janvier 2000 à avril 2001: Chronologie des événements rapportés dans les hebdomadaires sur la RPNAM

Événement	Acteurs mentionnés	Source
<p>Suite à l'annonce d'un nouveau plan de gestion pour l'an 2000, il y a eu des discussions entre les autorités du parc et l'ACP. PC prévoit une vaste consultation.</p> <p>Suite aux revendications de l'été 1999, il y a eu des ententes temporaires pour le colletage de lièvres et l'accès au camping sur les îles. Luc Martin a souligné: « Nous avons adapté les opérations au contexte particulier qui prévaut ce qui implique une diminution de la surveillance concernant les activités de chasse sur les îles ». Boudreau souligne que cela ramène la population à des sentiments plus favorables. Pour eux, toutes les revendications écrites à l'été 1999 sont importantes. Elles sont à un minimum acceptable pour la population.</p>	<p>Denis Boudreau, président de l'ACP Luc Martin, directeur RPNAM Population locale</p>	<p>178</p>
<p>Mandat renouvelé comme préfet de la MRC. Tradition non écrite que le maire de HSP le soit, avec environ 50% de la population de la Minganie.</p>	<p>Julien Boudreau</p>	<p>179</p>
<p>Vaste consultation de PC pour nouveau plan de gestion. Proposition de développement des îles plus à l'est, ce dont Ghislain Fournier se réjouit. Le chef</p>	<p>Ghislain Fournier, député de Manicouaguan, Bloc Québécois.</p>	<p>180</p>

<p>innu de Natashquan a qualifié de d'insulte grossière l'absence de consultation préalable avec les Innus puisque le territoire est encore une réserve.</p>	<p>Antoine Ishpataco, chef innu de Natashquan</p>	<p>Denis Boudreau, président de l'ACP. PC Population HSP LP Commission scolaire Autres organismes</p>	<p>181</p>
<p>Selon Denis Boudreau, PC a d'abord voulu ignorer les revendications puis ils se sont ravisés en les examinant (comité de cinq personnes). À propos du nouveau plan, il y a eu une entente spécifique avec le Comité de citoyens puis avec un comité élargi comptant la municipalité de HSP, de LP, la Commission scolaire et d'autres organismes. La question du colletage de lièvre reste la plus difficile car la RPNAM ne veut pas créer de précédents (mais un autre parc l'autorisait). « C'est notre parc, on est d'accord pour qu'il soit utilisé par l'industrie touristique mais PC doit apprendre à cohabiter avec les gens de la place ».</p>	<p>Stéphane Dion, Ministre des affaires intergouvernementales au fédéral. Sheila Copps, Ministre du patrimoine André Cyr, directeur général de la municipalité.</p>	<p>182</p>	
<p>Rencontre avec Stéphane Dion, pour deux sujets dont la gestion du parc. Les intervenants ont déclaré au ministre que le processus de création du parc s'est fait sans respecter la population locale et ses habitudes. Les intervenants présents ont précisé qu'ils voulaient rencontrer d'urgence Sheila Copps ou une autre personne d'autorité à PC. Boudreau se dit déçu de l'offre d'entente proposée par PC pour satisfaire les demandes de la population suite aux revendications.</p>		<p>183</p>	
<p>Rencontre de 300 citoyens, réunis par l'ACP, pour discuter du projet d'entente avec PC. Vote d'une résolution qui donne un ultimatum à PC. Les gestionnaires ont dix jours pour satisfaire les revendications du Comité de citoyens sinon des actions seront prises sans avertissements. La lecture du projet d'entente préliminaire a soulevé plusieurs réactions négatives. Julien Boudreau a proposé que PC reconnaisse le Comité de citoyens et prenne au sérieux la demande.</p>	<p>Laurent Tremblay, directeur de PC pour le Québec. Représentants du Comité de citoyens Sheila Copps, Ministre du Patrimoine. Employés de PC.</p>	<p>184</p>	
<p>Laurent Tremblay rencontre le Comité de citoyens. La rencontre a permis de faire progresser les revendications. Le président du comité et d'autres personnes du Havre vont rencontrer la Ministre Sheila Copps à Ottawa. Les employés de parc sont intervenus auprès du Conseil municipal pour lui demander de rester neutre dans le dossier, ce qu'ils ont refusé.</p> <p>PC signe une entente avec les citoyens de Minganie qui permet de satisfaire 90% des revendications. Seule la demande de reconnaissance des activités traditionnelles de colletage de lièvre n'a pas été satisfaite. Le Comité de citoyens compte sur l'intervention du comité à Ottawa pour qu'il y ait un amendement à la loi. Le comité a fait l'abandon de demande de réduction des dimensions du parc.</p>	<p>PC Représentants du CC allés rencontrés Sheila Copps à Ottawa; Denis Boudreau, Réal Jomphe et Yves Thériault (ces deux derniers conseillers municipaux), Julien Arseneault et Pierre Parisé (citoyens)</p>	<p>185</p>	

Liste des articles consultés des grands quotidiens québécois (LE SOLEIL, LA PRESSE, LE DEVOIR)

No d'article	Date	Source	Auteur	Titre
1	1982-06-22	Le Devoir, p.7	Alain Duhamel	<i>Un parc national marin aux îles de Mingan</i>
2	1983-04-11	Le Devoir, p.2	Alain Duhamel	<i>Convoitise sur les îles de Mingan</i>
3	1983-10-14	Le Devoir, p.2	Alain Duhamel	<i>Une politique canadienne des parcs marins</i>
4	1983-06-14	Le Devoir, p.1	Alain Duhamel	<i>Ottawa achète les îles de Mingan au coût de 5 millions</i>
5	1983-06-14	Le Soleil	-	<i>Ottawa achète les îles Mingan, Québec se fait doubler</i>
6	1983-06-15	Le Devoir, p.13	Alain Duhamel	<i>La nouvelle querelle Ottawa-Québec: Mingan</i>
7	1983-06-15	Le Soleil	Raymond Gagné	<i>Mingan: Roberts nie toute surenchère</i>
8	1983-06-15	Le Soleil	Jacques Dumais	<i>La stupide guerre des parcs</i>
9	1983-06-15	Le Soleil	Jean-Claude Paquet	<i>C'est l'indifférence à Havre-Saint-Pierre</i>
10	1983-06-16	Le Devoir, p.2	Jean-Claude Leclerc	<i>Les îles de Mingan</i>
11	1983-06-16	Le Devoir, p.2	Alain Duhamel	<i>Le plan de mise en valeur des îles de Mingan, Québec refuse de collaborer avec Ottawa</i>
12	1983-06-25	Le Soleil	Raymond Gagné	<i>Un échec de la social-démocratie</i>
13	1984-02-23	Le Soleil	Jean-Didier Fessou	<i>Un parc, oui mais...</i>
14	1984-07-04	Le Soleil	Marc Saint-Pierre	<i>Le parc des îles de Mingan est créé</i>
15	1988-06-22	La Presse, A10	Georges Lamont	<i>Les Innus occupent l'île Quarry en Minganie</i>
16	1988-07-09	La Presse, C1	Georges Lamont	<i>Quand les Innus s'en vont en guerre...</i>
17	1988-07-15	La Presse, A8	Francine Osborne	<i>L'achat de Dome Petroleum est jugé équitable</i>
18	1991-05-22	La Presse, A19	André Bellemare	<i>Les Innus de Mingan accueillent Sirros avec un scepticisme poli</i>
19	1992-09-24	La Presse, A4	Bruno Bisson	<i>La fin de l'affrontement ne change rien aux divisions politiques des Innus</i>
20	1994-09-03	Le Soleil	Nicolas Vigneault	<i>Il faudra désormais déboursier pour admirer l'archipel de Mingan</i>
21	1994-11-01	Le Soleil	Nicolas Vigneault	<i>Havre-Saint-Pierre aura sa marina</i>
22	1994-11-21	Le Soleil	Norman Delisle	<i>Québec se sent lésé par le fédéral en loisir</i>
23	1999-07-20	Le Soleil	Stéphane Tremblay	<i>Parcs Canada paralysé</i>
24	1999-07-20	Le Soleil	Stéphane Tremblay	<i>L'accès aux îles Mingan interdit à Parcs Canada</i>
25	1999-07-20	Le Soleil	Stéphane Tremblay	<i>Retour au travail difficile pour les employés de Parcs Canada</i>
26	1999-08-21	Le Soleil	Catherine Ramoisy et Paul Paquet	<i>Pourquoi payer pour marcher sur ce qui nous appartient ?</i>

27	1999-10-21	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	<i>Le développement des parcs sous le signe de la conservation</i>
28	2000-08-23	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	<i>Mingan, le laissé-pour-compte de Parcs Canada</i>

Liste des articles consultés du NORDEST

Couverture de la période d'octobre 1980 à janvier 1987.

No d'article	Date et référence	Auteur	Titre
31	1980-11-26, vol 3, no 4	David Turbis	<i>Colloque de concertation en février</i>
32	1980-11-26, vol 3, no 4	David Turbis	<i>Havre-Saint-Pierre dotée d'un plan d'aménagement touristique</i>
33	1980-12-24, vol 3, no 8	David Turbis	<i>Hausse de taxes de 23% pour les résidents de Havre-Saint-Pierre</i>
34	1980-12-24, vol 3, no 8	David Turbis	<i>Une bonne année au chapitre du développement</i>
35	1981-01-14, vol 3, no 11	Ville de Port Cartier	<i>Avis public</i>
36	1981-02-11, vol 3, no 15	David Turbis	<i>Les indiens ne seront pas au colloque</i>
37	1981-03-04, vol 3, no 18	David Turbis	<i>Renaissance de l'Association chasse et pêche</i>
38	1981-03-18, vol 3, no 20	David Turbis	<i>Plan d'aménagement touristique, le CBM est en désaccord</i>
39	1981-03-25, vol 3, no 21	David Turbis	<i>Tourisme : ouvrir l'île d'Anticosti aux Québécois</i>
40	1981-04-22, vol 3, no 25	David Turbis	<i>Le mémoire des organismes ne sera pas connu d'avance</i>
41	1981-05-13, vol 3, no 28	David Turbis	<i>À Havre-Saint-Pierre, le 30-31 mai, colloque sur l'archipel de Mingan</i>
42	1981-06-03, vol 3, no 30	David Turbis	<i>Clément Richard se rend au Havre comme un simple québécois</i>
43	1981-06-10, vol 3, no 31	David Turbis	<i>Quel Ministère sera le maître d'œuvre du dossier ?</i>
44	1981-07-29, vol 3, no 38	David Turbis	<i>Ouverture du centre d'interprétation de Havre-Saint-Pierre</i>
45	1981-09-02, vol 3, no 46	David Turbis	<i>1981 : bonne saison touristique au Havre</i>
46	1981-09-02, vol 3, no 46	David Turbis	<i>Archipel-de-Mingan, le comité mixte est enfin formé</i>
47	1981-09-30, vol 3, no 47	David Turbis	<i>Le Ministre Roberts prêt à créer un parc national</i>
48	1981-09-30, vol 3, no 47	David Turbis	<i>Réjean Cyr ne veut plus être maire</i>
49	1981-11-04, vol 3, no 52	David Turbis	<i>Chômage catastrophique en moyenne Côte-Nord</i>
50	1981-11-04, vol 3, no 52	David Turbis	<i>Sondage sur les îles de Mingan</i>
51	1981-12-09, vol 4, no 5	David Turbis	<i>40 citoyens s'insurgent contre les gardes de chasse</i>
52	1981-12-09, vol 4, no 5	David Turbis	<i>Québec refuse 2 millions pour l'archipel de Mingan</i>
53	1981-12-16, vol 4, no 6	David Turbis	<i>Ottawa offre 5 millions mais Québec dit non</i>
54	1982-01-13, vol 4, no 9	David Turbis	<i>Beaucoup de projets à l'Association chasse et pêche</i>

55	1982-05-05, vol 18, no 25	David Turbis	<i>Le conseiller Cormier démissionne</i>
56	1982-05-12, vol 18, no 26	David Turbis	<i>Longue Pointe et Havre-Saint-Pierre observent un moratoire</i>
57	1982-06-02, vol 18, no 29	David Turbis	<i>Maire tanné d'être en deuxième classe</i>
58	1983-01-25, vol 15, no 13	David Turbis	<i>Divergence sur l'avenir des îles Mingan</i>
59	1983-03-01, vol 15, no 18	David Turbis	<i>Le comité mixte devra élargir son mandat</i>
60	1983-03-30, vol 15, no 22	David Turbis	<i>Mulroney quitte pour la politique</i>
61	1983-03-30, vol 15, no 22	David Turbis	<i>Parc National en Minganie: la balle est dans le camp du Québec</i>
62	1983-04-27, vol 15, no 26	David Turbis	<i>Renaissance de la Commission touristique municipale</i>
63	1983-05-04, vol 15, no 28	David Turbis	<i>Québec aurait aussi son parc provincial</i>
64	1983-06-22, vol 15, no 34	David Turbis	<i>Il s'agira aussi de protéger des droits de chasse</i>
65	1983-06-22, vol 15, no 34	David Turbis	<i>Un parc national dans l'archipel: La pop. devra s'exprimer par référendum"</i>
66	1983-06-22, vol 15, no 34	David Turbis	<i>Le fédéral aurait fait un bon coup</i>
67	1983-06-29, vol 15, no 35	-	<i>Parole du lecteur; Des requins dans l'archipel de Mingan.</i>
68	1983-07-06, vol 4, no 36	David Turbis	<i>Parcs Canada en Minganie, un bureau au Havre dès septembre</i>
69	1983-08-17, vol 4, no 42	David Turbis	<i>Contre la diminution de la chasse</i>
70	1983-09-21, vol 4, no 47	David Turbis	<i>Parcs Canada installe son directeur</i>
71	1983-10-12, vol 4, no 50	David Turbis	<i>Les intervenants locaux visiteront le parc de la Mauricie.</i>
72	1983-10-12, vol 4, no 50	David Turbis	<i>Parcs Canada informera les citoyens</i>
73	1983-10-26, vol 4, no 52	David Turbis	<i>Havre-Saint-Pierre n'a plus de maire</i>
74	1983-11-30, vol 5, no 5	David Turbis	<i>Le problème des chalets est discuté ce soir</i>
75	1983-12-14, vol 5, no 7	David Turbis	<i>L'exposition du magasin des îles fait place à l'expression de la population locale</i>
76	1984-01-04, vol 5, no 10	David Turbis	<i>60 000\$ pour Havre-Saint-Pierre</i>
77	1984-01-18, vol 5, no 12	David Turbis	<i>MLCP préfère les groupes privés</i>
78	1984-02-01, vol 5, no 14	-	<i>Parole du lecteur: Film positif sur l'archipel de Mingan</i>
79	1984-02-01, vol 5, no 14	David Turbis	<i>Mémoire sur la chasse à la mojac</i>
80	1984-02-15, vol 5, no 16	David Turbis	<i>Parcs Canada fait face à 300 demandes d'emploi</i>
81	1984-02-15, vol 5, no 16	David Turbis	<i>Audiences publiques dans 5 jours »</i>
82	1984-02-29, vol 15, no 18	David Turbis	<i>Le résultat des audiences sera connu en juin</i>
83	1984-05-02, vol 5, no 27	David Turbis	<i>Démission de Danielle Dubé</i>
84	1984-05-02, vol 5, no 27	David Turbis	<i>Parcs Canada, les chômeurs attendent le budget d'investissement</i>
85	1984-05-30, vol 5, no 31	David Turbis	<i>MACQ vs Parcs Canada, le début d'une chicane de drapeaux</i>

86	1984-07-04, vol 5, no 36	David Turbis	<i>L'archipel de Mingan devient une réserve de parc national</i>
87	1984-07-11, vol 5, no 37	Josée Gervais	<i>Les réponses aux questions des Cayens</i>
88	1984-07-25, vol 5, no 39	Josée Gervais	<i>Ministre Caccia au Havre le 20 juillet</i>
89	1984-12-26, vol 6, no 9	-	<i>Colloque à Anticosti</i>
90	1985-01-02, vol 6, no 8	-	<i>Rétrospective 1984</i>
91	1985-03-06, vol 6, no 8	Elaine Jomphe	<i>L'hôtel de Havre-Saint-Pierre reçoit 39 900\$</i>
92	1985-04-02, vol 6, no 12	Jean-Guy Gougeon	<i>Mulroney s'est engagé</i>
93	1985-08-06, vol 6, no 29	Diane Lee	<i>Brian Mulroney attire les touristes sur la Côte-Nord</i>
94	1985-08-06, vol 6, no 29	-	<i>Parole du lecteur: Un Jomphinisme exagère en Minganie</i>
95	1985-09-10, vol 6, no 34	-	<i>Duplessis connaît ses cinq lauréats aux grands prix du tourisme québécois</i>
96	1985-09-10, vol 6, no 34	David Turbis	<i>Les touristes lui font apprécier la Minganie</i>
97	1985-10-05, vol 6, no 39	David Turbis	<i>La porte de la Minganie pourrait être Sept-Îles</i>
98	1986-05-20, vol 7, no 28	Yves Joncas	<i>Été 1986: une saison touristique record bien que la Minganie soit mal équipée</i>
99	1986-05-27, vol 7, no 29	David Turbis	<i>Le cœur de la Minganie demeure au Havre</i>
100	1986-06-09, vol 7, no 31	David Turbis	<i>Le Ministre du tourisme visite l'archipel de Mingan</i>
101	1986-07-01, vol 7, no 34	David Turbis	<i>Animation et interprétation dans les parcs nationaux du Québec</i>
102	1986-07-01, vol 7, no 34	David Turbis	<i>Tourisme: la concertation à ses premiers pas</i>
103	1986-09-16, vol 7, no 41	Jean-Guy Gougeon	<i>Duplessis décerne ses grands prix du tourisme</i>
104	1986-11-25, vol 8, no 4	Jean-Guy Gougeon	<i>Développement touristique de l'archipel de Mingan, Sept-Îles ne veut pas d'une solution temporaire</i>
105	1987-01-06, vol 8, no 10	-	<i>21000 visiteurs pour l'archipel de Mingan</i>

Liste des articles consultés du POSTILLON

No d'article	Date et référence	Auteur	Titre
106	1984-09-05, vol 1, no 3	-	<i>Un nouveau maire à Havre-Saint-Pierre</i>
107	1984-09-26, vol 1, no 6	Élaine Jomphe	<i>Saison touristique, un record en Minganie</i>
108	1984-09-26, vol 1, no 6	Publicité	<i>La station de recherche des Îles Mingan</i>
109	1984-10-03, vol 1, no 7	Élaine Jomphe	<i>Havre-Saint-Pierre, le directeur des loisirs démissionne</i>
110	1984-10-17, vol 1, no 9	Élaine Jomphe	<i>Plusieurs candidatures</i>
111	1984-11-07, vol 1, no 11	Élaine Jomphe	<i>Havre-Saint-Pierre; plan provisoire de chasse dans le parc</i>
112	1985-01-30, vol 1, no 23	Élaine Jomphe	<i>Élections du conseil de l'Association chasse et pêche</i>
113	1985-02-06, vol 1, no 24	Élaine Jomphe	<i>Future marina à l'étude</i>
114	1985-02-13, vol 1, no 25	Élaine Jomphe	<i>Association chasse et pêche, période de recrutement</i>
115	1985-04-17, vol 1, no 34	Élaine Jomphe	<i>Parcs Canada investit 3 millions</i>
116	1985-06-26, vol 1, no 44	-	<i>C'est en 1978 que débuta le Festival de la Minganie</i>
117	1985-07-17, vol 1, no 45	David Turbis	<i>Poursuite contre la municipalité</i>
118	1985-08-07, vol 1, no 50	Promotion de PC	<i>Concours faites-nous découvrir votre patrimoine</i>
119	1985-08-14, vol 1, no 51	David Turbis	<i>Un centre culturel au lieu d'un centre d'interprétation</i>
120	1985-09-25, vol 2, no 5	David Turbis	<i>Parrainé par Parcs Canada; projet d'une marina de 5 à 7 millions</i>
121	1985-10-30, vol 2, no 10	David Turbis	<i>Après un ménage d'un an avec Parcs Canada, les chasseurs sportifs veulent renégocier</i>
122	1985-11-13, vol 2, no 12	David Turbis	<i>Pas question de déménager la porte de la Minganie, selon Yvon Lafleur de Parcs Canada</i>
123	1986-01-15, vol 2, no 9	-	<i>Étude des eiders à duvet</i>
124	1986-02-19, vol 2, no 14	Parcs Canada	<i>Les chasseurs d'eiders doivent rapporter leurs prises</i>
125	1986-02-26, vol 2, no 15	-	<i>Parcs Canada, pas de politique partisane</i>
126	1986-02-26, vol 2, no 15	Parcs Canada	<i>Avis de convocation</i>
127	1986-03-26, vol 2, no 19	David Turbis	<i>Parcs Canada instaure un système de sécurité</i>
128	1986-04-09, vol 2, no 21	David Turbis	<i>Étude terminée: les retombées du parc national</i>
129	1986-04-23, vol 2, no 22	David Turbis	<i>Parcs Canada ne remplacera pas l'entreprise privée</i>
130	1986-04-23, vol 2, no 22	David Turbis	<i>La MRC propose une table de concertation</i>
131	1986-05-28, vol 2, no 27	David Turbis	<i>Investissement global du parc Mingan</i>
132	1986-05-28, vol 2, no 27	David Turbis	<i>La visite à Havre-Saint-Pierre du solliciteur du Québec</i>

133	1986-05-28, vol 2, no 27	David Turbis	<i>Les portes de la Minganie à Sept-Îles, le cœur de la Minganie demeure au Havre</i>
134	1986-06-04, vol 2, no 28	David Turbis	<i>Concertation sur le tourisme</i>
135	1986-06-11, vol 2, no 29	David Turbis	<i>Le Ministre du tourisme visite l'archipel de Mingan</i>
136	1986-06-18, vol 2, no 30	David Turbis	<i>Ouverture du kiosque d'artisanat de la Girandole</i>
137	1986-06-18, vol 2, no 30	David Turbis	<i>Tourisme: la concertation à ses premiers pas</i>
138	1986-06-25, vol 2, no 31	David Turbis	<i>L'accès à l'archipel en 1986</i>
139	1986-07-01, vol 2, no 32	-	<i>Fouilles archéologiques à l'île de Mingan</i>
140	1986-07-01, vol 2, no 32	-	<i>L'utilisation des quais sur les îles de Mingan</i>
141	1986-07-23, vol 2, no 35	Mariane Grenier	<i>Les services de Parcs Canada</i>
142	1986-07-23, vol 2, no 35	David Turbis	<i>Centre d'interprétation: le nombre de visiteurs a doublé</i>
143	1986-07-30, vol 2, no 36	-	<i>Parcs Canada, trop rigoureux pour les visiteurs</i>
144	1986-08-06, vol 2, no 37	David Turbis	<i>Infrastructures presque terminées</i>
145	1986-08-06, vol 2, no 37	David Turbis	<i>Parcs Canada achète le dernier chalet</i>
146	1986-08-27, vol 2, no 40	David Turbis	<i>À compter du 1^{er} septembre: Parcs Canada fera connaître son plan de développement</i>
147	1986-09-10, vol 2, no 42	David Turbis	<i>Séance d'information du parc national, les Cayens ont parlé des irritants</i>
148	1986-10-15, vol 2, no 47	David Turbis	<i>Parc national de l'archipel: audiences publiques en Minganie</i>
149	1987-05-13, vol 3, no 38	Clément Bédard	<i>Bilan de chasse aux oiseaux migrateurs</i>
150	1987-08-05, vol 3, no 50	Élaine Jomphe	<i>Minganie, Niapiskau, la bonne femme n'en a plus pour longtemps</i>
151	1987-08-12, vol 3, no 51	Élaine Jomphe	<i>Havre-Saint-Pierre, moins de touristes cet été</i>
152	1987-09-16, vol 4, no 4	-	<i>11 millions pour l'archipel de Mingan</i>
153	1987-11-11, vol 4, no 12	-	<i>Parc de l'archipel de Mingan, la population décroît</i>
154	1987-12-30, vol 4, no 19	Suzanne Leblanc	<i>Rétrospective 1987</i>
155	1988-02-10, vol 4, no 25	Élaine Jomphe	<i>Les chasseurs plaident non-coupable</i>
156	1988-06-08, vol 4, no 41	-	<i>Parcs Canada inaugure ses nouveaux bureaux</i>
157	1988-06-08, vol 4, no 41	Élaine Jomphe	<i>Les Innus réclament la co-gestion du parc</i>
158	1988-06-22, vol 4, no 43	Élaine Jomphe	<i>Parcs Canada, toujours en expansion</i>
159	1988-06-29, vol 4, no 44	Élaine Jomphe	<i>Les Innus débarquent sur l'île Quarry.</i>
160	1988-07-06, vol 4, no 45	Élaine Jomphe	<i>C'est le repos du guerrier à Mingan</i>
161	1988-07-06, vol 4, no 45	-	<i>RPNAM, du nouveau pour les campeurs</i>
162	1988-07-20, vol 4, no 47	-	<i>Co-gestion du parc national</i>

163	1988-07-20, vol 4, no 47	-	<i>Les autochtones et l'archipel de Mingan</i>
164	1988-07-27, vol 4, no 48	Élaine Jomphe	<i>Îles Niapiskau, la passerelle est récupérée</i>
165	1989-04-26, vol 5, no 34	Élaine Jomphe	<i>La gestion conjointe avec les Innus est maintenant une réalité</i>
166	1989-04-26, vol 5, no 34	Élaine Jomphe	<i>Havre-Saint-Pierre réitère ses demandes aux Ministres</i>
167	1989-04-26, vol 5, no 34	-	<i>Service canadien des parcs, une nouvelle saison s'annonce</i>
168	1989-05-24, vol 5, no 38	Élaine Jomphe	<i>La création du conseil de gestion ne favorise pas les autochtones</i>
169	1989-11-01, vol 6, no 8	Élaine Jomphe	<i>Chasse aux phoques dans l'archipel, pas d'entente possible</i>
170	1990-06-20, vol 4, no 25	Élaine Jomphe	<i>Journée des parcs, une première appréciée</i>
171	1990-07-11, vol 4, no 29	Élaine Jomphe	<i>Plantes rares menacées par la pollution</i>
172	1990-10-24, vol 4, no 43	Élaine Jomphe	<i>Naufrage du Rio Oricono</i>
173	1991-06-12, vol 5, no 2	Élaine Jomphe	<i>Service canadien des parcs, succès de la journée portes ouvertes.</i>

Liste des articles consultés du NORD-EST PLUS

No d'article	Date et référence	Auteur	Titre
174	1999-07-14, vol 8, no 27	Marie Brousseau et Florence Cormier	<i>Les Minganiens bloqueront les bateaux de Parcs Canada</i>
175	1999-07-21, vol 8, no 28	Florence Cormier	<i>300 personnes bloquent les bateaux de Parcs Canada</i>
176	1999-08-04, vol 8, no 30	Florence Cormier	<i>Les Minganiens pourront camper dans l'archipel</i>
177	1999-08-19, vol 8, no 32	Florence Cormier	<i>Le camping sera gratuit cette année seulement</i>
178	2000-01-05, vol 9, no 1	Jean Saint-Pierre	<i>Le parc de la Minganie va se donner un plan de gestion en 2000</i>
179	2000-01-19, vol 9, no 3	Jean Saint-Pierre	<i>Julien Boudreau renouvelle son mandat comme préfet de la MRC</i>
180	2000-01-26, vol 9, no 4	Jean Saint-Pierre	<i>Parcs Canada prêt à consulter les gens de la Minganie</i>
181	2000-04-05, vol 9, no 14	Jean Saint-Pierre	<i>Parcs Canada s'entend avec les gens du Havre</i>
182	2000-04-26, vol 9, no 17	Jean Saint-Pierre	<i>Le Ministre Dion a écouté attentivement les gens du Havre</i>
183	2000-04-26, vol 9, no 17	Jean Saint-Pierre	<i>La population du Havre donne un ultimatum à Parcs Canada</i>
184	2000-05-10, vol 9, no 18	-	<i>Rencontre avec les autorités du Havre</i>
185	2000-05-24, vol 9, no 21	Jean Saint-Pierre	<i>Parcs Canada signe une entente avec les citoyens du Havre</i>
186	2000-09-20, vol 9, no 39	Yves Joncas	<i>Québec modifie son projet et crée le parc d'Anticosti</i>

Liste des articles consultés de l'HEBDO MINGANIE

Cet hebdomadaire a eu une courte durée de vie, soit de décembre 1996 à mai 1997

No d'article	Date et référence	Auteur	Titre
187	1996-12-10, vol 1, no 2,	-	<i>Impacts de l'ouverture de la route</i>
188	1997-03-25, vol 1, no 17.	-	<i>Longue-Pointe de Mingan en vedette au gala touristique</i>
189	1997-04-15, vol 1, no 20.	-	<i>Dure, dure...la concertation touristique</i>
190	1997-04-29, vol 1, no 22.	-	<i>Beaucoup de compétitions dans l'industrie touristique de Longue-Pointe et de la Minganie</i>
191	1997-05-20, vol 1, no 25.	-	<i>Les Vingt ans de l'Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre</i>

ANNEXE 2: Résumé des mémoires des audiences publiques (1984 et 1986)

Résumés des mémoires, par organisation, déposés suite aux esquisses d'aménagement de la RPNAM, (Parcs Canada, 1984c).

Acteurs	Position	Particularités
<i>Municipalité de HSP</i>	Pour	<p>Veulent favoriser la consultation, comme déjà engagée.</p> <p>Section sur les "attitudes à comprendre". <i>Cit.</i>; "Il faut privilégier une approche qui tente et réalise l'inclusion au sein du plan de gestion de certaines habitudes de vivre autour et sur l'archipel, les preuves étant évidentes qu'elles n'ont d'aucune façon de diminuer la valeur de ce territoire. Quand nous tenons de tels propos, avec l'ensemble des citoyens et citoyennes, profondément conscients qu'une fréquentation plus massive entraînera inévitablement d'acceptables contrôles. Est-il vraiment essentiel pour une saison estivale très courte... de porter sur une base annuelle toutes les règles du jeu".</p> <p>Main d'œuvre et infrastructures, favoriser l'emploi local et aménager en fonction des besoins, en collaboration avec PC. Dans la conclusion, on sent certaines réticences. <i>Cit.</i> ; ... "citoyens...demeurent très interrogatifs sur plusieurs aspects du dossier, inquiets sous d'autres volets et parfois même très réticents en regard de certaines règles du jeu...La Minganie est fille de l'eau...et ce soir plusieurs vous confirmerons qu'il n'est pas question de divorcer".</p>
<i>Association chasse et pêche de HSP</i>	Pour, mais avec certaines conditions	<p>Importance de la poursuite des traditions, dont celles de chasse et de pêche. Droits traditionnels</p> <p>Peur des politiques dites maladroitement administrées.</p> <p>Ne veulent pas que le parc exclue le mode de vie des hommes qui y ont vécu.</p> <p>Veulent refoulement de frontière de l'est considérée trop vaste, à l'ouest de la grande île et obtenir 0.5 km de bande marine longeant le littoral pour eux.</p> <p>Position irrévocable et non négociable dans ses principes.</p>
<i>Chambre de commerce de HSP</i>	Pour	<p>Supportent la municipalité</p> <p>Favoriser l'emploi local, point plus crucial</p> <p>Écouter la population : chasse, chalets, accessibilité aux îles et respect des lois.</p> <p>Importance du patrimoine humain.</p>
<i>Atelier de Pélagie et cousines de Pélagie</i>	Pour, mais.	<p>"Qu'avez-vous à nous offrir pour compenser cette liberté, cette paix dont nous jouissons antérieurement. Retombées économiques valent-elles le grand chambardement qui se prépare ?"</p>

<i>Cercle des fermières de HSP</i>	Pour, mais.	Représente surtout les femmes du milieu. Demandent privilèges de faire cueillette de fruits sauvages et de graines de toutes sortes. De conserver les privilèges de pique-nique en été, de se procurer lièvre, gibier et fruits de mer, de pouvoir offrir des produits faits localement, de prendre des coquillages, d'être consulté comme organisme dans tous les domaines et le droit d'intervenir.
<i>Étudiants du niveau collégial et universitaire</i>	Pour	Plus positif que l'ensemble des mémoires. Nous étudiants sommes d'accord à ce que les îles soient vouées à des fonctions de conservation, d'interprétation et de récréation, et qu'une circulation soit possible par le biais de croisières ou d'embarcations personnelles. Veulent des emplois.
<i>Étudiants du campus Niapisca</i>	Pour	Manque d'informations sur le futur parc, ce qu'ils considèrent comme un handicap dans le développement de projets. Par exemple, pour compléter des cours pour augmenter leurs chances d'emplois.
<i>Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec</i>	Pour	NON-LOCAL
<i>Action-emploi Minganie et Basse Côte-Nord</i>	Pour	Puisque le milieu ne peut pas absorber les nouveaux diplômés, la venue du parc national constitue le moteur du développement de l'industrie touristique.
<i>Société historique de HSP</i>	Pour	Veulent revitalisation du patrimoine bâti Commemoration de l'histoire maritime Diffusion de l'œuvre de Placide Vigneau
<i>Auberge de la Minganie</i>	Pour	Vous voudraient mimumbus vers leur site, voudraient collaborer à l'animation de groupes sur les îles
<i>Longue-Pointe, mémoire collectif</i>	Pour	Souhaitent qu'ils soient souvent oubliés, HSP en faveur. Voudraient des infrastructures à LP. Historique de leur village intéressant Voudraient que PC informe davantage des intentions et retournement dans les villages en consultation. Veulent garder accessibilité pour l'île nue. Veulent garder droits de chasse et de pêche dans îles et eaux adjacentes. Veulent des emplois et infrastructures à LP.
<i>Corporation de promotion industrielle, commerciale et touristique de Sept-Îles</i>	Pour	NON-LOCAL
<i>MRC de Minganie</i>	Pour	À condition que la mise en valeur du site soit faite dans un délai raisonnable et que PC consulte la population locale et régionale préalablement. Pour intégration touristique

<i>Naturalistes adultes du Québec</i>	Pour	NON-LOCAL Suggère plusieurs mesures de conservation comme pas de chasse ou de camping sur les îles.
<i>CEGEP de Hauteville et Association forestière de la Côte-Nord</i>	Pour	Ont fait une analyse de tous les aménagements proposés pour chaque île.
<i>Centre marin des blanchons (voile)</i>	Pour	NON-LOCAL Veulent enseigner la voile vers les îles
<i>Club de l'âge d'or de HSP</i>	Pour	Courte lettre
<i>Société linnéenne de Québec</i>	Pour	NON-LOCAL Caractère environnemental.
<i>Commission des biens culturels</i>	Pour	Recommandations suite aux audiences publiques sur l'avenir des îles en 1979-1980.
<i>Voile Québec</i>	Pour	NON-LOCAL Pour accessibilité aux plaisanciers
<i>Hydro-Québec</i>	Pour	Projets possibles d'aménagements sur la Romaine et Saint-Jean. Nous croyons donc que le projet devrait s'adapter aux contraintes d'aménagement hydroélectriques et non le contraire, presque aucun effet de prévisible.

Résumés des mémoires, Programme de participation du public (Parcs Canada, 1986a).

Acteurs	Particularités
<i>Association chasse et pêche</i>	<p>Ton négatif: « Douleuruse expérience de devoir vous côtoyer ».</p> <p>« Peuvent pas accepter l’implantation du parc national qui brime d’une manière abrutissante les libertés traditionnelles (chasse, pêche, accès aux îles) »</p> <p>Exige des droits, ne veulent pas perdre leurs usages aux profits de ceux des touristes.</p> <p>Mer : seul axe de loisir, connaissance du territoire.</p> <p>Veulent respect des habitants.</p> <p>Arrivée de la route a amené des touristes.</p>
<i>Conseil des Innus de Mingan</i>	<p>Souhaite gestion conjointe</p> <p>Parle de principes fondamentaux du rapport au territoire (notion innue de propriété du territoire, ne conçoivent pas qu’un seul individu puisse être propriétaire d’un territoire).</p> <p>Recommandations; le rattachement de l’archipel de Mingan au territoire de la réserve, le maintien des droits traditionnels d’exploitation des diverses ressources de l’archipel, l’ouverture de l’archipel au public à des fins de récréation et d’éducation, etc.</p>
<i>Corporation municipale de HSP</i>	<p>Préoccupation fondamentale; l’exploitation des îles ne peut pas être réalisée au détriment de la population car, 1) la population a peur de devoir assumer les coûts engendrés par le développement touristique considérable dont est témoin la municipalité et 2) le zonage et la réglementation proposée affecteront directement les habitudes de vie de la population en limitant les activités sur les îles</p> <p>Identifie une lacune; aucun impact mentionné du parc sur les municipalités environnantes</p> <p>« La réglementation touchant à l’archipel limite considérablement une de nos seules activités; le plein-air ». Ont la certitude que les activités traditionnelles se déroulent dans le respect de la faune et de la flore.</p> <p>Veulent favoriser l’emploi local</p> <p>En conclusion; « Vous ne devez surtout pas oublier que la Minganie et les îles de Mingan sont plus qu’un milieu naturel à protéger, c’est d’abord et avant tout un milieu de vie à respecter ».</p>
<i>Commission scolaire de la moyenne Côte-Nord</i>	<p>Reserves sérieuses sur les limites du parc</p> <p>« Il nous apparaît impensable qu’Environnement Canada et Parcs soustrait à une utilisation naturelle par les habitants du littoral, toutes ces terres ».</p> <p>L’argument cité est que lorsque Parcs Canada est arrivé. il a trouvé les îles en bon état. Visiteurs de l’extérieur, se dirigeront et seront dirigés vers les îles qui seront identifiées et aménagées. Ainsi le contrôle des masses, en vue de la protection, sera assuré.</p> <p>« Nous ne pouvons accepter qu’à l’avenir, les résidents soient soumis aux règles du parc dès</p>

	qu'ils utilisent leurs embarcations. D'ailleurs, vous avez du remarquer un désintéressement des habitants quant à l'utilisation de la mer et des îles comme moyen d'évasion et comme activité récréative depuis l'arrivée de Parcs Canada ».
<i>Ville de Sept-Îles, corporation touristique</i>	NON-LOCAL Se sentent peu valorisés par la mise en valeur. Veulent infrastructures pour leurs membres
<i>Fédération de voile du Québec</i>	
<i>Employés de la RPNAM</i>	« Il ne faudrait pas se leurrer et oublier que la majorité des habitants ne sont pas impliqués économiquement et que ceux-ci devront subir les contrecoups qu'amènent de tels aménagements dans leur coin de pays et dans leur vie de tous les jours, qui s'en trouvera affectée. Il serait souhaitable que les autorités tiennent compte de ces faits et soient souples dans leur réglementation afin de permettre une adaptation progressive de ces groupes cibles. Faut maximiser les chances de la RPNAM de faire du parc un endroit où les résidents des localités environnantes auront les goûts de s'impliquer ». Limites du parc : ajout section entre l'esquisse d'aménagement et le plan de gestion, pas de consultation de la population, devrait y avoir une section pas touchée par la réglementation, zonage; devrait garder des emplacements des campings aux locaux
<i>Groupe nature et patrimoine</i>	HORS-LOCAL
<i>Population de Longue-Pointe de Mingan</i>	Veulent continuité dans leurs droits (chasse et camping). Reproche absence de PC dans leur secteur « dans le temps, seulement quelques canards, lièvres, œufs, bois et fruits sauvages étaient prélevés. Aujourd'hui, ce sont des plantes et des fossiles qui se font prélever».
<i>Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche</i>	Pour une implication régionale du parc. Soulignent qu'après Forillon, exclure les populations du territoire n'est pas le mieux à faire, doit créer un parc à des fins les plus extensives possibles.
<i>MRC Minganie</i>	Termes d'infrastructures d'accueil (pénurie), d'intégration régionale, de support touristique.
<i>Société limnienne du Québec</i>	HORS LOCAL
<i>Station de recherche des îles de Mingan</i>	Veulent faire partie du développement touristique.
<i>UQCN</i>	HORS LOCAL

ANNEXE 3: Liste des mots identifiés par les répondants

Légende

* les répondants n'ont pas identifié d'autres mots.

Les îles de Mingan

1er	2e	3e
Beauté	Accessibilité	Protégées
Beauté	Rareté	Accueillantes
Nature	Espace	Diversité
Utilisation	Protection	Beauté
Liberté	Nature	Loisirs
Beauté	Liberté	Uniques
Exceptionnelles	Lieu de récréation	Nature authentique
Beauté naturelle	Îles de chez nous	Emplois
Emploi	Nature	Évasion
Plein-air	Parcs Canada	*
Activités traditionnelles	Pratiques	Traditions
Ressources naturelles	Touristes	Conflits
Nature	Gens	Liberté sauvage
Respect	Opportunité de recommencer à y retourner	*
Liberté	Nature	Beauté
Beauté	Loisirs	Richesse
Monolithes	Beauté de la nature	Parcs Canada
Macareux	Baleines	Îles
Uniques	Liberté	Paysage

Le fleuve

1er	2e	3e
Pêche, dans le temps	Randonnées	Commerce
Immense	Glacial	Limpide
Golfe	Mer	Eau salée
Loisirs	Pêche	Beauté
Loisirs	Pêche	Beauté
Beauté	Pureté	Immensité
Navigation	Ressources (fruits de mer)	Moyen de communication (important avant la 138).
Protection	Pollution	Beauté
Bateaux	Baleines	Nature (animaux)
Baleines	Bateaux	Loisirs
Protection	Sécurité	Développement économique
Baleines	Bateau	Voie navigable
Immensité	Eau froide	Productivité de l'écosystème
Plein-air	Activités de pêche	Phoques

Fraîcheur	Liberté	Dangerosité
Richesse	Voie de communication	Poisson (pêche et commerce)
Baleines	Immensité	Eau salée dans les veines
Eau est belle	Fleuve est long	Eau douce et salée
Clarksonship	Phares	Mer

Le parc national

1er	2e	3e
Canada	Emplois	Relations (frustrantes et positives)
Conservation	Emplois	*
Réseau	Mandat de protection et idéaliste en même temps	Mise en valeur (éducation)
Restrictions	Incompréhension	Négociations
Limites	Surveillance	Incompréhension
Protection	Mise en valeur	Pureté
Présence très bien	Protection	Mise en valeur (aide à apprécier l'archipel)
Richesses	Emploi	Divertissement
Emploi	Conservation	Beauté des îles
Flore	Travail	Beaucoup d'amis y travaillent
Culturel	Développement économique	Promotion des valeurs culturelles
Parcs Canada	Attrait touristique	Règlementation
Réseau national	Beauté	Difficultés
Rage au cœur avant cette année	*	*
Ingratitude	Conservation	Prison
Nécessité	Promesses	Difficile
Canada	Protection de l'environnement	Tourisme
Orignaux	Touristique	Préservation de la faune
Protection	Tourisme	Incompréhension (mandat du parc versus gens d'ici)